



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: E7 | Section: E | Parcelle: 53 | | Date: 06/12/1907 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne Pierre de taille
- Cailloux Argile
- Sable

Commentaires

Explor-e : Lien possible avec l'ICS 129

Indice 76249-140 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document

Archives communales

Cote : **E7**

Elements extraits

Date du document : **06/12/1907**

Type ouvrage : **Marne**

Déclarant : **LEROUX Irénée**

Locataire ou fermier :

Propriétaire :

Elements de localisation

Plan de localisation :

Echelle :

Lieu-dit : **Biennais**

Cadastre de référence : **Napoléonien**

Référence parcellaire : Section : **E** Parcelle : **53**

Autre information :

Observations :

Elements de dimensionnement déclarés

Plan d'extension :

Echelle :

Caractéristiques puits : Profondeur **18m** / Diamètre / Maçonné

Volume exploité : **250m3**

Nombre d'étage(s) :

Chambres(s) :

Observations :

LE7

Monsieur Leroux Trénié, cultivateur, à
Monsieur le Maire d'Etampuis.



5043

Monsieur le Maire,

Le soussigné Leroux Trénié, cultivateur, demeurant à Biennais, section de cette commune, a l'honneur de vous informer qu'il vient d'ouvrir une carrière à marne dans une pièce de terre à usage de pâturage, qu'il exploite comme fermier, laquelle est située au hameau de Biennais et figure au plan cadastral sous le numéro 53 de la section I, qu'il extraira de cette carrière environ 250 mètres cubes de marne; que cette extraction aura lieu au moyen d'un puits de 18 mètres de profondeur, dont 9 mètres de terre argileuse et 9 mètres de marne, avec galeries souterraines, le tout conforme au plan d'autre part.

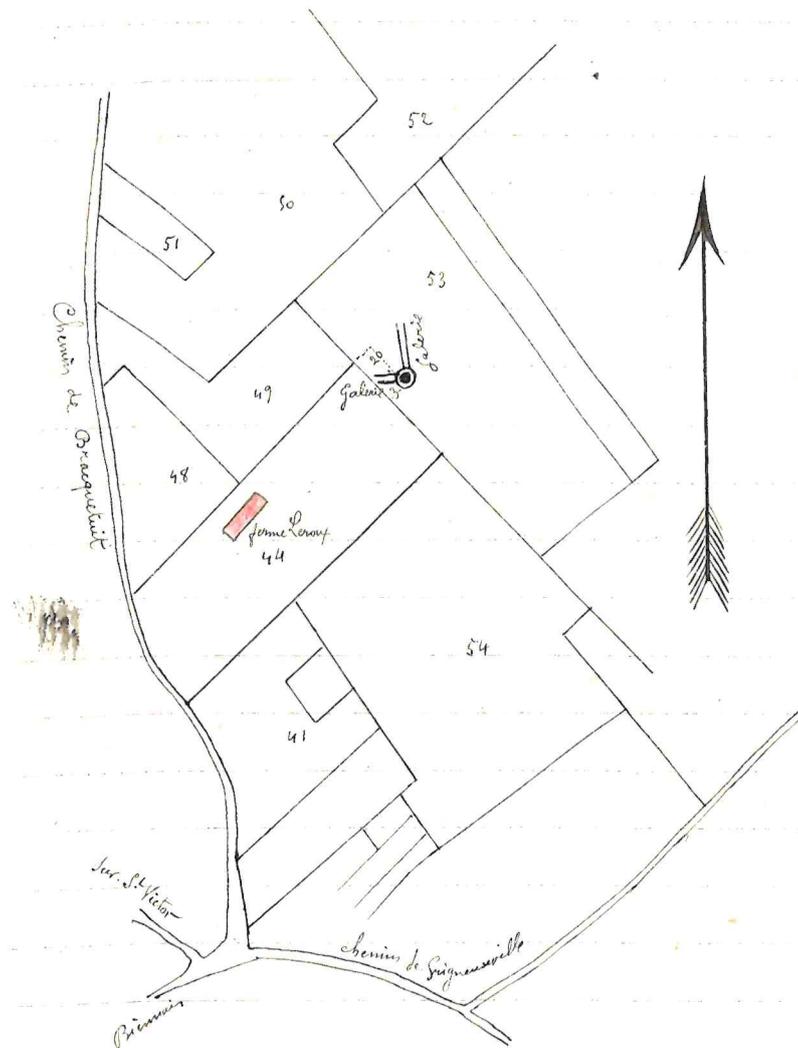
Il vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ses sentiments dévoués.

Leroux Trénié

Etampuis, le 6 décembre 1907.

Declaration d'ouverture d'une
Carrière à marne
avec galeries souterraines

Sciampuis Camerac de Biennais Section E. Echelle: 5000





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 8S198 | Section: C | Parcelle: 47 | | Date: 04/02/1914 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-141 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales
	Cote : 8S198
	Date du document : 04/02/1914
Elements extraits	Type ouvrage :
	Déclarant : RIQUIER Eléonor
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit :
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : C Parcelle : 47
	Autre information :
	Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5002
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DECLARANT.	COMMUNE OU A LIEU D'EXPLORATION de la carrière.	SECTION MINIÈRE	DATE DE LA COMMUNICATION		NOMEROS DU CARTE	DATE DE LA COMMUNICATION à la Préfecture.	au service des Mines.
4077	Andrien Joseph	Basse le Haul	E		23.1.14	68	26.1.14	
4078	Bure Auguste	S. Aubin	B		20	199	20	
4079	Demarchand Joseph	P. Laurusin	B		20	334	20	
4080	Clement Ernest	Leberstremie	A		24.1.14	44	26.1.14	
4081	Boulon Ernest	S. Milla la Haiguerie	B		26.1.14	109	27.1.14	
4082	Sepais Gaston	Ancourt	A		27.1.14	88	28.1.14	
4083	Deperne	Calmet-à-Dieffe	B		28	4	28	
4084	Comgeaux Ernest	Gonville	B		20	230	20	
4085	Quinel Jules	St-Laens	C		20	200	20	
4086	devoir Paul	Vanquevèle	A		20	66	20	
4087	Ge'dd H. Louis	S. Desobenois	C		28.1.14	85	28.1.14	
4088	Caillet Eugène	Tonerville-la-Chapelle	B		28.1.14	415	28.1.14	
4089	Noël Pierre	S. Macout-la-Belle	D		28.1.14	45	28.1.14	
4090	Aricin Louis	Auffay	B		20	175	20	
4091	Hebert Jules	Linot	A		30.1.14	53	30.1.14	
4092	Bléquel Auguste	S. Bois-à-Buhy	B		20	96	20	
4093	Marechal Honore	Maucelle	D		20	91	20	
4094	devery Henri	Fleury-Drau	C		20	16	20	
4095	Nickel Alfred	Creully-sur-Oise	F		20	265	20	
4096	Adrien Frédéric	Avromonville	C		20	13	20	
4097	Yvesard Auguste	S. Crepin	A		20	147	20	
4098	Hebert A.	Auffegard	C		20	17	20	
4099	Houssay Ernest	Fontaine-la-Bois	B		20	44	20	
5000	Lejeune Eugène	Fontaine-la-Bois	C		20	83	20	
5001	Devel Charles	Beaufort	A		20	58	20	
5002	Riquier Eliezer	St-Nicolas	C		20	67	20	
5003	Lejeune Jules	St-Nicolas	C		20	102	20	
5004	Lacour Frédéric	Lacour	C		20	6	20	
5005	Aubry Edmond	Belonville	B		20	586	20	
5006	Lejeune Louis	S. Marie-Madelle	A		20	45	20	
5007	Lejeune Louis	Lejeuneville	A		20	252	20	
5008	Monneret Pierre	Fontaine-la-Bois	B		20	59	20	
5009	Lejeune Ernest	Thil-Mannville	A		20	22	20	
5010	Lejeune Paul	Marminville	B		20	177	20	
5011	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	40	20	
5012	Lejeune Louis	St-Nicolas	B		20	20	20	

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DECLARANT.	COMMUNE OU A LIEU D'EXPLORATION de la carrière.	SECTION MINIÈRE	DATE DE LA COMMUNICATION		NOMEROS DU CARTE	DATE DE LA COMMUNICATION à la Préfecture.	au service des Mines.
4061	Harcourt Alexandre	S. Niverny	A		12.1.14	246	13.1.14	
4062	Mayer Charles	S. Aubin	C		20	209	20	
4063	Pravel Edmond	Fontaine-la-Bois	A		20	67	20	
4064	Stephan Auguste	Grivelle	F		20	13	20	
4065	Bourgeois Edmond	Gonville	A		13.1.14	428	14.1.14	
4066	deval Fabrice	Marquilly	C		20	19	20	
4067	Proust Edmond	Gonville	A		20	428	20	
4068	Vivier Auguste	Auffegard	A		20	14	20	
4069	Gardier Alexandre	Marminville	A		20	75	20	
4070	Davy Marcel	S. Pierre-la-Bois	B		16.1.14	169	20	
4071	Tudé Pierre	Beaumont	C		15.1.14	34	15.1.14	
4072	Blanchin Henri	Borhmont	A		20	26	20	
4073	Pance	St-Nicolas	A		20	71	20	
4074	Lejeune Pierre	St-Nicolas	A		16.1.14	304	16.1.14	
4075	Lejeune Louis	St-Nicolas	E		20	77	20	
4076	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	51	20	
4077	Lejeune Louis	St-Nicolas	C		20	202	20	
4078	Lejeune Louis	St-Nicolas	D		17.1.14	405	18.1.14	
4079	Lejeune Louis	St-Nicolas	B		20	152	20	
4080	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	21	20	
4081	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		19.1.14	142	20.1.14	
4082	Lejeune Louis	St-Nicolas	E		20	296	20	
4083	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	65	20	
4084	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	108	20	
4085	Lejeune Louis	St-Nicolas	C		20.1.14	585	21.1.14	
4086	Lejeune Louis	St-Nicolas	C		20	584	20	
4087	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20.1.14	539	21.1.14	
4088	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	82	21.1.14	
4089	Lejeune Louis	St-Nicolas	C		20	75	20	
4090	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	46	20	
4091	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	81	20	
4092	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		21.1.14	13	21.1.14	
4093	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		22.1.14	42	23.1.14	
4094	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		23.1.14	14	23.1.14	
4095	Lejeune Louis	St-Nicolas	A		20	80	21.1.14	



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Enrichissement du RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 3OP281 | Section: C | Parcelle: 102 | | Date: 1887 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-142 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document

Archives départementales

Cote : **3OP281**

Elements extraits

Date du document : **1887**

Type ouvrage : **Silex**

Déclarant : **SAUNIER Jules**

Locataire ou fermier :

Propriétaire : **SAUNIER Jules**

Elements de localisation

Plan de localisation :

Echelle :

Lieu-dit :

Cadastre de référence : **Napoléonien**

Référence parcellaire : Section : **C** Parcelle : **102**

Autre information :

Observations : **Service vicinal / CGC 25 - Devis de construction et détails estimatif**

Elements de dimensionnement déclarés

Plan d'extension :

Echelle :

Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné

Volume exploité :

Nombre d'étage(s) :

Chambres(s) :

Observations :

SERVICE VICINAL
 DEP. DE LA SEINE-INFÉRIEURE
 AGENT VOYER EN CHEF
 N° 445
 LE 24 7/10 1887
 UNNE / D

N° 5

(N° 88 S. G.)

SERVICE VICINAL

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

Commune d' Étampuis

CHEMIN de Grande Communication N° 25

d'Anglesqueville la Bras Long à St-Saëns
Embranchement sur Rosay

PARTIE COMPRISE ENTRE le chemin de grande communication
N° 57 et la sortie du village de Biennais

LONGUEUR	a construire	198 ^m 40	} 428 ^m 30
	a élargir	229 ^m 90	

DEVIS DE CONSTRUCTION & DÉTAIL ESTIMATIF

Rouen. — Imp. E. CAGNIARD.

HR
J. L.

Indication des lieux d'extraction des matériaux

ART. 12. — Les matériaux destinés à la construction de la chaussée proviendront des lieux désignés au tableau ci-après :

Indication des parties de chemin sur lesquelles les matériaux seront employés	Désignation des lieux d'extraction des matériaux		Nature des matériaux	Distance du lieu d'extraction au chemin	Longueur des parties de chemin.	Distance moyenne des transports	OBSERVATIONS
	Número et Section de la matrice	Noms, prénoms et demeure des Propriétaires et des Fermiers.					
1	2	3	4	5	6	7	8
Sur tout le projet	N° 102 S ^{te} E	M. Saurier, subs rentier à Etainpuit (prop. exploitant)	caillou blanc				
	N° 57 S ^{te} A	M. Lamulle, subs cult. à Etainpuit (prop. exploitant)	— 2 ^e —	180,85	128,30	700	..
Nota : La terre nécessaire à l'agréation en excès du chemin...			sera prise				à même les déblais

Conditions particulières et générales

ART. 13. — L'entrepreneur devra faire, pour les prix portés au détail estimatif d'autre part, tous les travaux de fournitures nécessaires pour la bonne et entière exécution du chemin, et se conformer aux ordres et instructions qui lui seront donnés par les agents-voyers pendant l'exécution des travaux.

ART. 14. — L'Administration se réserve le droit de diminuer le montant des travaux et fournitures prévus, sans que l'entrepreneur puisse prétendre à une indemnité quelconque pour les travaux non exécutés.

ART. 15. — L'entrepreneur sera tenu de recevoir en compte tous les matériaux provenant de la prestation en nature, ou qui lui seraient fournis par les communes ou par les particuliers. La valeur de ces matériaux sera déduite du montant de son entreprise, suivant les prix du détail estimatif, modifiés par le rabais de l'adjudication.

ART. 16. — Le délai de garantie sera de six mois pour les terrassements et les chaussées d'empierrement, et de un an pour les travaux d'art, pendant lesquels l'entrepreneur demeure responsable de ses ouvrages et est obligé de les entretenir.

ART. 17. — L'entrepreneur sera soumis au règlement préfectoral du 25 janvier 1867, pour secours aux ouvriers atteints de blessures occasionnées par les travaux, ainsi qu'aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs des travaux des chemins vicinaux annexées, à l'instruction ministérielle du 6 décembre 1870, en tant qu'elles ne seront pas contraires aux dispositions du présent devis.

Art. 18. — L'entrepreneur pourra extraire le caillou qui renferme l'ancienne chaussée jusqu'à concurrence de 50 m³. Il ne pourra dépasser ce cube sans y être autorisé par l'Agent voyer d'arrondissement.



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 85198 | Section: C | Parcelle: 118 | | Date: 23/03/1927 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-143 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales
	Cote : 8S198
	Date du document : 23/03/1927
Elements extraits	Type ouvrage :
	Déclarant : DENIS Ernest
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit :
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : C Parcelle : 118
	Autre information :
	Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5984
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 85198 | Section: C | Parcelle: 119 | | Date: 07/01/1926 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-144 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales Cote : 8S198
Elements extraits	Date du document : 07/01/1926 Type ouvrage : Déclarant : DENIS Ernest Locataire ou fermier : Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle : Lieu-dit : Cadaastre de référence : Napoléonien Référence parcellaire : Section : C Parcelle : 119 Autre information : Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5795
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle : Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné Volume exploité : Nombre d'étage(s) : Chambres(s) : Observations :

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION minière.	NUMÉROS DU CADASTRE.	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5744	Bellel Albert	Stamps	F	28	7-1-28	7-1-28
5745	Denis Ernest	Stamps	C	119	d.	d.
5746	Adam Emile	Lammerville	A	49	9-5	9-5
5747	Shot	Murice	C	11	5	5
5748	Duvrier Louis	Ekerelle	C	27	5	5
5749	Salomon Jules	Fumelle	B	93	5	5
580	Leconte Adèle	Canohan	B	333 322	5	5
581	Ernst Eugène	Trichemont	B	97	5	191-28
582	Genoux Timéo	Bestard	B	22	26-5	26-5
583	Vain Eugène	Vieux Manoir				21-2-1878
584	Alexandre	Curville la Prière	A	153	d.	d.
585	Carrel Paul	Raffet	A	226	d.	d.
586	Corrien Eugène	Ambunemil	C	59	29-5	29-5
587	Tecamp Albert	Curville la Prière	C	7	30-1-28	1-28
588	Fonnetin Adèle	Bellegroulle	A	182	5	5
589	Thouin	Bourg-Mon	C	99	5	5
5810	Lefebvre Louis	Chal. Marnand	B	69	5	5
5811	Delatale Albert	Toutain	B	44	4-5	4-5
5812	Boisguy André	Toutain	A	70	4-5	4-5

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION minière.	NUMÉROS DU CADASTRE.	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5742	Verde Vincent	Orville	A	33	7-10-24	4-12-24
5743	Blanchard Joseph Marnand	Marnand	B	112-23	8-12-23	8-10-23
5748	Schwarz Leon	Magnelle	B	9	5	5
5749	Patel Oucé	Saint Oucé	C	142	11-12-1927	11-12-1927
5750	Moliner Auguste	Stamps				
5751	Langue Joseph	Trinquemare				
5752	du Aubin (ph)	Subst	B	206	14-12-25	14-12-25
5753	Gout Raymond	Comville la Roquette	A	482	15-12-23	15-12-25
5754	Belin Charles	Saint-Maurice	B	5	15-12-23	15-12-23
5755	Burol Albert	Marnand-Lammerville	B	538	15-12-23	15-12-23
5756	Langue Joseph	Trinquemare	A	321	13-10-23	23-10-23
5757	Blac Joseph	Saint-Oucé	C	18	5	5
5758	Blon Eugène	Comville	B	2	24-10-23	24-10-23
5759	Delamare Auguste	Bois de la	A	107	5	5
5760	Blon Jules	Marnand-Préville	B	69	5	5
5761	Magnier Auguste	Stamps	F	111	5	5
5762	Blon Jules et Oucé	Préville	B	25	21-12-23	21-12-23
5763	Magnier Auguste	Marnand	E	101	2-11-23	2-11-23



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes | | Réf.: X8 | Section: C | Parcelle: 119 | | Date: 27/12/1899 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Pierre de taille
- Cailloux
- Argile
- Sable

Commentaires

Explor-e : la déclaration d'ouverture de carrière est faite sans plan de localisation de l'exploitation, l'indice est donc parcellaire.

Indice 76249-145 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document

Archives communales

Cote : X8

Elements extraits

Date du document : 27/12/1899

Type ouvrage : Marne

Déclarant : LAGNEL Eugène

Locataire ou fermier :

Propriétaire :

Elements de localisation

Plan de localisation :

Echelle :

Lieu-dit :

Cadastre de référence : Napoléonien

Référence parcellaire : Section : C Parcelle : 119

Autre information :

Observations :

Elements de dimensionnement déclarés

Plan d'extension :

Echelle :

Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné

Volume exploité :

Nombre d'étage(s) :

Chambres(s) :

Observations :

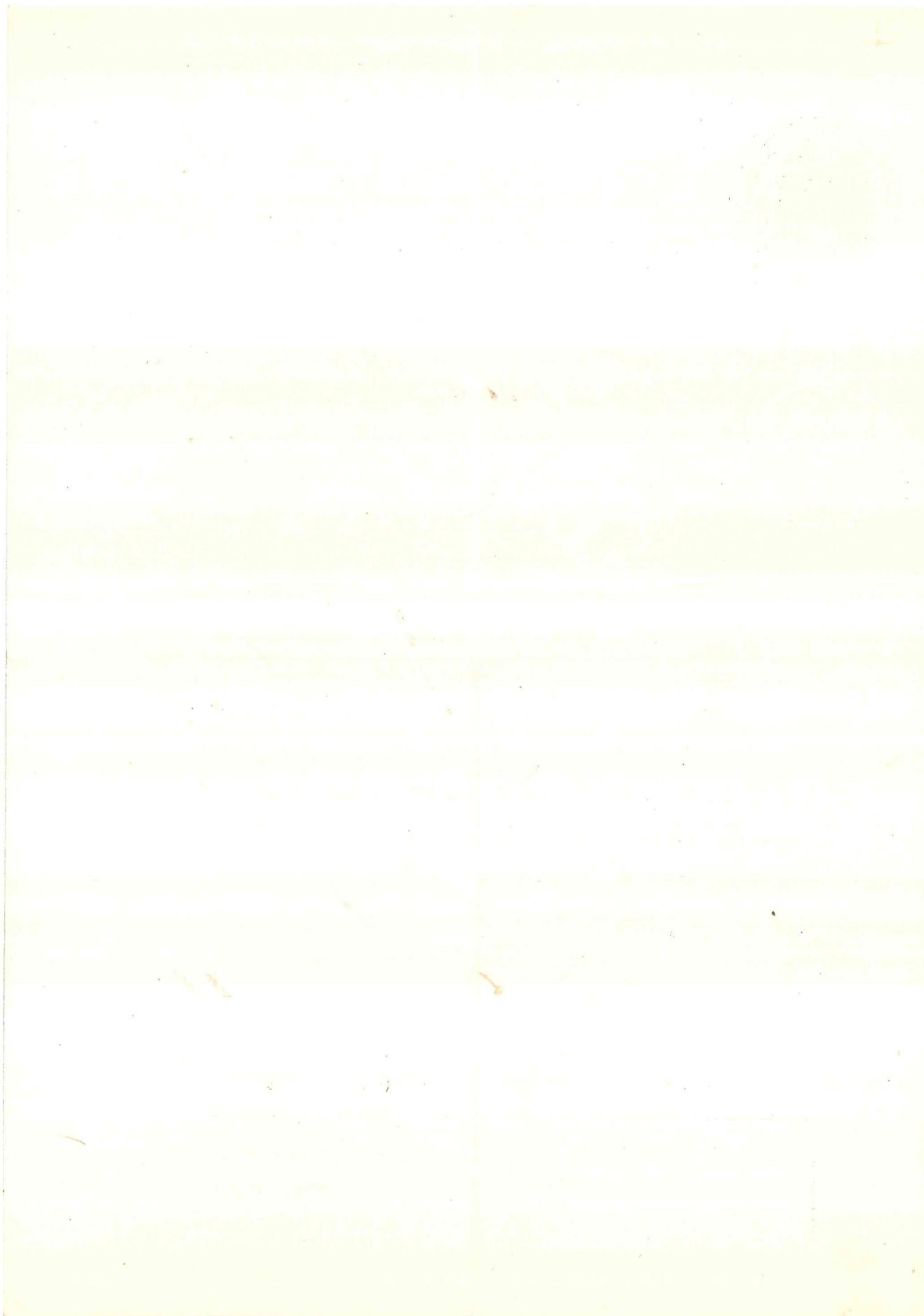


Je soussigné Lagnez Eugène

Entrepreneur de Travaux
publics à Guizneuzwill
Demande l'autorisation
d'ouvrir une carrière à galeries
Souterraines sur une pièce
de terre appartenant à
M^{me} Zouther propriétaire
à Deville sur tant le
No Cadastre 119 de la
Commune d. Etampes
Lecteur G. borné d'un bout
par le chemin de Devilly
à Etampes d'autre bout
par les héritiers Fortin
d'un côté par les héritiers
Fortin d'autre côté par
M^{me} Zouther

J. Lagnez
Entrepreneur à Guizneuzwill
le 27 Decembre 1899

Renseignements
insuffisants.





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 85198 | Section: C | Parcelle: 134 | | Date: 19/02/1929 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-146 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales Cote : 8S198
Elements extraits	Date du document : 19/02/1929 Type ouvrage : Déclarant : TORCHY Jérôme Locataire ou fermier : Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle : Lieu-dit : Cadaastre de référence : Napoléonien Référence parcellaire : Section : C Parcelle : 134 Autre information : Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5910
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle : Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné Volume exploité : Nombre d'étage(s) : Chambres(s) : Observations :

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou à l'LIBÉ L'ÉPOUSATION de la carrière.	SECTION matric.	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
1883	Loup Edouard	Evry Seine	C	271	18-1-29	23-1-29
1884	Leprieux René	Evry Seine	D	1364	d°	d°
1885	Boisguy René	La Courbe	C	2002	17-1-29	d°
1886	Ley Louis	Charente	A	302	16-1-29	d°
1887	Lapierre Marcel	Paris	B	91	d°	d°
1888	Charlot Henri	Angoulême	F	53	11-1-29	d°
1889	Lapierre Marcel	Paris	A	50	d°	d°
1890	Lapierre Marcel	Paris	C	173	22-1-29	d°
1891	Lapierre Marcel	Paris	A	14	23-1-29	4-2-29
1892	Lapierre Marcel	Paris	B	472	24-1-29	d°
1893	Lapierre Marcel	Paris	B	284	d°	d°
1894	Lapierre Marcel	Paris	A	38	18-1-29	d°
1895	Lapierre Marcel	Paris	A	59	24-1-29	d°
1896	Lapierre Marcel	Paris	B	117	18-1-29	d°
1897	Lapierre Marcel	Paris	B	290	11-1-29	d°
1898	Lapierre Marcel	Paris	A	9	9-1-29	d°
1899	Lapierre Marcel	Paris	A	46	d°	d°
1900	Lapierre Marcel	Paris	B	6	20-1-29	d°
1901	Lapierre Marcel	Paris	A	497	6-2-29	12-2-29
1902	Lapierre Marcel	Paris	D	22	4-2-29	d°
1903	Lapierre Marcel	Paris	C	155	d°	d°
1904	Lapierre Marcel	Paris	C	146	6-2-29	d°
1905	Lapierre Marcel	Paris	B	138	1-2-29	d°
1906	Lapierre Marcel	Paris	B	82	11-2-29	d°
1907	Lapierre Marcel	Paris	A	27	7-2-29	d°
1908	Lapierre Marcel	Paris	A	228	d°	d°
1909	Lapierre Marcel	Paris	C	154	11-2-29	d°
1910	Lapierre Marcel	Paris	B	260	7-2-29	d°
1911	Lapierre Marcel	Paris	B	259	16-2-29	25-2-29
1912	Lapierre Marcel	Paris	A	440	17-2-29	d°
1913	Lapierre Marcel	Paris	B	7	11-2-29	4-3-29
1914	Lapierre Marcel	Paris	A	112	22-2-29	d°
1915	Lapierre Marcel	Paris	A	155	26-2-29	d°
1916	Lapierre Marcel	Paris	B	171	17-2-29	d°
1917	Lapierre Marcel	Paris	C	297	3-3-29	d°

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou à l'LIBÉ L'ÉPOUSATION de la carrière.	SECTION matric.	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
1844	Blanchard Louis	Blanchard	B	1001	17-11-28	2-12-28
1846	Blanchard Louis	Blanchard	D	1136	17-11-28	d°
1847	Blanchard Louis	Blanchard	D	38	22-11-28	d°
1848	Blanchard Louis	Blanchard	A	1114	9-11-28	d°
1849	Blanchard Louis	Blanchard	A	20	3-12-28	d°
1850	Blanchard Louis	Blanchard	A	11-10-28	12-28	20-12-28
1851	Blanchard Louis	Blanchard	A	7	8-12-28	d°
1852	Blanchard Louis	Blanchard	B	249	8-12-28	d°
1853	Blanchard Louis	Blanchard	A	18	9-12-28	d°
1854	Blanchard Louis	Blanchard	A	78	11-12-28	d°
1855	Blanchard Louis	Blanchard	B	55	12-12-28	d°
1856	Blanchard Louis	Blanchard	C	86	13-11-28	d°
1857	Blanchard Louis	Blanchard	B	149	d°	d°
1858	Blanchard Louis	Blanchard	C	160	d°	d°
1859	Blanchard Louis	Blanchard	B	117	d°	d°
1860	Blanchard Louis	Blanchard	B	9	d°	d°
1861	Blanchard Louis	Blanchard	C	111	11-12-28	d°
1862	Blanchard Louis	Blanchard	A	33	10-12-28	d°
1863	Blanchard Louis	Blanchard	C	43	d°	d°
1864	Blanchard Louis	Blanchard	A	16014	d°	d°
1865	Blanchard Louis	Blanchard	A	67	17-12-28	d°
1866	Blanchard Louis	Blanchard	B	27	d°	d°
1867	Blanchard Louis	Blanchard	B	73	d°	d°
1868	Blanchard Louis	Blanchard	B	170	d°	d°
1869	Blanchard Louis	Blanchard	D	22	20-12-28	d°
1870	Blanchard Louis	Blanchard	C	84	d°	d°
1871	Blanchard Louis	Blanchard	B	93	21-12-28	d°
1872	Blanchard Louis	Blanchard	C	255	1-1-29	16-1-29
1873	Blanchard Louis	Blanchard	A	74	2-1-29	d°
1874	Blanchard Louis	Blanchard	A	81	14-12-28	d°
1875	Blanchard Louis	Blanchard	B	"	21-12-28	d°
1876	Blanchard Louis	Blanchard	B	204	21-12-28	d°
1877	Blanchard Louis	Blanchard	A	250	29-12-28	d°
1878	Blanchard Louis	Blanchard	A	226	21-12-28	d°
1879	Blanchard Louis	Blanchard	A	163	27-12-28	d°
1880	Blanchard Louis	Blanchard	F	53	17-12-28	d°
1881	Blanchard Louis	Blanchard	A	62	17-12-28	d°
1882	Blanchard Louis	Blanchard	A	100	17-12-28	d°



Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Linéaire

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 120 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 85198 | Section: I | Parcelle: 20 | || Date: 26/12/1947 |
 Départementales || Réf.: Z841-842 | || Date: 26/12/1947 |
 Communales anciennes || Réf.: X12 | Section: F | Parcelle: 20 | || Date: 16/12/1947 |
 Communales anciennes || Réf.: X12 | Section: F | Parcelle: 20 | || Date: 16/12/1947 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Les indications fournies dans le document permettent de localiser l'indice de façon linéaire. Une seule indication de distance est donnée dans la déclaration.

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S198	
Elements extraits	Date du document :	26/12/1947	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	PLANQUAIS	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :		
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcelaire :	Section : I	Parcelle : 20
Elements de dimensionnement déclarés	Autre information :		
	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 3391 / registre de déclarations du service des mines fait part de la section I or il n'existe pas de section nommée ainsi pour la commune d'Etampuis. Potentielle section F au regard de la déclaration des archives communales correspondant à cette déclaration.	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X12	
Elements extraits	Date du document :	16/12/1947	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	PLANQUAIS Alphonse	
	Locataire ou fermier :		
Elements de localisation	Propriétaire :		
	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcelaire :	Section : F	Parcelle : 20
Elements de dimensionnement déclarés	Autre information :		
	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre à 152 m du chemin de Bosc-le-Hard à Totes	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	19m / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :	200m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	2841-842	
Elements extraits	Date du document :	26/12/1947	
	Type ouvrage :	Marnière	
	Déclarant :	PLANQUAIS Alphonse	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :		
	Référence parcelaire :	Section :	Parcelle :
	Autre information :		
	Observations :	Déclaration faite à la préfecture sous le n° 3391	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-147 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X12	
Elements extraits	Date du document :	16/12/1947	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	PLANQUAIS Alphonse	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcelaire :	Section : F	Parcelle : 20
	Autre information :		
	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre à 152 m du chemin de Bosc-le-Hard à Totes	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	19m / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :	200m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

à conserver à la Mairie

Port le Harid

16 DEC 1947
Mairie
19 DEC 1947
DE BILVAIRE

sur au g...
de filon

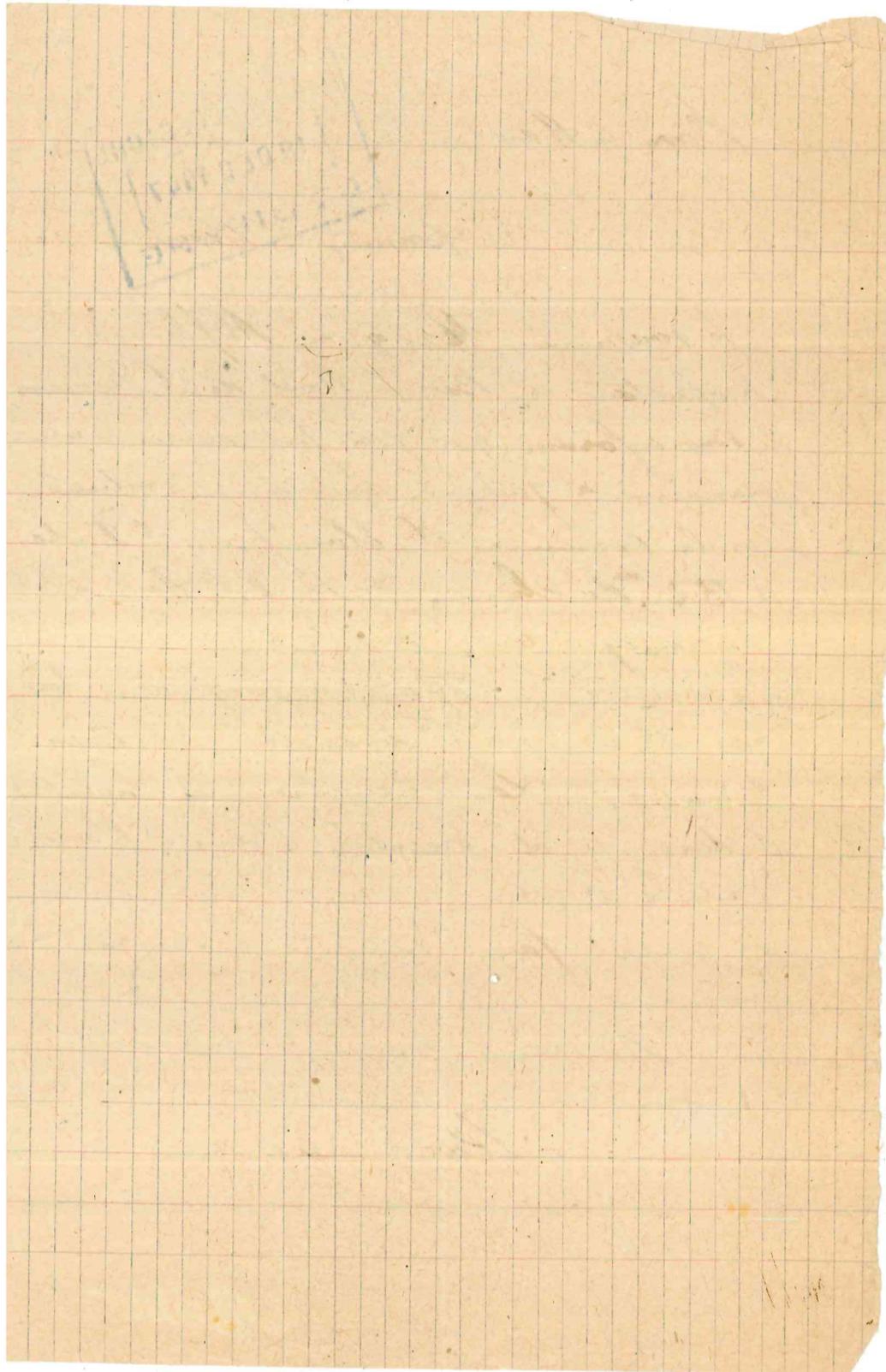
Monsieur le Maire

Je soussigné Flanguais Alphonse
propriétaire au Port le Harid ai l'honneur
de vous informer que j'ai fait ouvrir une
marnière à galeries souterraines située
sur la commune d'Etampes S.F. 20
à 152^m du chemin de Port le Harid à côté
du hameau de Le Harid - Perrière 200^m
La marnière a 11m de profondeur dont
4m de terre 2m de cailloux et 5m
de marne - Les chambres au nombre
de deux sont orientées l'une à l'ouest
l'autre à l'est

Je compte faire entreprendre environ 200 m³ de
marne.

Revenez s'il vous plaît à la Mairie
mes salutations empressées
Flanguais

Vu transmis le 16 DEC 1947 avec
avis favorable
Le Maire
Bellet



à conserver à la Mairie

Bois le Hard

16 DEC 1947
Mairie
19 DEC 1947
DE BILVAINE

sur au g...
de filon

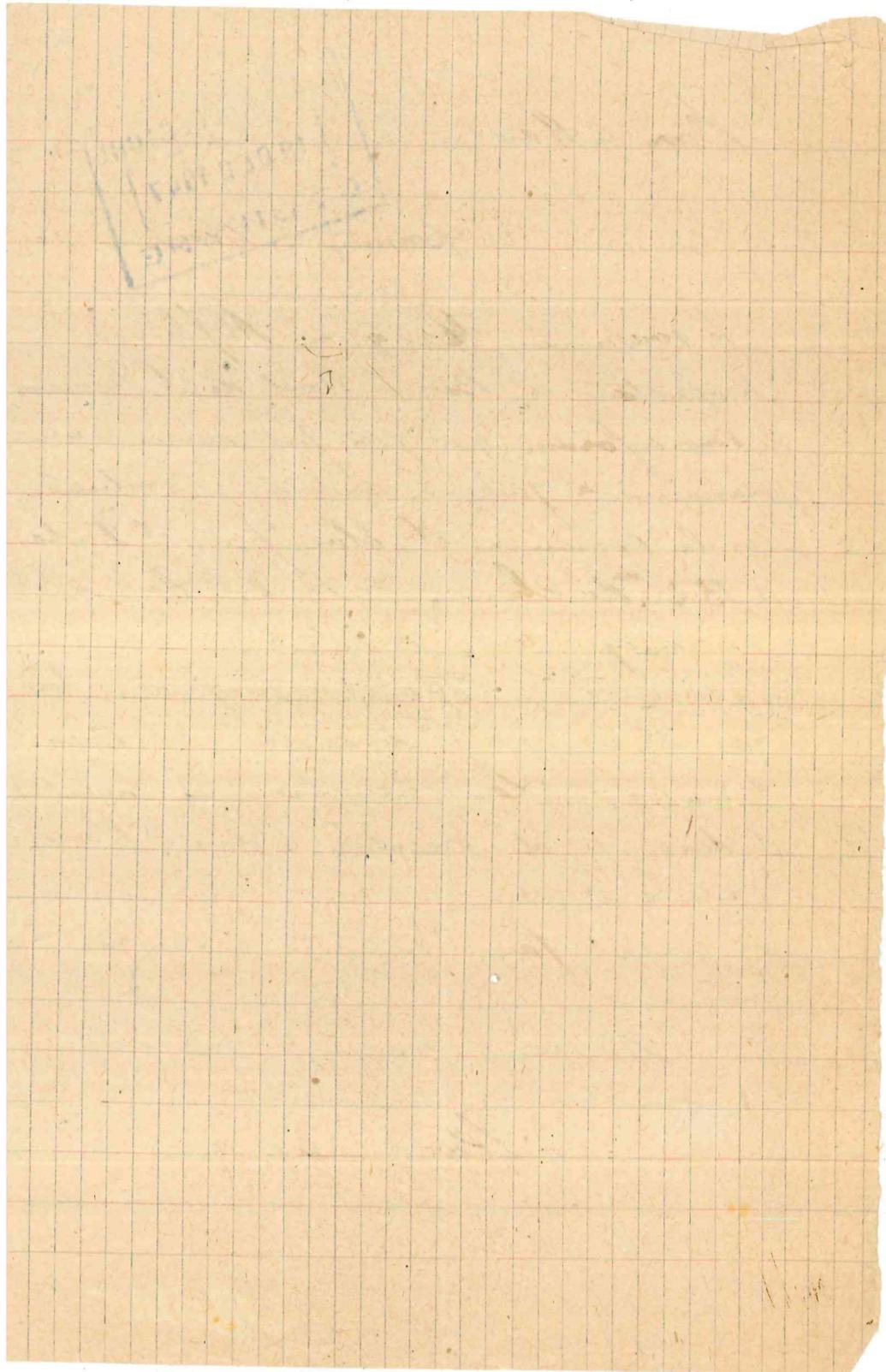
Monsieur le Maire

Je soussigné Flanguais Alphonse
propriétaire au Bois le Hard ai l'honneur
de vous informer que j'ai fait ouvrir une
marnière à galeries souterraines située
sur la commune d'Étaampuis S.F. 20
à 152^m du chemin de Bois le Hard à côté
du hameau de Le Héif - Perrière 200^m
La marnière a 11m de profondeur dont
4m de terre 2m de cailloux et 5m
de marne - Les chambres au nombre
de deux sont orientées l'une à l'ouest
l'autre à l'est

Je compte faire entreprendre environ 200 m³ de
marne.

Revenez s'il vous plaît à la Mairie
mes salutations empressées
Flanguais

Vu transmis le 16 DEC 1947 avec
avis favorable
Le Maire
Bellet



N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrale	DATE DE LA COMMUNICATION		NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrale	NUMÉROS DU CADASTRE.	DATE DE LA COMMUNICATION	
				à la Préfecture.	au service des Mines.					à la Préfecture.	au service des Mines.
3382	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	30.7.47	2.8.47			5			
3383	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	11.8.47	23.8.47			1074 947			
3384	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	18.8.47	27.8.47			1084 1087			
3385	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	20.8.47	15.8.47			465			
3386	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	8.11.47	15.11.47			100			
3387	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	3.11.47	8.11.47			182			
3388	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	d.	d.			133			
3389	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	10.11.47	14.11.47			102			
3390	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	4.12.47	8.12.47			30			
3391	M. de la Roche de la Roche	Offranville	I	16.12.47	26.12.47			20			
3392	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	27.12.47	17.1.48			83			
3393	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	19.1.48	22.1.48			13			
3394	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	29.1.48	2.2.48			61-62			
3395	M. de la Roche de la Roche	Offranville	P	3.2.48	18.2.48			169			
3396	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	2.2.48	7.2.48			138			
3397	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	1.3.48	6.3.48			204			
3398	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	4.3.48	8.3.48			206b.			
3399	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	10.3.48	13.3.48			688			
3400	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	23.3.48	27.3.48			22			
3401	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	30.3.48	2.4.48			57			
3402	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	30.3.48	5.4.48			75			
3403	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	30.3.48	2.4.48			100			
3404	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	14.4.48	20.4.48			10			
3405	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	23.4.48	28.4.48			125			
3406	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	22.4.48	d.			1020			
3407	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	3.5.48	5.5.48			134			
3408	M. de la Roche de la Roche	Offranville	E	74.7.48	70.5.48			74			
3409	M. de la Roche de la Roche	Offranville	D	14.8	d.			148			
3410	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	11.5.48	15.5.48			61			
3411	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	d.	d.			307			
3412	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	3.11.48	10.11.48			323.2a			
3413	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	8.10	18.10			539			
3414	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	4.3.48	24.5.48			76			
3415	M. de la Roche de la Roche	Offranville	D	6.5.48	24.5.48			106			
3416	M. de la Roche de la Roche	Offranville	D	1.5.48	24.5.48			81			
3417	M. de la Roche de la Roche	Offranville	"	22.2.48	5.6.48			"			

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrale	DATE DE LA COMMUNICATION		NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrale	NUMÉROS DU CADASTRE.	DATE DE LA COMMUNICATION	
				à la Préfecture.	au service des Mines.					à la Préfecture.	au service des Mines.
3346	M. de la Roche de la Roche	Offranville	"	22.3.46	26.3.46			"			
3347	M. de la Roche de la Roche	Offranville	"	28.3.46	28.3.46			"			
3348	M. de la Roche de la Roche	Offranville	"	29.3.46	13.4.46			"			
3349	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	13.4.46	17.4.46			190			
3350	M. de la Roche de la Roche	Offranville	"	20.4.46	26.4.46			"			
3351	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	7.5.46	9.5.46			44			
3352	M. de la Roche de la Roche	Offranville	D	29.5.46	31.5.46			51			
3353	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	29.5.46	3.6.46			108			
3354	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	17.6.46	24.6.46			346			
3355	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	10.8.46	4.9.46			60			
3356	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	21.10.46	24.10.46			25			
3357	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	25.10.46	31.10.46			"			
3358	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	16.11.46	20.11.46			108			
3359	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	6.12.46	9.12.46			22.83			
3360	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	6.12.46	10.12.46			381			
3361	M. de la Roche de la Roche	Offranville	D	12.12.46	20.12.46			31			
3362	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	21.12.46	28.12.46			474			
3363	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	27.12.46	30.12.46			107			
3364	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	11.2.47	18.2.47			6			
3365	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	21.2.47	26.2.47			77			
3366	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	27.2.47	7.3.47			97			
3367	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	3.3.47	7.3.47			219			
3368	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	8.3.47	13.3.47			94			
3369	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	d.	d.			15			
3370	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	18.3.47	24.3.47			164			
3371	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	18.3.47	5.4.47			133			
3372	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	14.4.47	9.4.47			261			
3373	M. de la Roche de la Roche	Offranville	E	4.6.47	11.6.47			80			
3374	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	10.6.47	17.6.47			126			
3375	M. de la Roche de la Roche	Offranville	B	30.6.47	5.5.47			158			
3376	M. de la Roche de la Roche	Offranville	C	2.9.47	8.5.47			96			
3377	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	11.5.47	18.5.47			106			
3378	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	21.5.47	24.5.47			4			
3379	M. de la Roche de la Roche	Offranville	A	16.6.47	16.6.47			331			
3380	M. de la Roche de la Roche	Offranville	"	27.6.47	1.7.47			"			
3381	M. de la Roche de la Roche	Offranville	D	22.7.47	28.7.47			67			

cy
27-12-47

Y. Q.

PREFECTURE DE LA SEINE-INFERIEURE

Division
Instruction Publique
Travaux Publics
Circulation

~~27 DECEMBRE 1947~~

ROUEN, le 26 de' cembre 1947

2ème Bureau

Ouverture d'une

mairie

n° 3391

Le Préfet de la Seine-Inférieure

A
à Monsieur l'Ingénieur en Chef
des Mines

22, Rue de l'Hôpital,
ROUEN.

B

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, à toutes fins utiles, la déclaration faite par M. *Alphonse Planguais* demeurant à *Bosc. G. Hard* relative à l'ouverture d'une *mairie* sur le territoire de la commune d'*Itaucipuis*.

Cette déclaration est inscrite à la Préfecture, sous le n° 3391

Pour le Préfet,
Le Chef de Division,
J. Guineb
29.12.47

LH

PREFECTURE DE LA SEINE-INFERIEURE

DIVISION
Instruction Publique
Travaux Publics
Circulation

2ème Bureau

*cu
27-12-47*

ROUEN, le

27 DECE 1947

~~Le Préfet de la Seine-Inférieure~~

A Monsieur *Alphonse Planguais*
a. Bosc. G. Hard

Je vous accuse réception de votre
deklaration, en date du *16*
decembre courant, d'exploitation
d'une usiniere, a galeries souterr-
aines, sur le territoire de la commune
d'Hampeux.

~~J'ai soumis cette affaire à l'instruc-~~
~~tion réglementaire, et soumis cette affaire~~
~~à toutes fins usites, à A a B~~

~~Je ne manquerai pas de vous aviser de~~
~~la suite susceptible d'y être réservée.~~

V. A ---

Pour le Préfet
Le Chef de division,

J. A
J. Guinot

29.12.47



Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Système :

Commune : Étampuis

Orig. report carto :

Repères locaux

x :

Hameau/Lieu-dit :

y :

Autre (route, chemin...) :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8519-20 | Section: C | Parcelle: 155 ; 146 | || Date: 16/01/1891 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : il n'existe pas de parcelle numéroté 155 ou 146 sur la planche cadastrale de la section C d'Étampuis. L'indice est non localisable, la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-148 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales
	Cote : 8S19-20
	Date du document : 16/01/1891
Elements extraits	Type ouvrage : Carrière
	Déclarant : LEROUX Théodule
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit :
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : C Parcelle : 155 ; 146
	Autre information :
	Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 1066
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

NUMÉROS		DELIBERATIONS		DELIBERATIONS		NUMÉROS	
N°	Objet	Date	Lieu	N°	Objet	Date	Lieu
1.051	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.051	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.052	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.052	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.053	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.053	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.054	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.054	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.055	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.055	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.056	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.056	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.057	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.057	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.058	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.058	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.059	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.059	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.060	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.060	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.061	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.061	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.062	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.062	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.063	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.063	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean
1.064	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean	1.064	Barthélemy	10.11.1911	St-Jean



Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: C2 | Section: C | Parcelle: 123 | | Date: 04/02/1905 |
Communes anciennes || Réf.: C2 | Section: C | Parcelle: 123 | | Date: 04/02/1905 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-149 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	C2	
Elements extraits	Date du document :	04/02/1905	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :		
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	LACAILLE Hippolyte	
Elements de localisation	Plan de localisation :		Echelle :
	Lieu-dit :	Loeuilly	
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcelaire :	Section : C	Parcelle : 123
	Autre information :		
	Observations :	Extraction de marne dans une pièce d'herbage.	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :		Echelle :
	Caractéristiques puits :	Profondeur 20m / Diamètre	/ Maçonné
	Volume exploité :	150m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-149 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	C2	
Elements extraits	Date du document :	04/02/1905	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :		
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	LACAILLE Hippolyte	
Elements de localisation	Plan de localisation :		Echelle :
	Lieu-dit :	Loeuilly	
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcelaire :	Section : C	Parcelle : 123
	Autre information :		
	Observations :	Extraction de marne dans une pièce d'herbage	
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension :		Echelle :
	Caractéristiques puits :	Profondeur 20m / Diamètre	/ Maçonné
	Volume exploité :	150m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		



6173

4

C 2

Monsieur le Maire d'Étampuis,

Monsieur le Maire,

Le soussigné, Lacaille Hippolyte, propriétaire demeurant à Trichemesnil, a l'honneur de vous exposer qu'il vient d'avoir une carrière à Marne dans une pièce de terre à usage ^{d'herbage} ~~de labour~~ qu'il exploite comme propriétaire, laquelle est située au hameau de Lavilly, section d'Étampuis et figure au plan cadastral sous le n° de la section.

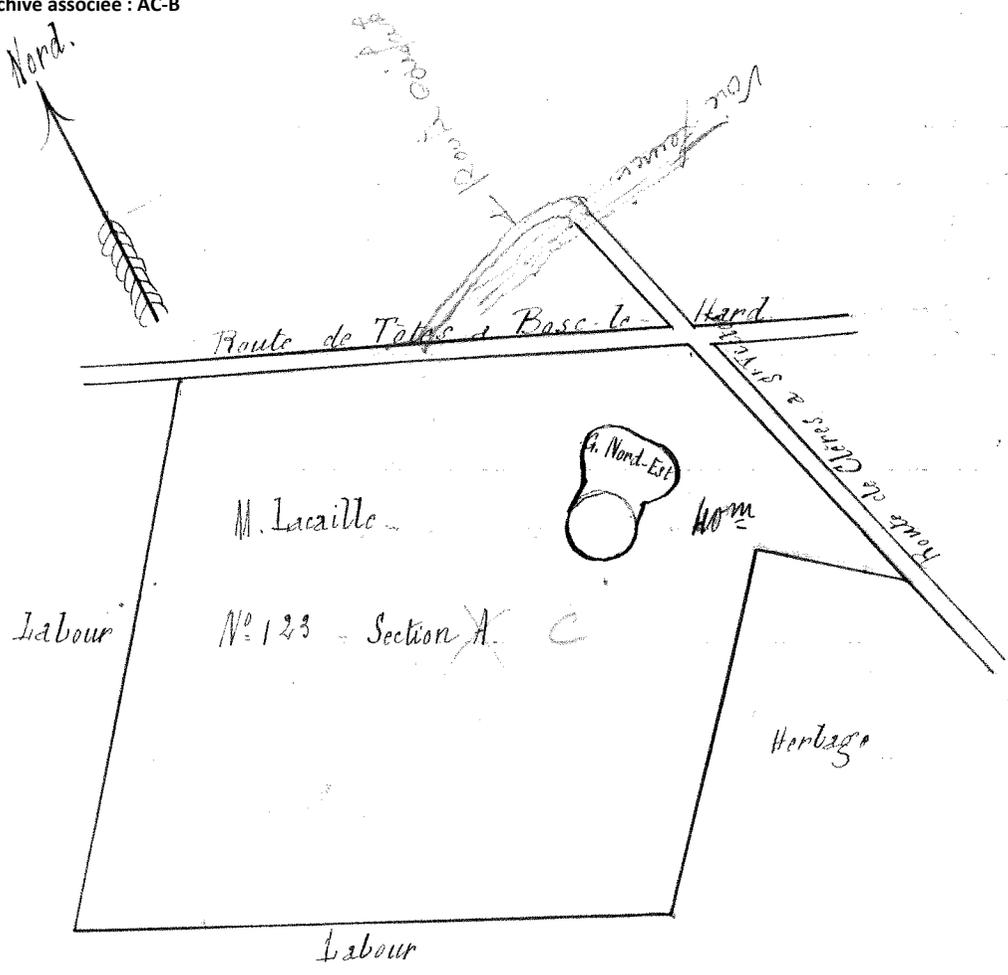
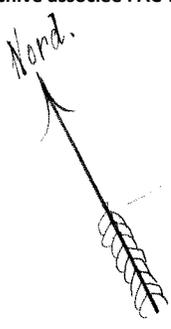
Qu'il extraira de cette manière la quantité de marne nécessaire pour amender quatre hectares de terre soit environ 150 mètres cubes.

Que cette extraction aura lieu au moyen d'un puits de 20 mètres de profondeur dont 12 mètres de terre et caillou et 8 mètres de marne avec galeries souterraines conformément au plan d'autre part.

Il vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ses sentiments respectueux.

Lacaille H

À Trichemesnil, le 11 Janvier 1905.



Parcelle de St. Harais Dieu
 Z.C. n° 1



6173

Monsieur le Maire d'Étampuis,

Monsieur le Maire,

Le soussigné, Lacaille Hippolyte, propriétaire demeurant à Trichemesnil.

A l'honneur de vous exposer qu'il vient d'avoir une carrière à Marne dans une pièce de terre à usage ^{d'herbage} ~~de labour~~ qu'il exploite comme propriétaire, laquelle est située au hameau de Lavilly, section d'Étampuis et figure au plan cadastral sous le n° de la section.

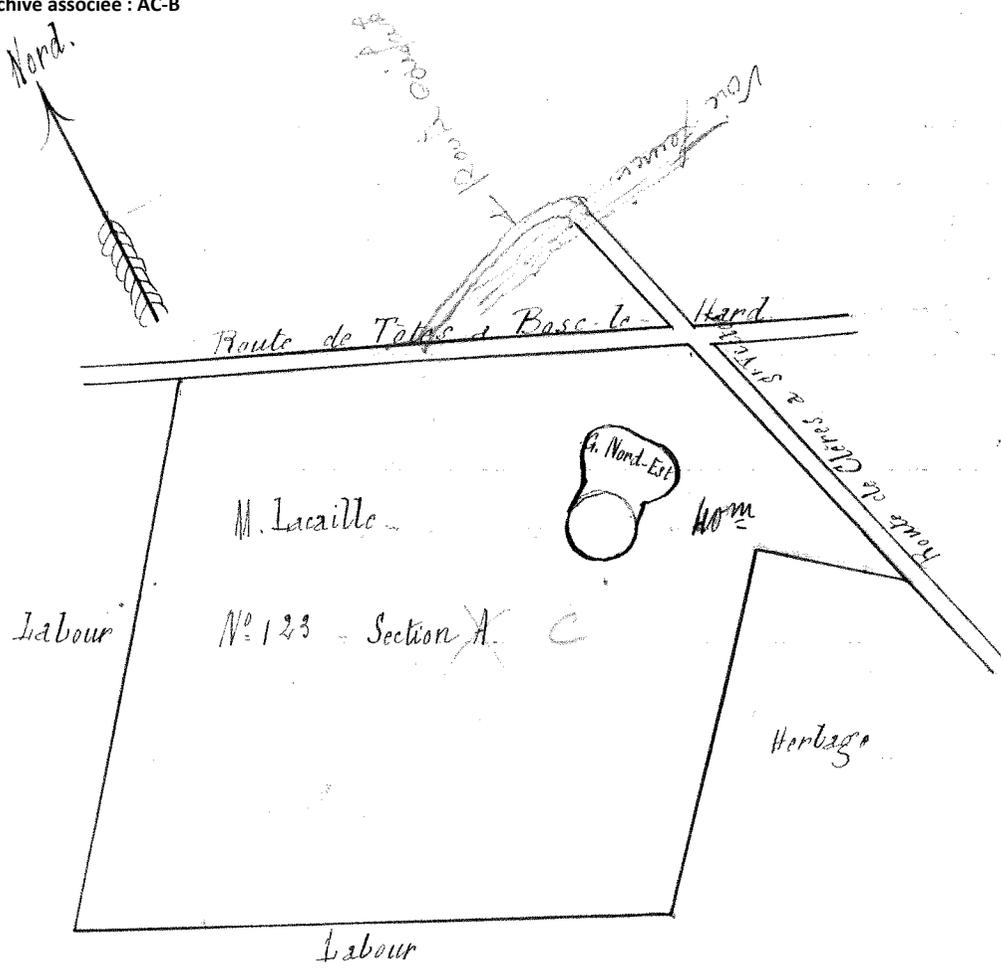
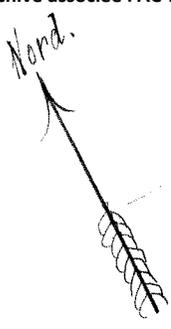
Qu'il extraira de cette manière la quantité de marne nécessaire pour amender quatre hectares de terre soit environ 150 mètres cubes.

Que cette extraction aura lieu au moyen d'un puits de 20 mètres de profondeur dont 12 mètres de terre et caillou et 8 mètres de marne avec galeries souterraines conformément au plan d'autre part.

Il vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ses sentiments respectueux.

Lacaille H

À Trichemesnil, le 11 Janvier 1905.



Parcelle de St. Harais Dieu
 Z.C. n° 1



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: E6 | Section: E | Parcelle: 179 | || Date: 25/11/1909 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-150 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales
	Cote : E6
	Date du document : 25/11/1909
Elements extraits	Type ouvrage : Marne
	Déclarant : PHILIPPE Henri
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire : STAKLER
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit : Biennais
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : E Parcelle : 179
	Autre information :
	Observations : Extraction de marne dans une pièce de terre comprise entre le chemin de Bosc le-hard à Bellencombre et celui de Bosc-le-Hard à Bracquetuit
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur 17m / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité : 60m3
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

EG

Monsieur le Maire d'Étainpuis



50E3

Monsieur le Maire

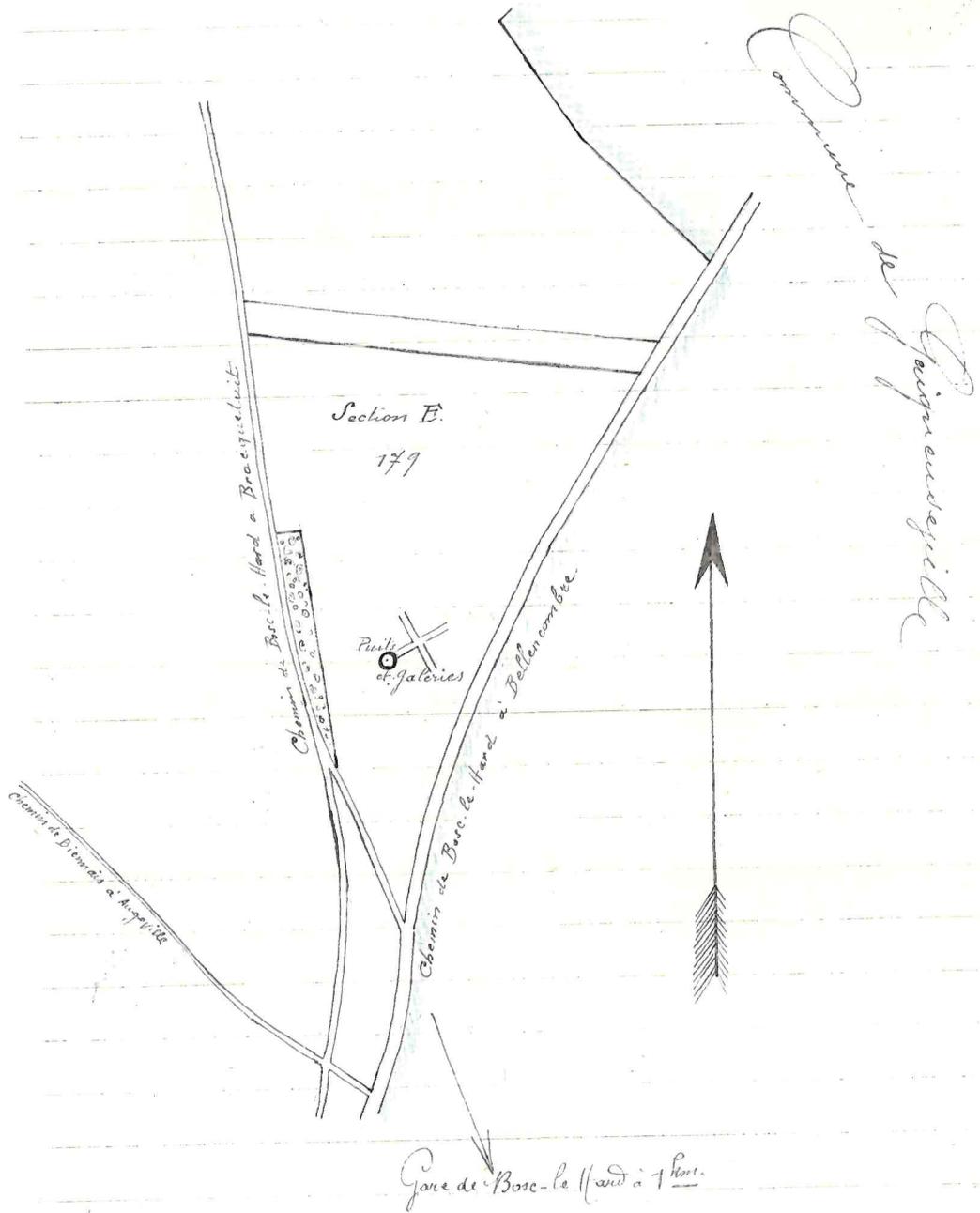
Le Sieur Philippe Henri,
cultivateur, demeurant à Grignouseville,
a l'honneur de vous exposer qu'il veut
d'exploiter une carrière à Marnes dans
une pièce de terre en labour, qu'il exploite
comme ferme, laquelle est située au
hameau de Primvais, de la Commune d'Étainpuis,
et figurant au plan cadastral sous le n° 179 de la section E.
Qu'il extraira de cette carrière la quantité
de marne nécessaire pour amender trois hectares
de terre, soit environ 60 mètres cubes ;
que cette extraction aura lieu au moyen d'impuits
de dix-sept mètres de profondeur, dont dix
mètres de terre argileuse et sept mètres de
marne avec galeries souterraines conformé-
ment au plan d'autre part.

Il vous prie d'agréer
Monsieur le Maire,
l'assurance de son profond respect

Philippe Henri
Grignouseville le 27 novembre 1909

Commune d'Elainpuit - hameau de Biennais

Propriétaire : M. Stahler - Fermier : M. Philippe





Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Système :

Orig. report carto : Plan

x :

y :

Précision :

Type de Report : Aire limitée

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: E4 | Section: E | Parcelle: 77-78 | || Date: 14/01/1914 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Petite erreur de report de numéro de parcelle sur la déclaration communale, il s'agit bien de la parcelle section F n°177. La comparaison a été effectuée entre le plan fournit avec la déclaration et le cadastre napoléonien.

Indice 76249-151 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales
	Cote : E4
	Date du document : 14/01/1914
Elements extraits	Type ouvrage : Marne
	Déclarant : ELIOT Emile
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire : LEFEBVRE Emile
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit : Biennais
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : E Parcelle : 77-78
	Autre information :
	Observations : Extraction de marne dans un terrain en labour entre la route de Bosc-le-Hard à Bellencombre et celui de la folie à augeville
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur 14m / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité : 150m3
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

2

E4

Monsieur Emile Eliot, cultivateur à Grigneuseville,
à Monsieur le Maire à Saint-puis.

Monsieur le Maire,

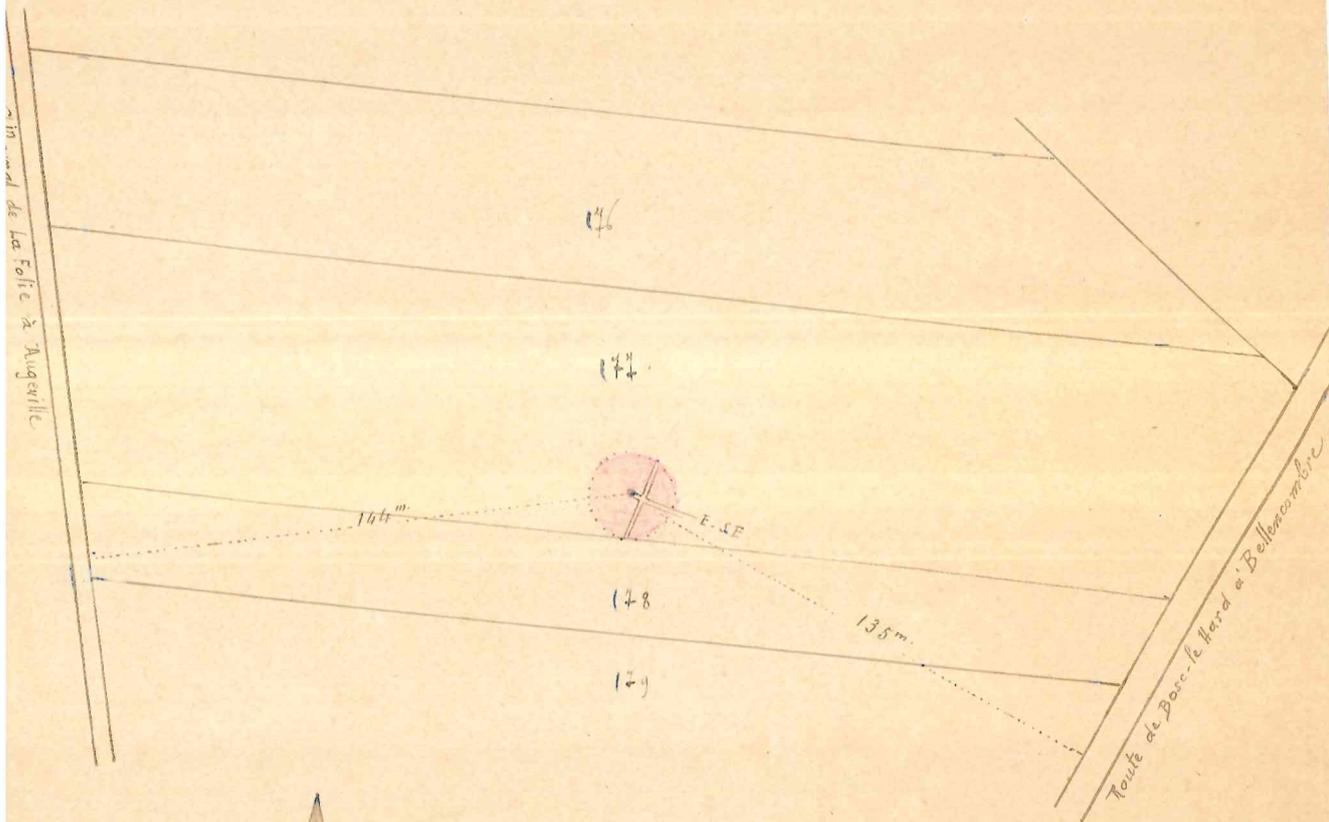
Je soussigné Emile Eliot, cultivateur
à Grigneuseville, ai l'honneur de vous déclarer :
— Que j'ai fait ouvrir une carrière à marne
à galeries souterraines, dans une pièce de terre en labou
que j'exploite comme fermier de M^{re} Lefebvre Emile,
propriétaire à Bas-le-Hard, située au hameau de
Biennais, bordée d'un bout par la route de
Bas-le-Hard à Bellesmeules, de l'autre, le chemin
rural de La Folie à Augerville; et qui figure
à la section E du plan cadastral sous le n^o 44;
— Que j'extrais de cette manière environ¹⁷
cent cinquante mètres cubes de marne; —
— Que cette extraction se fera par un
puits de 14 mètres de profondeur, dont 2 mètres
d'argile; 4 mètres de caillou; 8 mètres de marne;
le tout conforme au plan ci-joint. —
Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage
de mon profond respect.

E Eliot

Saint-puis, le 11 Janvier 1974.

Arrondissement
de Dieppe.

Commune d'Étainville
Section F. n° 77. 78. Labour



Echelle 1: 2000



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 8S198 | Section: E | Parcelle: 53 | | Date: 13/03/1928 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Indice 76249-152 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document

Archives départementales

Cote : **8S198**

Elements extraits

Date du document : **13/03/1928**

Type ouvrage :

Déclarant : **DUMESNIL Edouard**

Locataire ou fermier :

Propriétaire :

Elements de localisation

Plan de localisation :

Echelle :

Lieu-dit :

Cadastre de référence : **Napoléonien**

Référence parcellaire : Section : **E** Parcelle : **53**

Autre information :

Observations : **Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5761**

Elements de dimensionnement déclarés

Plan d'extension :

Echelle :

Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné

Volume exploité :

Nombre d'étage(s) :

Chambres(s) :

Observations :

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrale	DATE DE LA COMMUNICATION	
				NUMÉROS DU CADASTRE	à la Préfecture. au service des Mines.
101	Antoine Lator	St-Jean	10	11-1-28	f
102	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
103	Martin Marie	St-Jean	10	12-1-28	f
104	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
105	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
106	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
107	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
108	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
109	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
110	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
111	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
112	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
113	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
114	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
115	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
116	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
117	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
118	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
119	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
120	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
121	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
122	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
123	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
124	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
125	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
126	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
127	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
128	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
129	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
130	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
131	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
132	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
133	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
134	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
135	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
136	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
137	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
138	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
139	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
140	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f

N° d'ordre	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou A LIEU L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrale	DATE DE LA COMMUNICATION	
				NUMÉROS DU CADASTRE	à la Préfecture. au service des Mines.
141	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
142	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
143	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
144	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
145	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
146	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
147	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
148	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
149	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
150	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
151	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
152	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
153	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
154	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
155	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
156	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
157	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
158	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
159	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
160	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
161	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
162	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
163	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
164	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
165	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
166	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
167	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
168	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
169	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
170	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
171	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
172	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
173	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
174	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
175	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
176	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
177	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
178	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
179	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f
180	Antoine Lator	St-Jean	10	f	f



Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : **Non localisable**

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 8529 | | Date: 13/12/1884 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Pierre de taille
- Cailloux
- Argile
- Sable

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive. L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

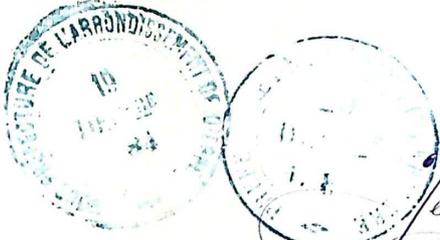
Indice 76249-153 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales
	Cote : 8S29
	Date du document : 13/12/1884
Elements extraits	Type ouvrage : Carrière souterraine de marne
	Déclarant : BENOIST Emile
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit :
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : Parcelle :
	Autre information :
	Observations : Déclaration d'ouverture d'une deuxième carrière de marne dans la même pièce de terre déjà exploitée. Le long du chemin de grande communication 25 de Totes à Bosc le-hard.
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

Double
Cotes
311

A Messieurs les Maires de la
Commune de Champagny, Arrondissement de Beaune.

Messieurs les Maires,



J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait ouvrir
une carrière à Mamey, sous terrain, en cours d'exploitation - et
que je vais en faire ouvrir une seconde, dans les mêmes conditions
dans une même pièce de terre en labour que j'exploite
sur les terrains de votre Commune, au lieu dit :

Laquelle pièce de terre d'une contenance
de Sept hectares environ, bornée par le chemin de Ch. Comm.
n° 95 de Cotes à Bois-le-Hard et des terres en labour exploitées
par M. M. Pédfer et Orange, se trouve distante de
plusieurs centaines de mètres de tous bâtiments
de construction. Ci-joint le plan de la pièce de terre.

Agreez, Messieurs les Maires,
l'assurance de mes sentiments les plus distingués

Benoist

Frichemessin, 13 Décembre 1884.



Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : *Non localisable*

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales | | Réf.: 85198 | | Date: 30/03/1926 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive. L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-154 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales
	Cote : 8S198
	Date du document : 30/03/1926
Elements extraits	Type ouvrage :
	Déclarant : DENIS Ernest
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit :
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : Parcelle :
	Autre information :
	Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 5836
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIRE L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION minière	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5832	Godon Wilfrède	Courville 9 Ny	?	?	20.5.26	20.3.28
5833	Le Bélier Georges	La Fletot	B	100	24.5	24.20
5834	Guépin Jean	Montreuil Com	A	11	19.5	19.5
5835	Caté N. Juvie	Imbommé	A	14	30.5	30.10
5836	Cerns Ernest	Stainprie			5	5
5837	Louis Herment	La Garrière	B	396	3.4.26	3.4.28
5838	Arnaud Louis	Approuville	A	183	10.4.26	12.4.28
5839	Hemi Alexandre	Colot	S.c.		23	23
5840	Vincent Pierre	Namerville 6. Sept	B	79	27.4.26	27.4.28
5841	Léonard Pierre	Spécial		63	5.11.26	5.11.28
5842	André Louis	Bois de	A	48	7.5	7.5
5843	Thomasin Henri	Quille de	A	144	2.5	7.5
5844	Friedrich Louis	Bois de	A	14	14.5	14.5
5845	Herich Louis	St Marguerite	B	37		
5846	Chaumont	General	B	289		
5847	Lebrail Louis	Bois de		3	19.5	19.5
5848	Buron Marcel	Bois de	A	615	18.5.26	18.5.28
5849	Vallée Justine	Buchy			5	5
5850	Alphonse	Raffetot	B	101	20.5	20.5

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU A LIRE L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION minière	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
5813	Sauvage Louis	Dreuxville	C	14	10.2.26	10.2.28
5814	Louise Odéone	Fontaine de Bois	B	156	10	10
5815	Boisbert A.	Offranville	P	23	11.5	11.5
5816	Cochelet Joseph	St Mammès	A	44	5	5
5817	L. Janet	St Riquier de Clair		95	17.5	17.5
5818	Léonard	Bois de	B	300	5	5
5819	Ernest	St Luce	C	52	5	5
5820	Carson Robert	Amont	A	259	17.5	17.5
5821	Poulet Jean	Bois de	B	12	5	5
5822	Guérol Albert	Angiant	A	145	18.5	18.5
5823	Barbay René	Bois de	C	2	5	5
5824	Allais Raymond	Mattonville	C	7	20.5	20.5
5825	Vincent Nord	Offranville	A	276	2.3.26	2.3.28
5826	Buron Louis	Vereterville	A	23	5	5
5827	Ouvrel	Bois de	A	391	3.3.26	3.3.28
5828	Bonamy Emile	St Omer de	B	152	6.5.26	6.5.28
5829	Yvonnet Emile	Bois de	B	20	6.5.26	6.5.28
5830	Guilbert Albert	Bois de	C/B	14	18.5	18.5
5831	Auger	Bois de	B	46	18.5	18.5



Localisation

Coordonnées

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Systeme :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: X1 | || Date: 29/01/1861 | Auteur: M. Le Sous Prefet de Dieppe |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Pierre de taille
- Cailloux
- Argile
- Sable

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive. L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-155 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document

Archives communales

Cote : **X1**

Elements extraits

Date du document : **29/01/1861**

Type ouvrage : **Marne**

Déclarant : **DUMESNIL**

Locataire ou fermier :

Propriétaire :

Elements de localisation

Plan de localisation :

Echelle :

Lieu-dit :

Cadastre de référence : **Napoléonien**

Référence parcellaire : Section :

Parcelle :

Autre information :

Observations : **Arrêté pour combler la marnière abandonnée.**

Elements de dimensionnement déclarés

Plan d'extension :

Echelle :

Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné

Volume exploité :

Nombre d'étage(s) :

Chambres(s) :

Observations :

Sous-Préfecture

DE L'ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Extrait Du Registre Des arrêtés Du Préfet

Le soussigné, Préfet Du Département De La Seine Inférieure,
Grand officier De l'Ordre Impérial De La Légion D'honneur.

Vu :

La lettre Du M. L'Ingénieur en chef Des Mines en Date
Du 5 Xth 1860 relative à Diverses carrières souterraines Du
canton De Cotes.

Les 2 tableaux annexés.

Le Décret Du 15 Février 1853 portant règlement pour
l'exploitation Des carrières Dans ce Département.

L'arrêté Préfectoral Du 8 Décembre 1860 relatif aux mesures
à prendre pour l'exploitation Des carrières.

Celui Du 15 Du même mois réglant les Distances
auxquelles Dans l'exploitation Des carrières souterraines,
les extractions Devront être arrêtées aux approches Des limites
Des propriétés voisines non encore exploitées.

Considérant que les carrières indiquées ci-après sont
en contravention aux dispositions Du Décret et Des arrêtés
sus-visés.

Arrêté

Articles 1 2 3 4 5 6

Article 7

Il en résulte

à M. Dumesnil qui a exploité Dans sa
propriété une carrière souterraine De marne, actuellement
abandonnée, de combler Dans le Delai De Deux mois
l'après l'extraction De cette carrière.

Article 8

Article 19

M. le Sous Préfet de Dieppe à M. le Préfet de la Seine
en chef. Des visées pour change d'assurance, Union
en ce qui le concerne, l'exécution de plusieurs arrêtés.

Rouen, en l'hôtel de la Préfecture le 29 Janvier 1861

Le Sous Préfet de la Seine Préfet

Signé : Leroy

Pour expédition conforme.

Le Sous Préfet



[Handwritten signature]



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Systeme :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : **Non localisable**

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Communes anciennes || Réf.: X10 | || Date: 29/10/1922 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Pierre de taille
- Cailloux
- Argile
- Sable

Commentaires

Explor-e : Aucune localisation mentionnée dans le doucement d'archive. L'indice est donc non localisable et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-156 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales
	Cote : X10
	Date du document : 29/10/1922
Elements extraits	Type ouvrage : Marne
	Déclarant : FAUVEL Edmond
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire : RENAULT
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit :
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : Parcelle :
	Autre information :
	Observations : Extraction de marne dans une pièce de terre de la ferme délimitée par M. Berard au nord et à l'ouest, par M.Quenouilly à l'est et au sud par M. Lepetec
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité : 400m3
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

Monsieur le Maire ÉTAIMPUIS



Je soussigné Faurel Émond
cultivateur à ÉTAIMPUIS (M) déclare avoir
fait ouvrir une carrière destinée à l'extraction
de la marne dans une pièce de terre attenante
à la ferme qu'il exploite et dont le propriétaire
de ladite pièce est M. Renaud, à Rosc le Nord

La pièce de terre est limitée :

au Nord et à l'ouest par deux herbages Bérard prof^{re} à Cantelles
à l'est — par un labour Oprennielle à Rosc le Nord
au sud — par un herbage appartenant à M. Renaud

Cette carrière située à 200 m des herbages
Béllet, non loin de Saint-tailly est à 300 m
du chemin de Biennais à Archeville

Elle a deux galeries souterraines, l'une
vers le Nord et l'autre vers le Sud.

400 mètres cubes sont extraits de cette
carrière qui restera ouverte jusqu'en fin janvier.

Fait à ÉTAIMPUIS, le vingt-neuf octobre 1922.

E. Faurel



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Systeme : RFG93-CC50

Orig. report carto : Plan

x : 1 565 116

y : 9 161 375

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: Fondouest | | Date: 11/05/2015 |

Récentes | | Auteur: Fondouest | Réf.: 19025 | | Date: 27/09/2018 |

Récentes | | Auteur: Fondouest | Réf.: 0019025-A | | Date: 31/03/2016 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : indice localisé suite aux expertises réalisées par Fondouest

Indice 76249-157 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Fondouest
	Référence :	
	Date :	11/05/2015
Informations extraites	Avis sur un effondrement chemin des Fées.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	Parcelle ZW 112, 14 chemin des Fées
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76249-157 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Fondouest
	Référence :	19025
	Date :	27/09/2018
Informations extraites	Rapport de diagnostic géotechnique - recherche d'anomalies souterraines / investigations par forage (8 forages) + Passage caméra // Conclusion : Puits de 16m de profondeur et deux chambres d'exploitations. / Recommandation : La chambre au sud du puits nécessite un comblement. Celle au nord, fontis en direction du nord-est + incertitudes sur le nord-est et ouest. Réouverture du puits pour estimation du volume global en vue du comblement + 3 sondages.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	14 chemin des fées
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76249-157 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Fondouest
	Référence :	0019025-A
	Date :	31/03/2016
Informations extraites	Diagnostic géotechnique d'un affaissement / Fouille à la pelle mécanique / Conclusion : ancien puits de marnière. Recommandations : Réalisation de sondages destructifs au centre et au pourtour du puits. Maintien d'un périmètre de sécurité de 60m centré sur l'indice.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	14 chemin des fées
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

UTE-NORMANDIE

rue Georges Charpak
50 SAINT JEAN DU CARDONNAY
Tél : 02 32 13 21 30 / Fax : 02 32 13 28 82
fondouest-hautenormandie@fondouest.com

ASSOCIATION MARNIERE DES FEES
14 Chemin des Fées
76850 Etainpuis

Madame VENDIS

Saint Jean du Cardonnay, le 11 mai 2015

Réf. : FT/AP.FON/0022945 0022947 0022948

Objet : **Avis concernant un affaissement souterrain**
ETAIMPUIS (76)

Madame,

SAT/ENV	
Fourni par	Fees M. Vendis le 18.6.15
Enregistré par	KL le 3.8.15
Copie - déjà faite <input type="checkbox"/> à	
- faite le	13.8 à BAUDIE
	500 m2015

Suite à votre demande, nous vous confirmons avoir constaté en date du 26 novembre 2014, en votre présence et celles de Monsieur le Maire, Madame Bayeul et l'entreprise Denis Duvivier Puisatier, un affaissement de terrain d'environ 1,5 m de diamètre et 0,5 m de profondeur, sur la parcelle n°112 sis 14 Chemin des Fées à Etainpuis (76).

Cet affaissement se situe à quelques mètres de la limite de propriété.

En part sa forme et compte tenu du contexte local, l'hypothèse que cet affaissement soit lié à une cavité souterraine d'origine anthropique de type « marnière ou cailloutière » est possible.

En ce sens, et en l'absence d'information sur l'origine de cet affaissement, un risque pour les biens et les personnes situés à proximité est à considérer comme avéré.

Le périmètre de sécurité doit donc être affecté à cet indice et nous recommandons de mettre en place un balisage sur environ 10 m de rayon autour de l'affaissement pour en interdire l'accès.

Enfin, nous recommandons de faire procéder à des investigations géotechniques dans les plus brefs délais afin de préciser les risques encourus.

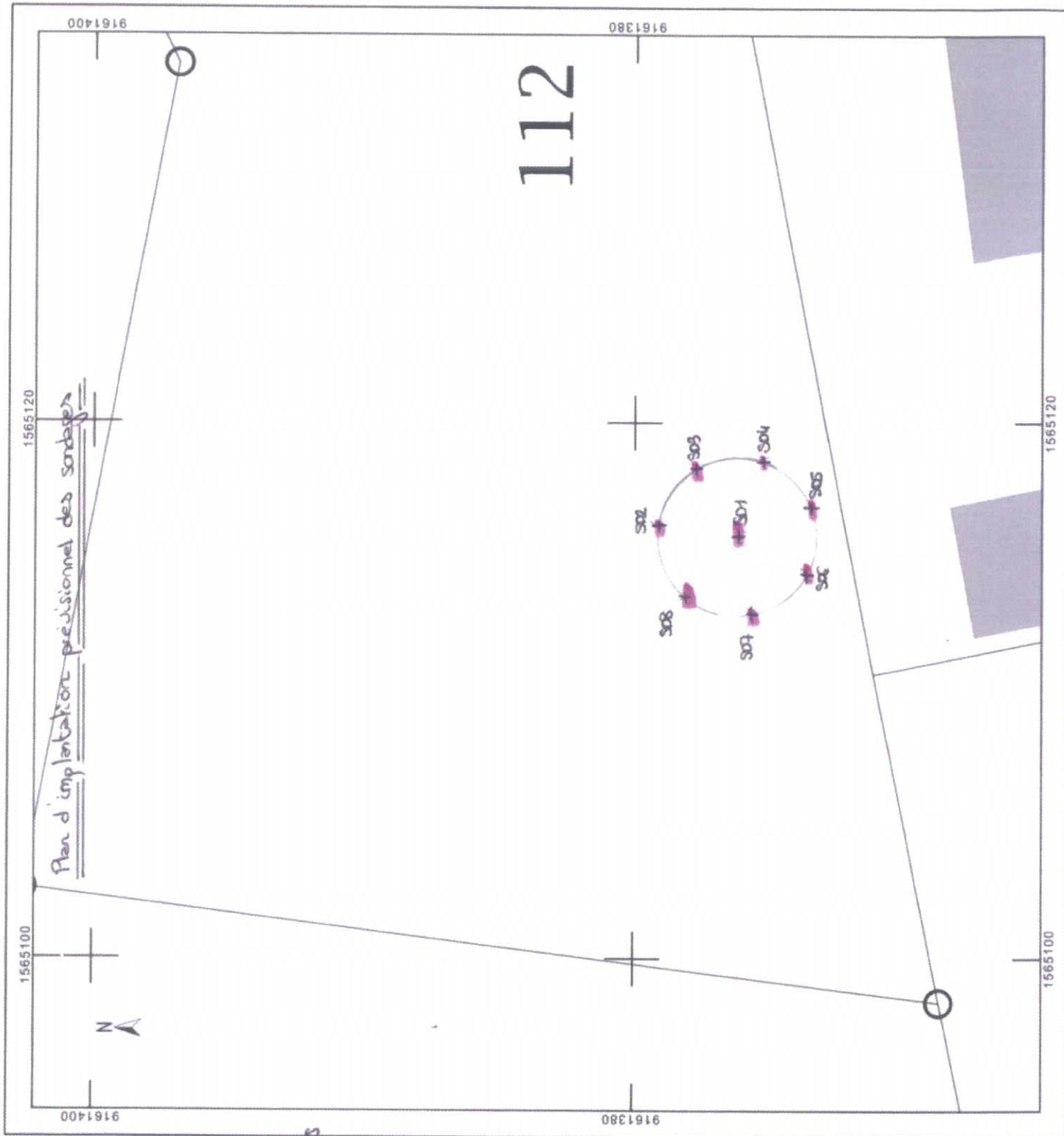
Nous restons à votre disposition pour tout renseignement éventuel et nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Frédéric TURMET
Responsable d'Agence



© IGN 2015 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 07' 56,6" E
Latitude : 49° 38' 15,6" N



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Legende:
 *Sondage destinatif aux enregistrements des périmètres de frange*

Département : SEINE-MARITIME
Commune : ETAMPUIIS

Section : ZW
Feuille : 000 ZW 01
Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2000
Date d'édition : 30/06/2015
(fuseau horaire de Paris)
Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE DIEPPE
HOTEL DES IMPOTS 6 BD GEORGES
CLEMENCEAU 76884
76884 DIEPPE
tél. 02.32.14.05.69 -fax 02.32.14.05.37

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2014 Ministère des Finances et des Comptes publics



ETAIMPUIS – 76

14, chemin des Fées

Recherche d'anomalies souterraines



DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE

Mission G5



MARNIERE DES FEES

14, chemin des Fées

76850 Etainpuis

					AFFAIRE N° 0019025	
DATE	REDACTEUR	VERIFICATEUR	MODIFICATION	DOCUMENT	INDICE	
27/09/2018	Morgan QUILLIVIC	Frédéric TURMET	-	RC1	A	



NORMANDIE

581 rue Georges Charpak
76150 ST JEAN DU CARDONNAY
02 32 13 21 30
fondouest-normandie76@fondouest.com

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE LA MISSION	3
2.	DOCUMENTS D'ETUDE	4
3.	RESULTATS DES INVESTIGATIONS PAR FORAGES.....	4
3.1	Programme réalisé.....	4
3.2	Analyse des enregistrements.....	5
4.	PASSAGE CAMERA.....	6
4.1	Inspection du sondage SD6.....	6
4.2	Inspection du sondage SD2.....	6
5.	CONCLUSIONS.....	7

ANNEXES

- ▶ DIAGRAPHIES DES SONDAGES DESTRUCTIFS (13 PAGES)
- ▶ PLAN D'IMPLANTATION DES SONDAGES (1 PAGE)
- ▶ PLANCHE DE VUE PANORAMIQUE DEPUIS SD6 (2 PAGES)
- ▶ PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE (2 PAGES)
- ▶ CARTES DU BRGM (2 PAGES)
- ▶ CONDITIONS GENERALES (2 PAGES)
- ▶ EXTRAIT DE LA NORME NF P 94-500 REVISEE EN 2013 (2 PAGES)



1. PRESENTATION DE LA MISSION

Suite à un affaissement d'environ 1,5 m de diamètre survenu sur le terrain de la propriété sise au 14 chemin des Fées, à Etainpuis (76), nous sommes intervenus en 2016 pour la réalisation d'un décapage à la pelle mécanique dans le cadre d'un diagnostic géotechnique (rapport 0019025-A en date du 31/03/2016).

Cette première phase d'intervention avait permis de mettre en évidence la présence d'un ancien puits remblayé de 0,9 m de diamètre, pouvant potentiellement correspondre à un puits d'accès à une exploitation souterraine de type marnière.



Localisation de la zone de l'ancien puits – source : <http://www.geoportail.gouv.fr>

Suite à cette première phase d'intervention, il nous a été demandé par et pour le compte de l'**association Marnière des Fées**, de poursuivre le diagnostic géotechnique (mission G5 de la norme NF P 94-500) en procédant à la seconde phase d'investigations ayant pour but de :

- réaliser des sondages pour la recherche spécifique d'anomalies en profondeur,
- assurer le suivi et l'interprétation des sondages,
- donner un avis sur les anomalies éventuellement rencontrées et les recommandations associées pour la suite du diagnostic si besoin (phase 3) pour le confortement, ou en l'absence d'anomalie, donner un avis sur la levée ou la réduction éventuelle du périmètre de sécurité.



2. DOCUMENTS D'ETUDE

Cette étude a été réalisée à partir des documents suivants :

- ▶ LES DOCUMENTS RELATIFS AU MARCHÉ :
 - devis FONDOUEST référencé 0022947 en date du 11/05/2015.
- ▶ LES DOCUMENTS D'ARCHIVES FONDOUEST :
 - rapport de diagnostic géotechnique (mission G5), affaire FONDOUEST n°0019025-A en date du 31/03/2016.



3. RESULTATS DES INVESTIGATIONS PAR FORAGES

3.1 PROGRAMME REALISE

Afin de vérifier l'origine profonde du phénomène nous avons proposé la réalisation d'une série de sondages destructifs avec enregistrements des paramètres de forages positionnés en périphérie du puits pour tenter de ceinturer l'anomalie.

Les sondages ont été réalisés en rotation pure au tricône \varnothing 114 mm à l'aide d'une foreuse de type ECOFORE 403.

Conformément au plan d'implantation joint en annexe, nous avons donc procédé à la réalisation d'un premier sondage SD1 positionné à l'aplomb de la zone piquetée matérialisant l'axe du puits mis au jour lors de la première phase.

Par la suite, nous avons positionné une série de 7 forages (SD2 à SD8) en périphérie immédiate du puits.

L'ensemble des sondages a fait l'objet d'un enregistrement continu des paramètres de forages à l'aide d'un dispositif de type pocketLim permettant l'acquisition de :

- la vitesse d'avancement de l'outil, VIA, en m/h ;
- la pression sur l'outil, PO, en bar ;
- couple de rotation, CR, en bar ;
- la pression d'injection, PI, en bar.

D'après l'analyse des cartes disponibles sur le secteur (topographique, géologique) et selon l'expérience d'un puisatier local (Entreprise DUVIVIER), le toit de la craie était attendu aux alentours d'une dizaine de mètres de profondeur. Les sondages ont donc été prévus jusqu'aux alentours de 25 m de profondeur en première approche, en vue de respecter une pénétration moyenne de 15 m dans la craie.

3.2 ANALYSE DES ENREGISTREMENTS

En périphérie du puits, l'interprétation des enregistrements permet donc d'estimer la coupe géologique générale suivante, les coupes de chaque sondage figurant en marge des diagraphies fournies en annexe :

- une couverture de matériaux de faible compacité, assimilés aux limons des plateaux, repérés de manière générale sur 3,5 à 5 m d'épaisseur et caractérisés par des avancements rapides,
- l'argile à silex est ensuite rencontrée, limoneuse à charpentée et affichant globalement une augmentation du couple de rotation et de la pression d'injection,
- la craie qui constitue le substratum et dont le toit s'avère relativement régulier, variant a priori entre 10 à 12 m de profondeur.

Le sondage SD1 ayant été positionné à l'aplomb de l'ancien puits remblayé, il a rencontré des matériaux de faible compacité jusqu'à la base de l'ouvrage, vers 16 m de profondeur, correspondant aux remblais de comblement du puits.

Remarque : Le sondage SD2 a rencontré une perte de données lors de l'acquisition, se traduisant par un décalage de l'ordre de 80 à 100 cm au moment de la rencontre du toit de la cavité, soit un débouché vers 12 m de profondeur et un plancher (sous éboulis) vers 15 m de profondeur (au lieu de 11 et 14 m comme indiqué sur la coupe jointe en annexe).

D'une manière générale, les sondages ont été descendus jusqu'aux alentours de 27 m de profondeur, respectant ainsi une pénétration de 15 m dans la craie.

La synthèse de l'analyse des enregistrements des paramètres des forages réalisés sur la zone est présentée dans le tableau suivant :

Sondage	Profondeur estimée du toit de la craie	Observations
SD1	-	Sondage réalisé dans l'axe du puits. Remblais jusqu'à 16 m de profondeur puis craie saine au-delà.
SD2	11 m	Vide entre 12 et 14 m de profondeur (correction du décalage) puis éboulis entre 14 et 15 m. Craie saine au-delà.
SD3	10,5 m	Pas d'anomalie notable
SD4	11 m	Pas d'anomalie notable
SD5	11 m	Pas d'anomalie notable
SD6	10 m	Vide entre 14 et 17 m, puis craie saine au-delà.
SD7	10,5 m	Léger signal de la cavité voisine entre 13 et 14 m de profondeur
SD8	12 m	Pas d'anomalie notable

Les sondages ayant rencontrés les anomalies les plus caractéristiques ont été mis en surbrillance dans le tableau.

Les sondages SD2 et SD6 ont chacun recoupé un vide franc de 2 à 3 m de hauteur, la cavité rencontrée en SD2 étant tapissée d'éboulis. Ils ont donc fait l'objet d'un réalésage en diamètre 150 mm pour permettre la mise en place d'un tubage PVC en réservation dans l'attente d'un passage caméra.



4. PASSAGE CAMERA

Nous sommes intervenus une première fois le 13 février 2018 afin de superviser la prestation de l'Entreprise HALBOURG à qui nous avons confié l'inspection vidéo des sondages équipés en SD2 et SD6.

Les conditions climatiques n'ont toutefois pas permis de procéder aux relevés compte tenu de la condensation liées aux températures négatives ce jour-là. L'intervention a dû être reportée au 16 février 2018.

4.1 INSPECTION DU SONDAGE SD6

Le passage caméra effectué en SD6 a permis de mettre en évidence un forage débouchant vers 14,5 m de profondeur au sein d'une petite chambre d'exploitation de la craie dont les contours sont parfaitement observables, la seule galerie identifiée correspondant à l'entrée du puits d'accès.

Deux planches de vues panoramiques présentées en annexes rendent compte d'un visionnage à 360° depuis SD6.

On constate que cette entrée est murée par un empilement de blocs crayeux (cf. photo 1), vraisemblablement mis en place au moment du comblement du puits d'accès afin de limiter les volumes de matériaux à mettre en œuvre.

Une série de mesure de distance au laser orientées depuis la surface à l'aide d'une boussole, a permis de recalculer les contours de la cavité dont l'emprise approximative est reportée sur le plan d'implantation fourni en annexe. Il en ressort une chambre présentant des dimensions extrêmes de l'ordre de 5 m de long par 2 m de large.

4.2 INSPECTION DU SONDAGE SD2

Le passage caméra effectué en SD2 n'a pas pu aboutir compte tenu du poinçonnement du tube PVC ne permettant plus la progression de la tête de caméra au sein du tubage vers 9,5 m de profondeur.

Une petite caméra de plus faible diamètre mais non orientable a toutefois pu être descendue jusqu'au débouché du PVC, mettant en évidence une zone d'éboulis.

Compte tenu de ces observations, il a été décidé de procéder à un nouveau forage au voisinage direct du tube SD2, afin de recouper la cavité et de procéder à la mise en place d'un nouveau tubage. Cette intervention a eu lieu le 12 avril 2018.

Un premier sondage noté SD201 a été réalisé en retrait d'environ 60 cm de SD2 dans le prolongement de l'axe SD1/SD2. Aucun vide n'a été mis en évidence en ce point.

Un second sondage SD202 a donc été positionné à une vingtaine de centimètres à l'Est du forage SD2 et a permis de recouper un vide entre 11 et 14 m de profondeur, le fond de l'exploitation étant encore tapissé d'une cinquantaine de centimètre d'éboulis. La différence de profondeur du toit de la cavité avec le sondage SD2 corrigé s'explique selon nous par l'éboulement de la voute de la cavité entre nos 2 interventions ou lors de la foration de ce dernier forage, mettant ainsi à nu la base du premier tubage posé en SD2 (cf. photo n°2).

Un nouveau passage caméra a été effectué le 29 mai 2018. Au moment du visionnage, le toit du vide prenait place au sein de matériaux argileux (cf. photo 2), confirmant le fait que le recouvrement crayeux est relativement limité au droit de cette exploitation.

Le sondage SD202 débouche en bordure d'une paroi, au niveau d'une pente d'éboulis. Le visionnage met toutefois en évidence une zone d'ombre en contrebas de l'éboulis (cf. photo 3), au sein de laquelle on semble distinguer la présence de blocs de craie empilés, pouvant éventuellement correspondre à une galerie murée à l'image de ce qui a été observé au niveau de la chambre reconnue en SD6.

N'étant pas en mesure de définir une orientation à ces observations, il a été décidé de faire procéder à des modifications du matériel afin de l'équiper en boussole. Nous sommes donc réintervenues le 26 septembre 2018 avec ce nouvel équipement

Il nous a permis de confirmer le fait que l'empilement de blocs crayeux obstruant le départ de galerie en contrebas des éboulis (cf. photo n°3) correspondait bel et bien à l'entrée de la chambre depuis le puits d'accès au Sud de SD202.

Les contours de cette chambre ne sont toutefois pas observables car masqués par un retour de paroi en partie Ouest et par d'importants éboulis en partie Est. Aucune extension n'est attendue en partie Nord, le sondage SD202 ayant débouché en bordure de cavité (point confirmé par l'absence de vide en SD201).

5. CONCLUSIONS

Les sondages réalisés ont permis de mettre en évidence la présence d'un puits remblayé d'environ 16 m de profondeur, débouchant depuis sa base sur deux chambres positionnées de part et d'autre du puits.

La première, au Sud du puits (et de SD1 par extension), présente un bon état général et a été parfaitement identifiée par le passage caméra effectuée en SD6 qui a permis d'en observer tous les contours. Cette chambre s'étend sous la parcelle voisine côté Sud, cadastrée ZW30, à proximité du bâtiment voisin (garage). Etant donné la proximité du bâtiment sur la parcelle voisine ZW30, la cavité devra faire l'objet d'un comblement intégral pour interdire tout risque d'effondrement ou d'affaissement complémentaire.

La seconde, au Nord, met en évidence des éboulis qui encombrant la partie Est de la chambre. Le visionnage a en effet mis en évidence un effondrement du ciel de la cavité sur cette zone laissant apparaître le recouvrement d'argile à silex en ce point. **Une remontée de fontis est donc en cours en direction du Nord-Est.** Par ailleurs, un retour de paroi ne permet pas de visionner complètement le contour de la chambre côté Ouest. De ce fait, des incertitudes perdurent sur l'extension éventuelle de galeries coté Nord-Est et Ouest.

Le visionnage a toutefois permis de constater que la galerie d'accès à la chambre, bien que murée, semble dégagée d'éboulis.

Dans cette configuration et compte tenu des observations effectuées, nous conseillons de prévoir la réouverture de l'ancien puits en 3^{ème} phase afin de contrôler les volumes nécessaires au comblement des exploitations et pour vérifier l'extension des contours côté Ouest. En complément, nous conseillons de prévoir a minima 3 sondages supplémentaires au Nord-Est pour vérifier l'absence de continuité de galeries au-delà de la zone d'éboulis.

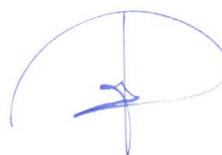
Une fois ces investigations effectuées, le comblement devra faire l'objet d'une étude de conception G2 et d'un suivi d'exécution en mission G4, conformément à l'enchaînement des missions de la norme NF P 94-500.

En l'état, il n'est pas possible de présager de l'extension de l'exploitation et donc de définir un périmètre de sécurité résiduel. Les investigations complémentaires préconisées permettront, à défaut de circonscrire l'exploitation, de proposer un nouveau point de vue permettant de mieux cerner sa configuration.

Nous restons à la disposition du client pour lui fournir tous renseignements complémentaires.

Rédigé par
Morgan QUILLIVIC
Ingénieur Chargé d'Affaires

Vérifié par
Frédéric TURMET
Directeur Général



PIECES ANNEXES



Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : ETALO 1

Type : Destructif
Date : 29/01/2018

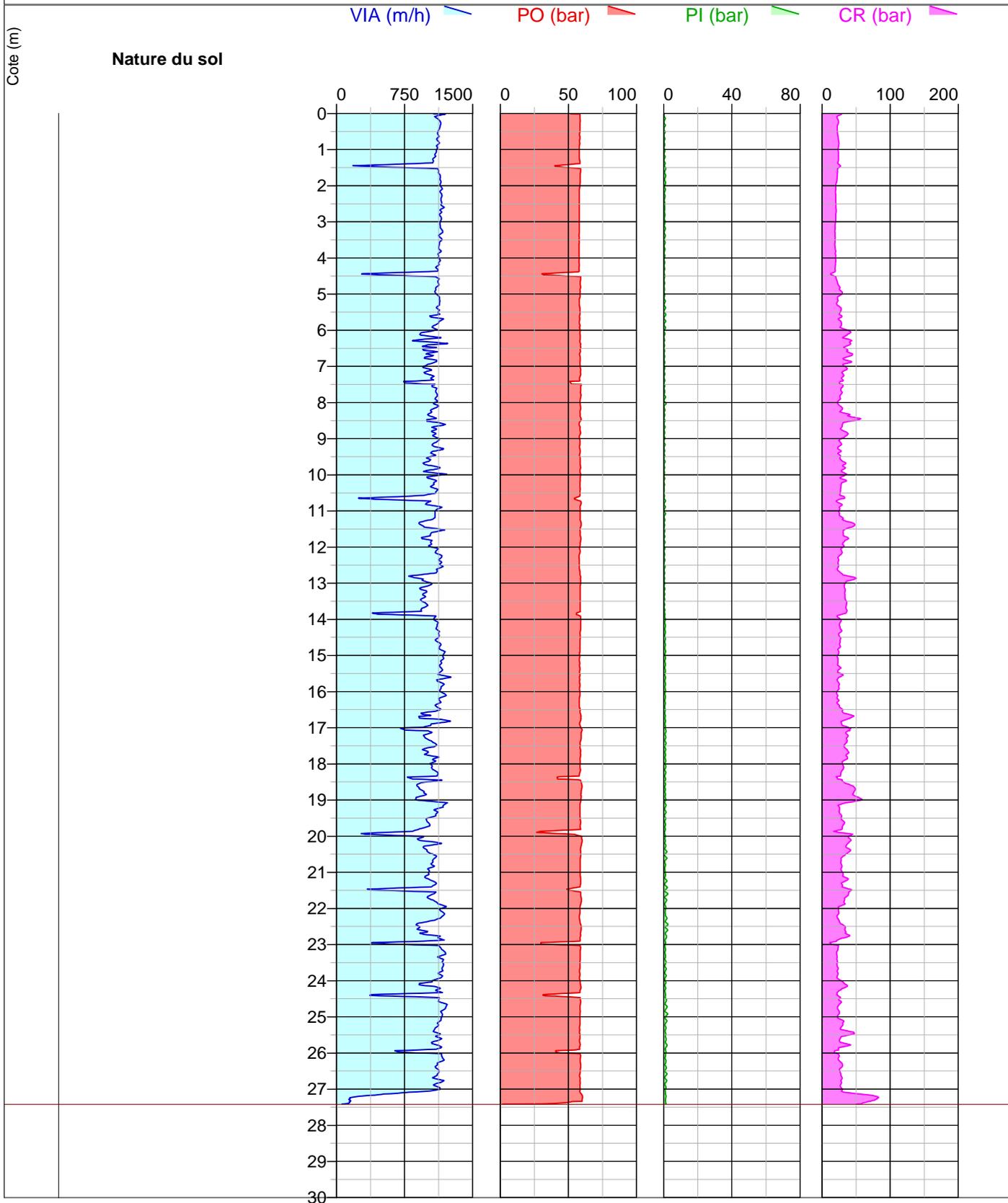


Bureau d'Etudes et d'Investigations Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

X :
Y :
Z :

Client : Association Marnière des Fées



Observations :

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD1

Type : **Destructif**
Date : **29/01/2018**

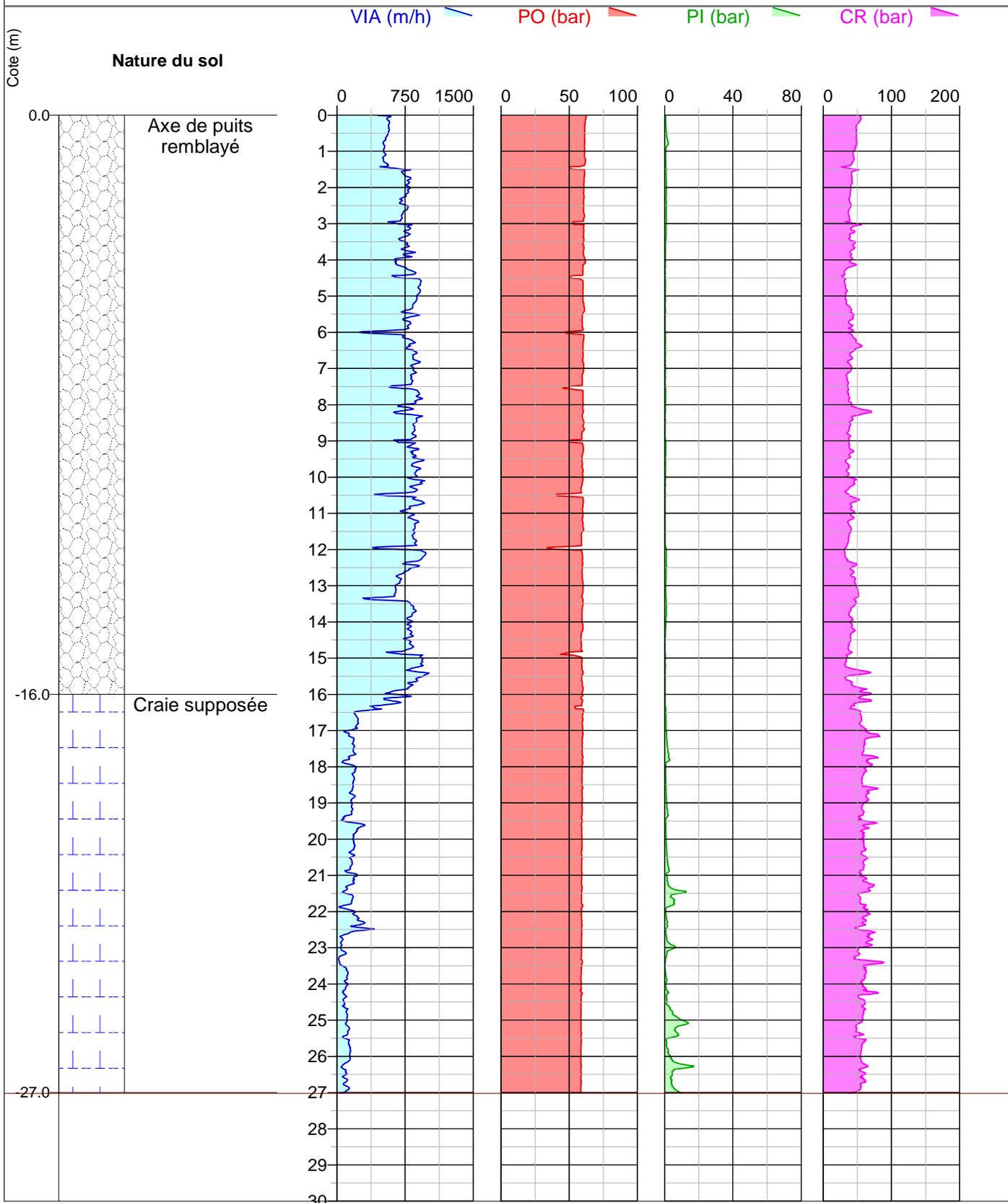


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : **0019025-A-RC1**

X :
Y :
Z :

Client : **Association Marniere des Fees**



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm. Perte d'injection toute hauteur.

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD2

Type : **Destructif**
Date : **30/01/2018**

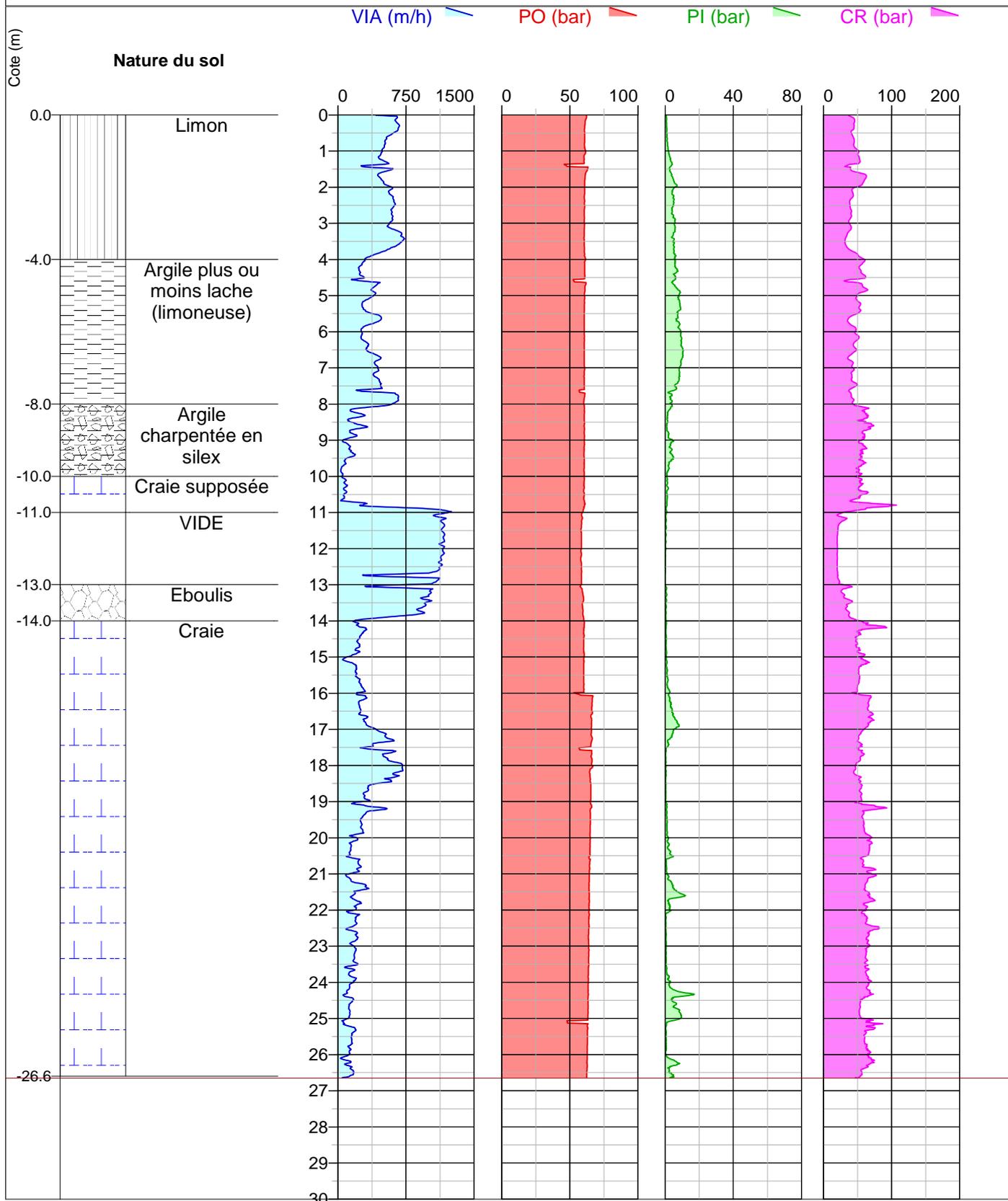


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : **0019025-A-RC1**

X :
Y :
Z :

Client : **Association Marniere des Fees**



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm. Perte d'acquisition : décalage de 80 cm sur les 10 premiers mètres. Toit de la cavité réellement rencontré vers 12 m de profondeur.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD2BIS

Type : Destructif

Date : 30/01/2018

X :

Y :

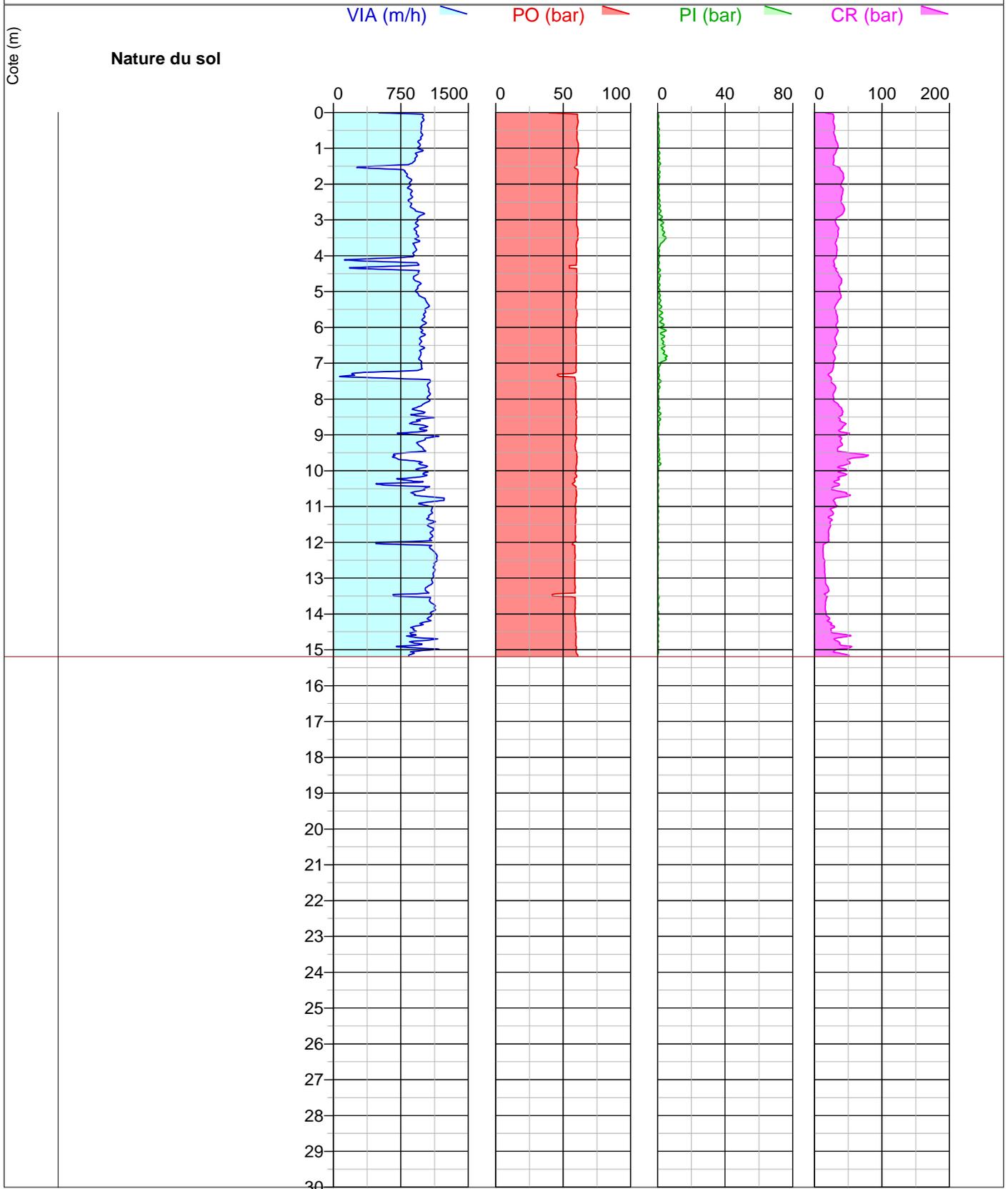
Z :



Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marnière des Fées



Observations : Réalésage du sondage SD2 en Ø 150 mm

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD3

Type : Destructif
Date : 30/01/2018

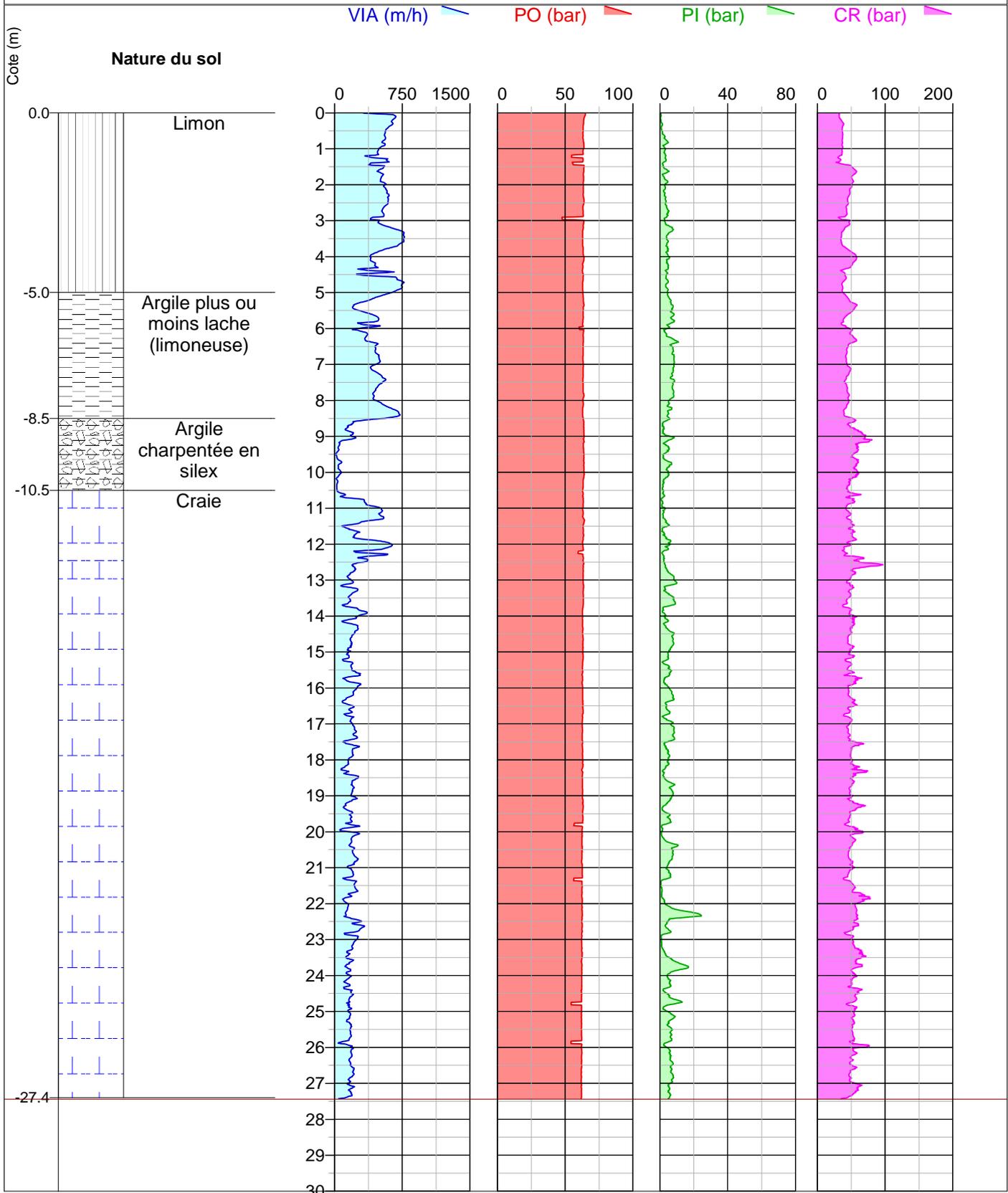


Bureau d'Etudes et d'Investigations Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

X :
Y :
Z :

Client : Association Marnière des Fees



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD4

Type : Destructif
Date : 30/01/2018

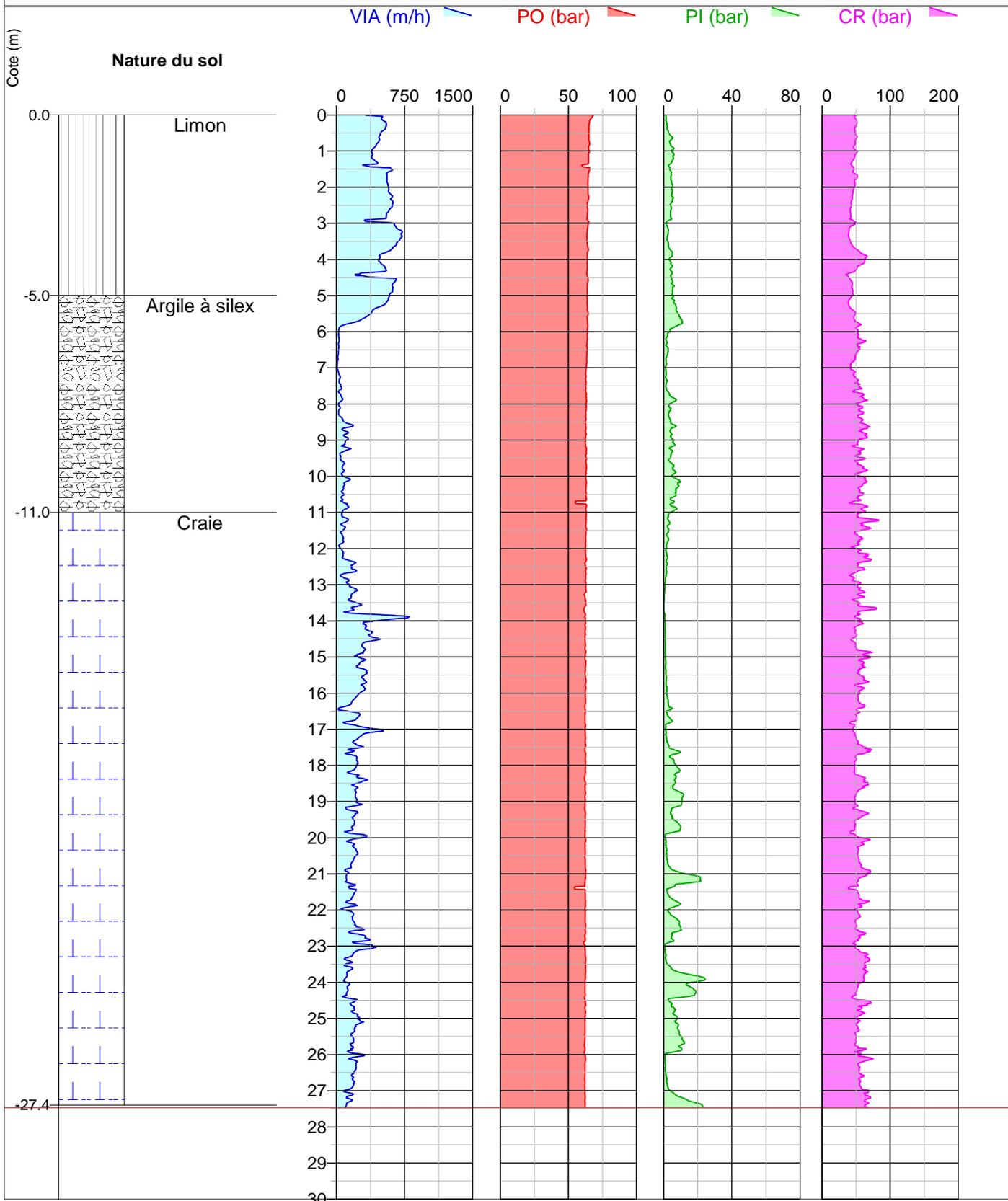


Bureau d'Etudes et d'Investigations Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

X :
Y :
Z :

Client : Association Marnière des Fées



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD5

Type : Destructif
Date : 30/01/2018

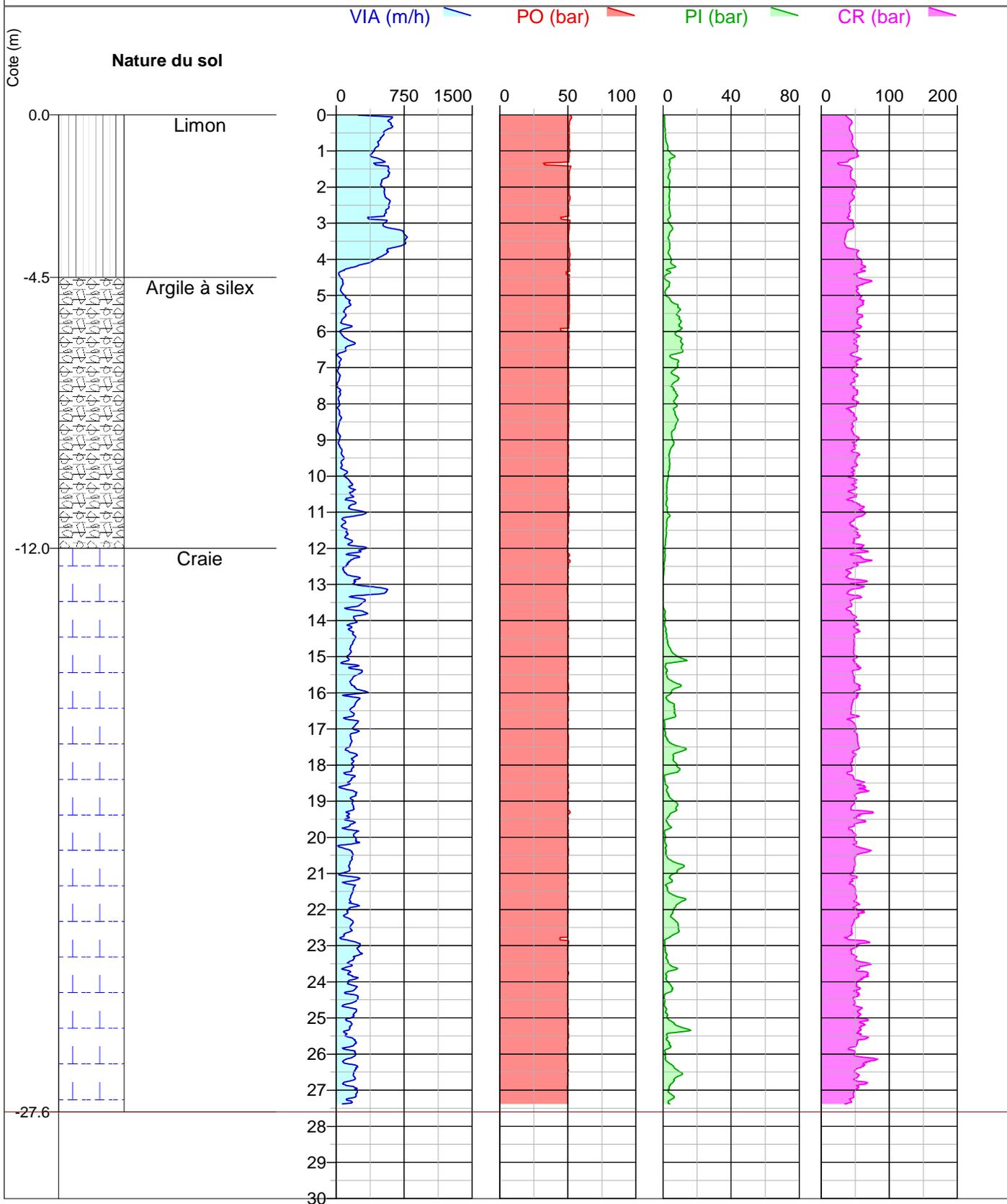


Bureau d'Etudes et d'Investigations Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

X :
Y :
Z :

Client : Association Marnière des Fées



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD6

Type : **Destructif**
Date : **31/01/2018**

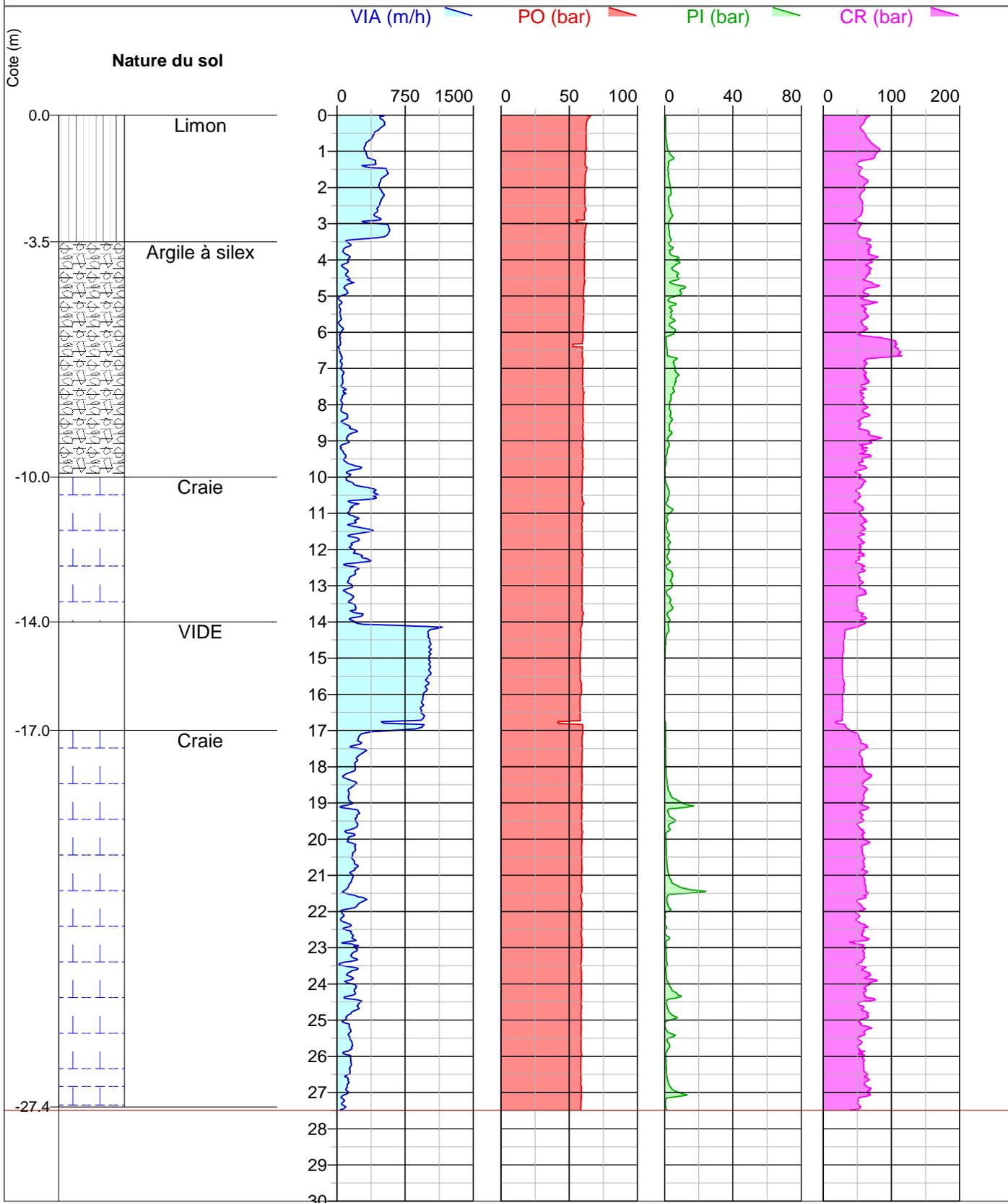


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : **0019025-A-RC1**

X :
Y :
Z :

Client : **Association Marniere des Fees**



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD6BIS

Type : Destructif
Date : 31/01/2018



Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

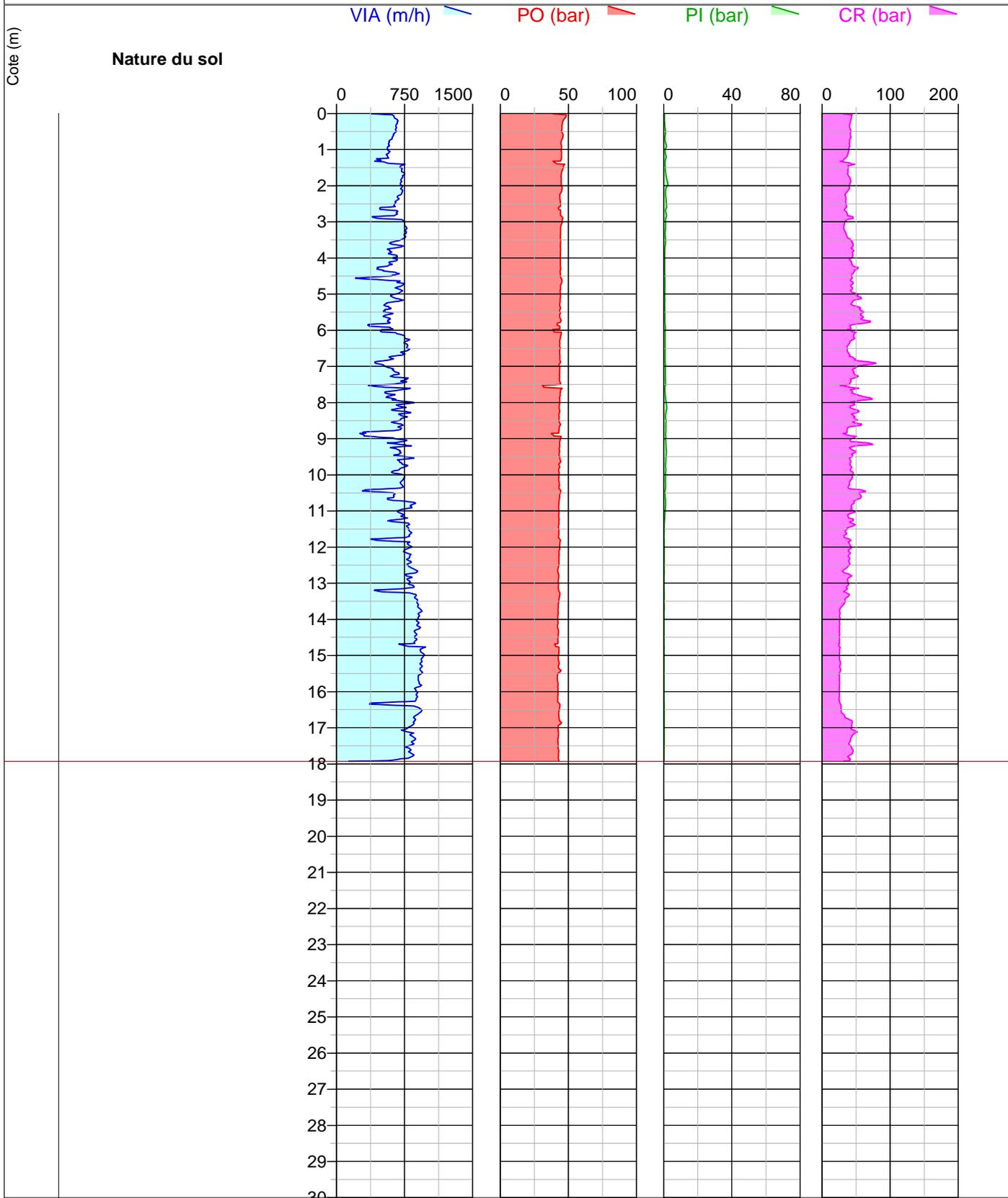
N° : 0019025-A-RC1

X :

Y :

Z :

Client : Association Marnière des Fées



Observations : Réalésage du SD6 en Ø 150 mm

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD7

Type : Destructif
Date : 31/01/2018

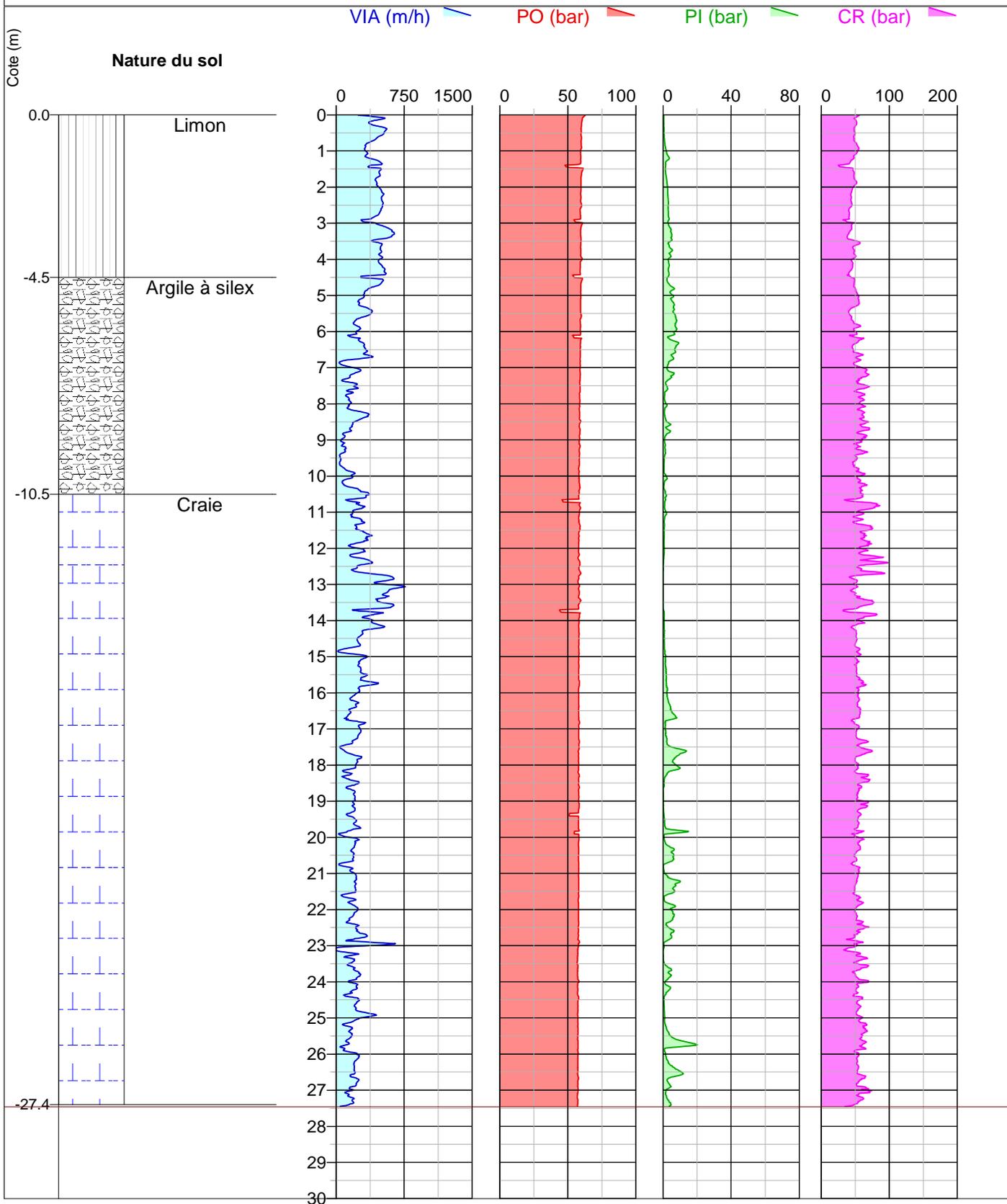


Bureau d'Etudes et d'Investigations Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

X :
Y :
Z :

Client : Association Marniere des Fees



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de
cavités souterraines - Chemin des
Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD8

Type : Destructif
Date : 31/01/2018

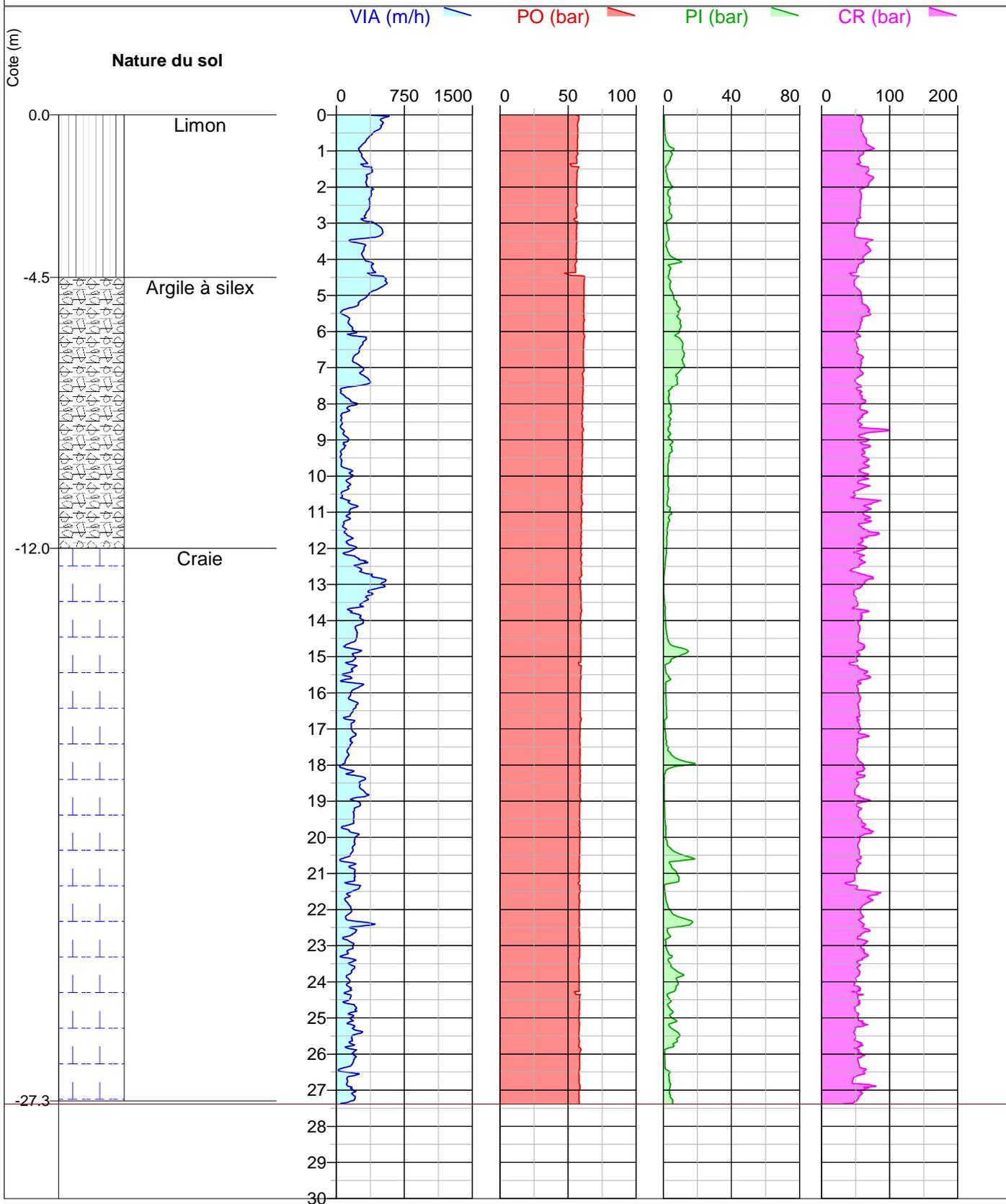


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

X :
Y :
Z :

Client : Association Marniere des Fees



Observations : Machine : ECOFORE 403. Outil : Tricône Ø 114 mm.

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD201

Type :
Date : 12/04/2018

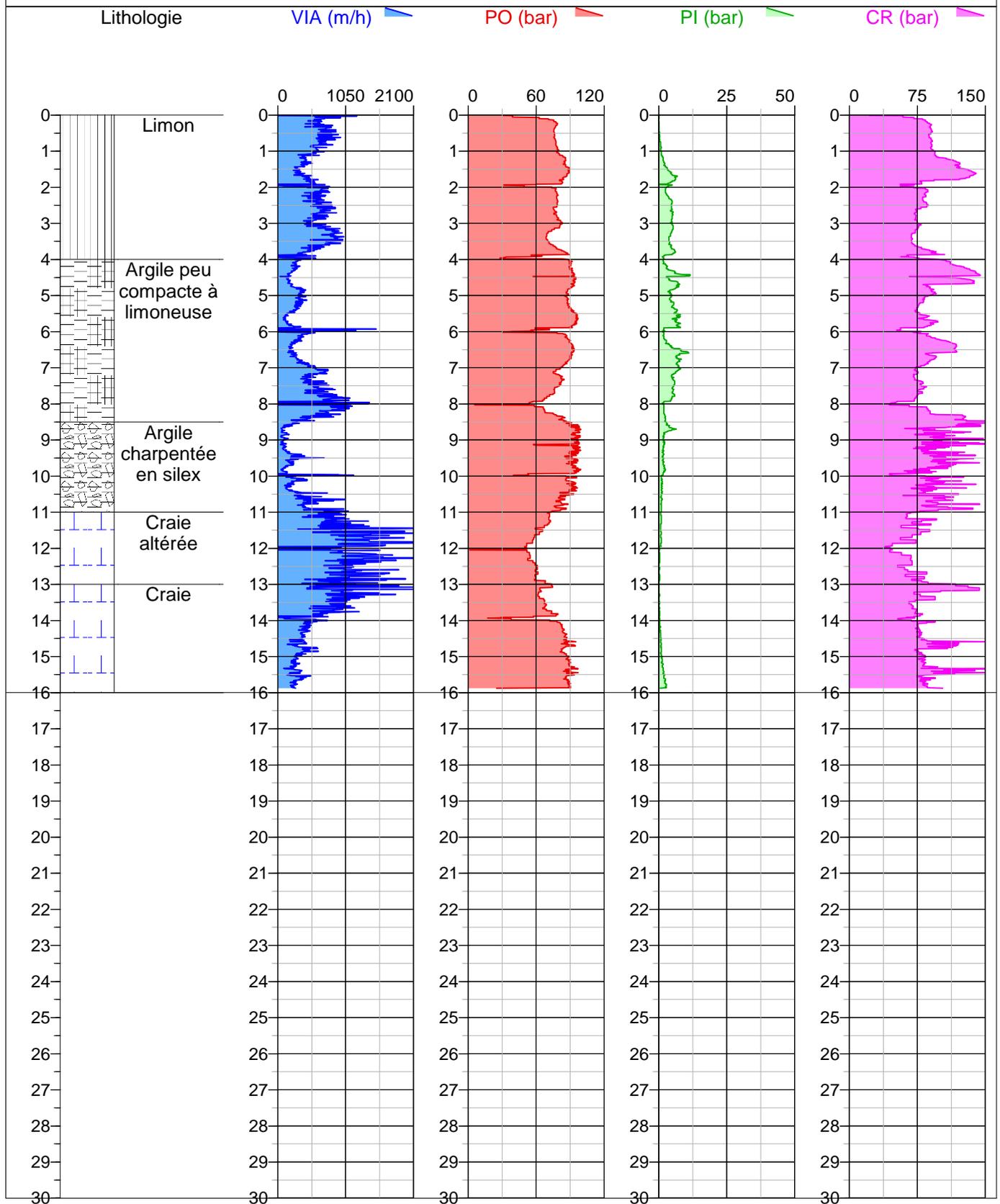


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marniere des Fees

X :
Y :
Z :



Observations :

Etude : Vérification de l'absence de cavités souterraines - Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)

Sondage : SD202

Type :
Date : 12/04/2018

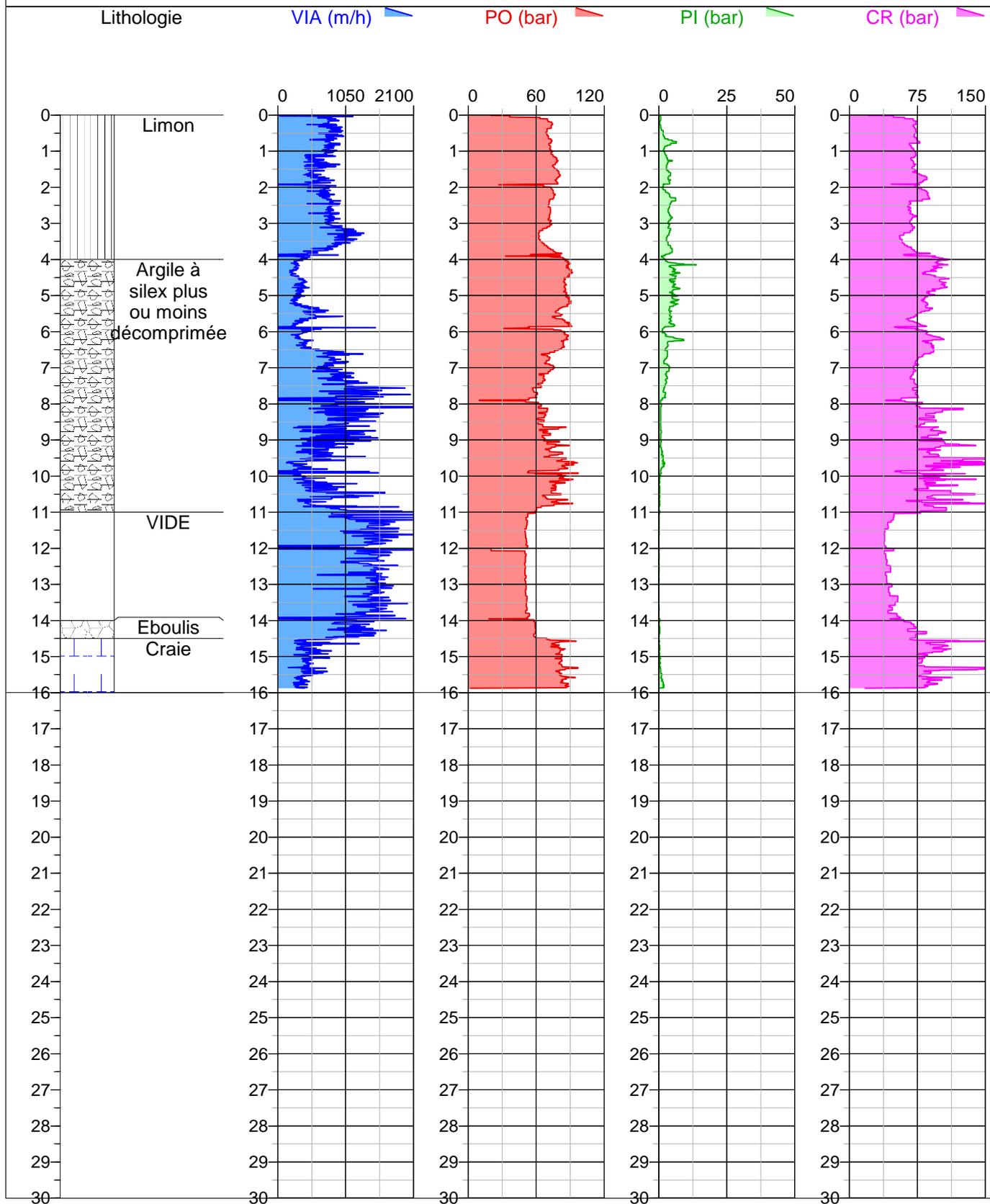


Bureau d'Etudes
et d'Investigations
Géotechniques

N° : 0019025-A-RC1

Client : Association Marniere des Fees

X :
Y :
Z :



Observations :

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
SEINE-MARITIME

Commune :
ETAIMPUIS

Section : ZW
Feuille : 000 ZW 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/200

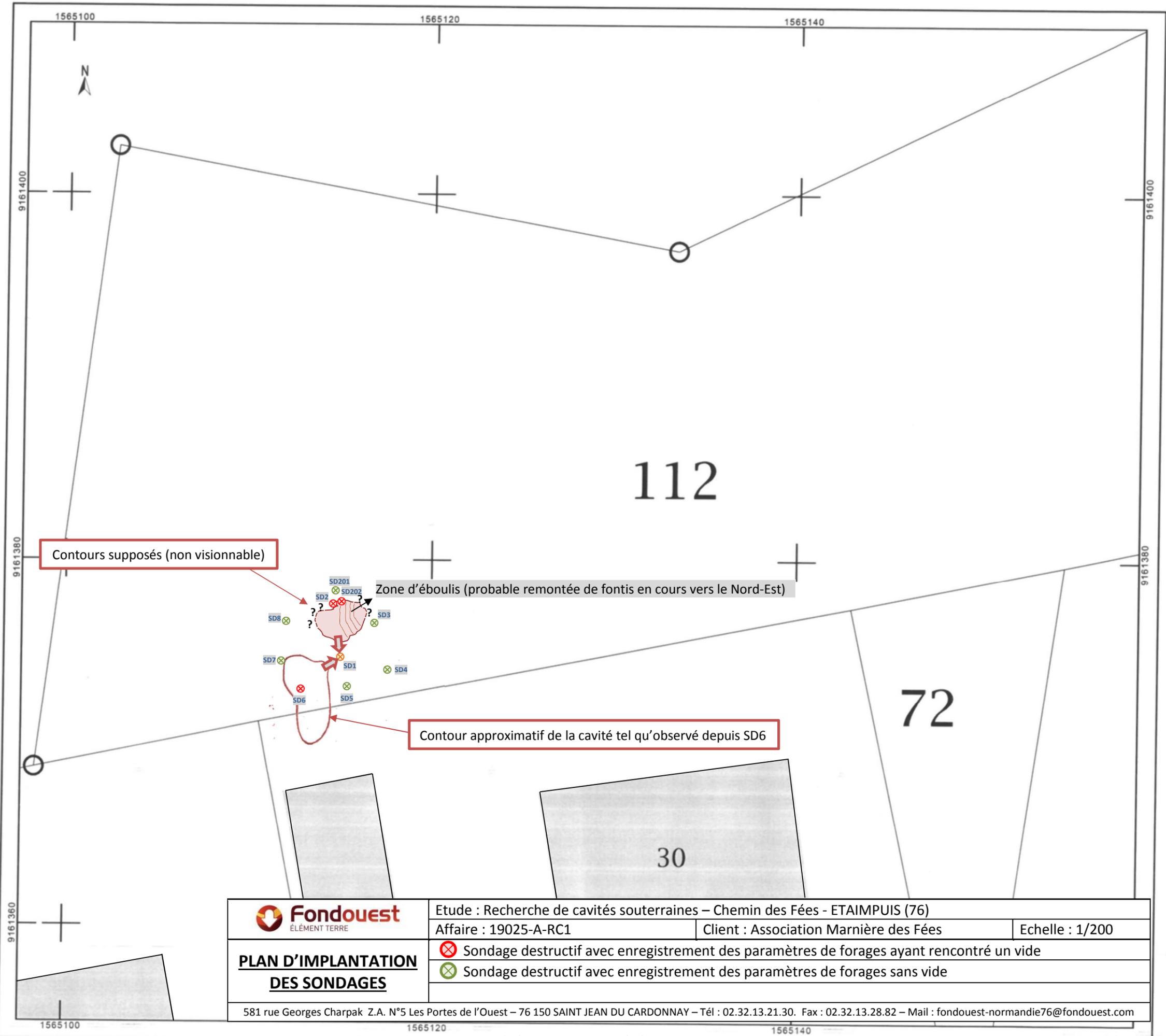
Date d'édition : 30/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
P.T.G.C. ROUEN
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
Cité administrative 76037
76037 ROUEN CEDEX 1
tél. 02 32 18 92 11 -fax
ptgc.seine-maritime@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes
publics



<p>Fondouest ÉLÉMENT TERRE</p> <p>PLAN D'IMPLANTATION DES SONDAGES</p>	Etude : Recherche de cavités souterraines – Chemin des Fées - ETAIMPUIS (76)		
	Affaire : 19025-A-RC1	Client : Association Marnière des Fées	Echelle : 1/200
	☒ Sondage destructif avec enregistrement des paramètres de forages ayant rencontré un vide		
	☑ Sondage destructif avec enregistrement des paramètres de forages sans vide		
581 rue Georges Charpak Z.A. N°5 Les Portes de l'Ouest – 76 150 SAINT JEAN DU CARDONNAY – Tél : 02.32.13.21.30. Fax : 02.32.13.28.82 – Mail : fondouest-normandie76@fondouest.com			

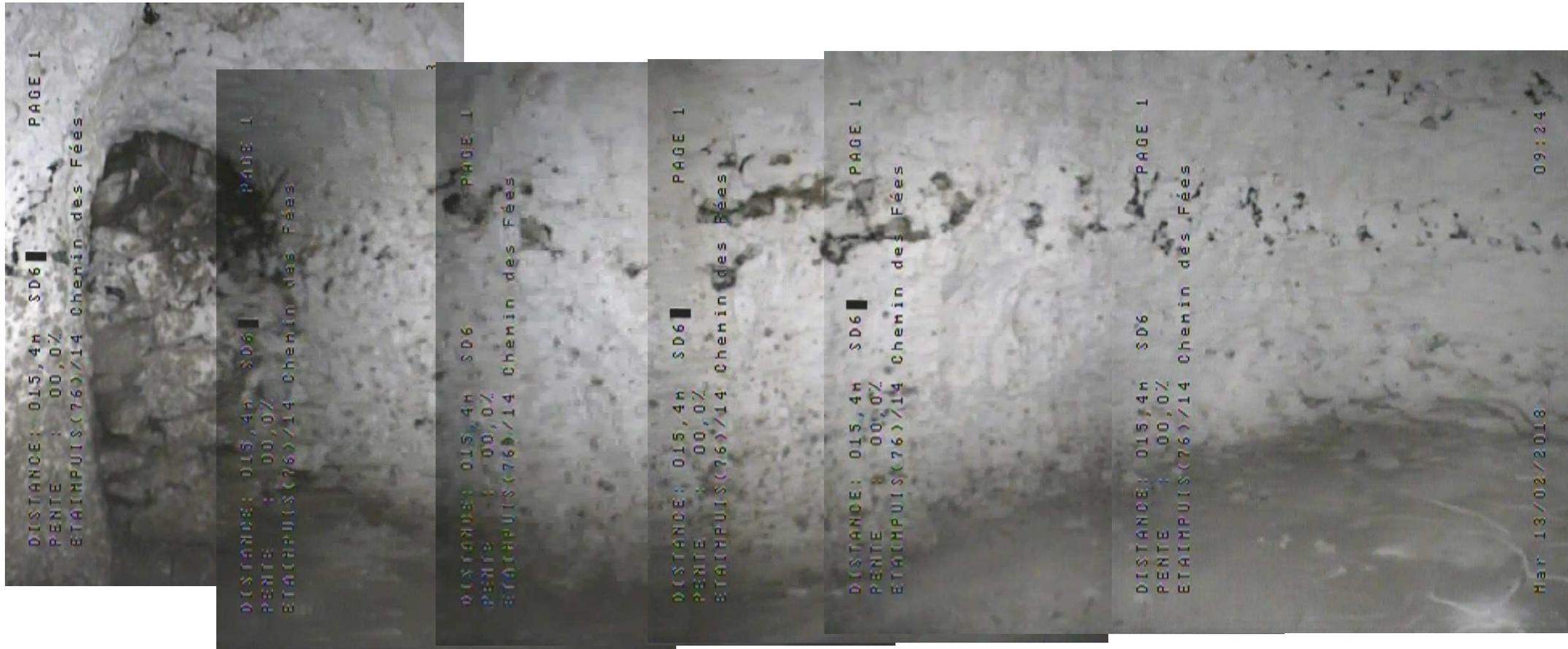


581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Inspection vidéo d'une cavité souterraine
Chemin des Fées
ETAIMPUIS
(19025-A-RC1)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – PASSAGE CAMERA DU 16 FEVRIER 2018
SD6

Visionnage zone Est





581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Inspection vidéo d'une cavité souterraine
Chemin des Fées
ETAIMPUIS
(19025-A-RC1)

**PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – PASSAGE CAMERA DU 16 FEVRIER 2018
SD6**

Visionnage zone Ouest



PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Photo 1 – accès au puits obstrué depuis SD6

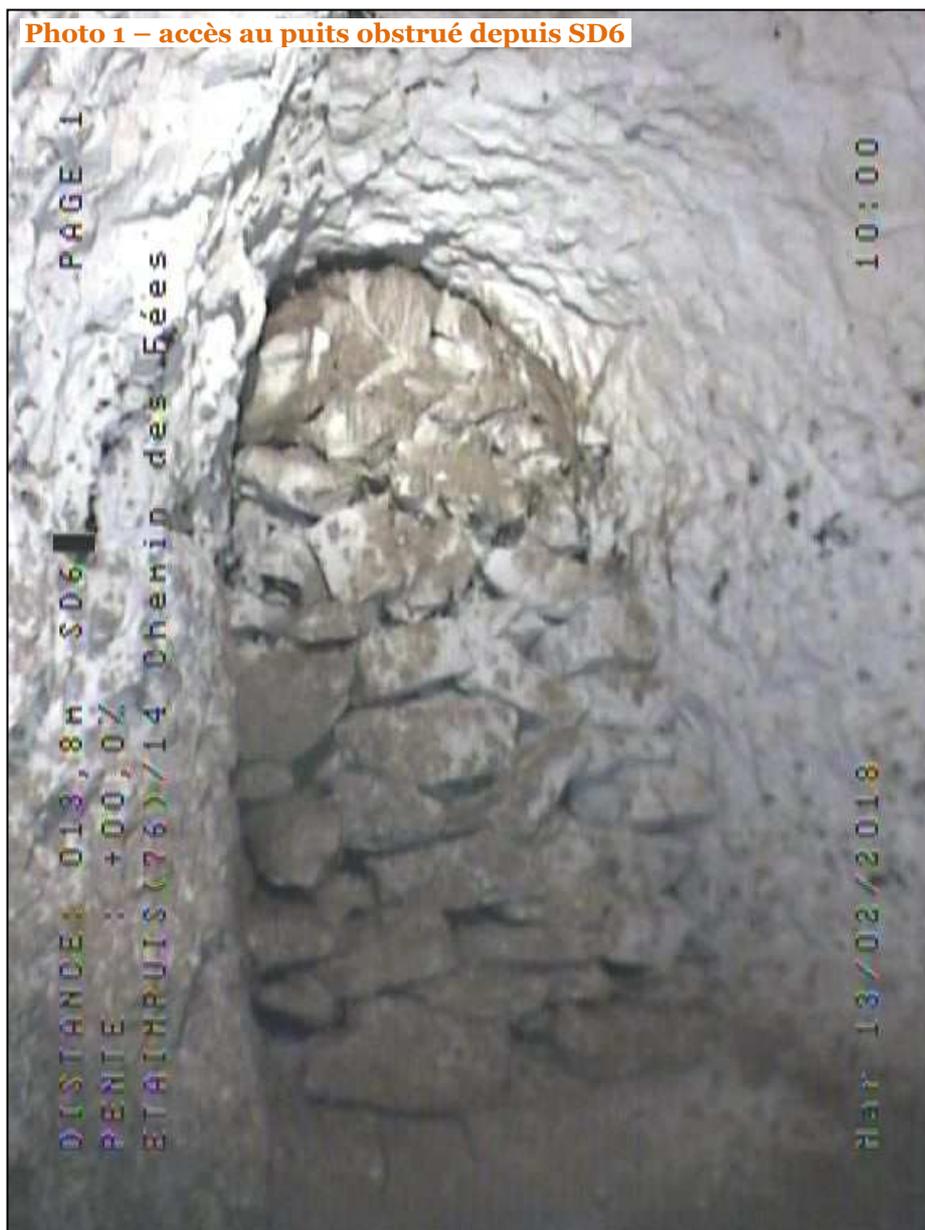


PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

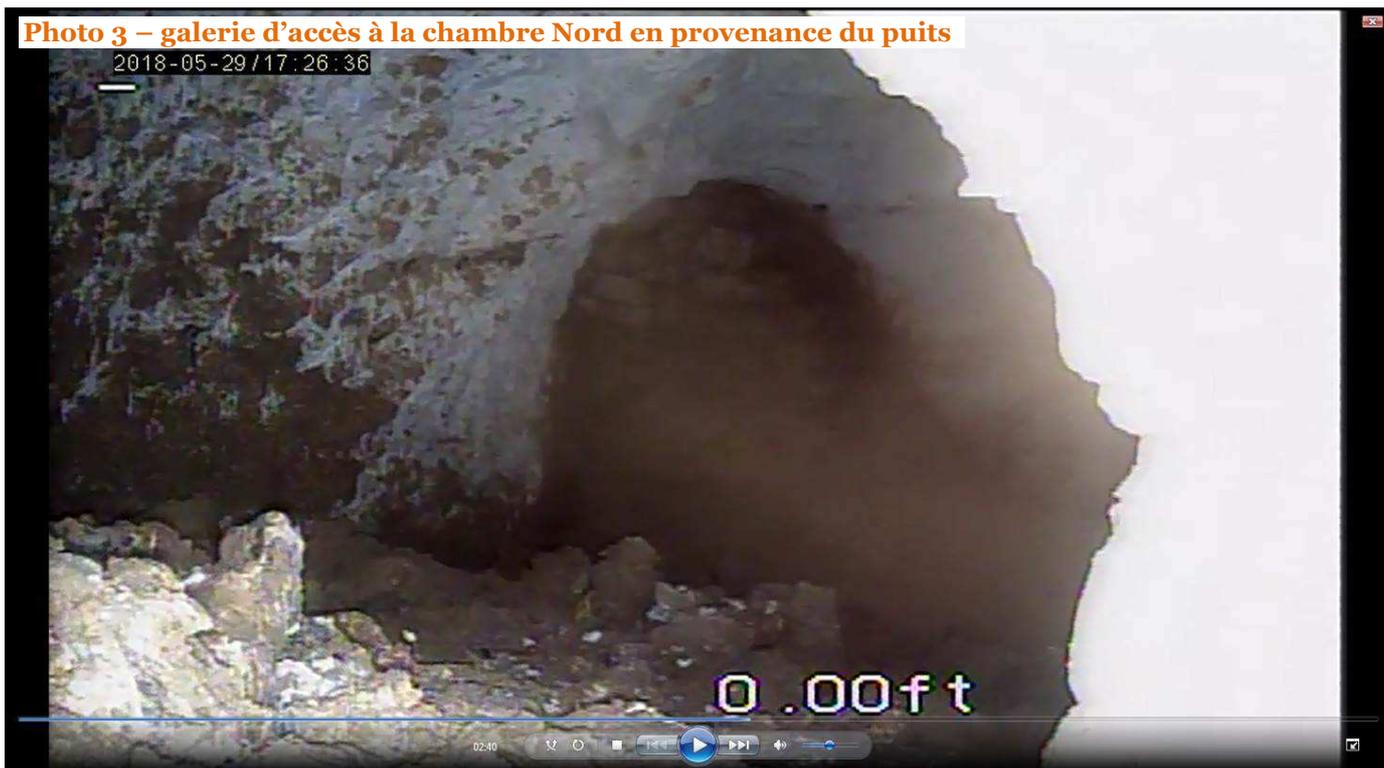
Photo 2 – toit de la cavité au débouché de SD202

2018-05-29 / 17 : 30 : 00



Photo 3 – galerie d'accès à la chambre Nord en provenance du puits

2018-05-29 / 17 : 26 : 36





100 m

©IGN

Scans (IGN)

Propriétaire : IGN

Information : Non renseigné

Pas de légende

Cavités souterraines abandonnées non minières non localisées

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné



Communes avec cavités non localisées

Cavités souterraines abandonnées non minières

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

- Cave
- Carrière
- Naturelle
- Indéterminée
- Galerie
- Ouvrage Civil
- Ouvrage militaire
- Puits
- Souterrain

Annotations de l'utilisateur

- Annotations
-
-



100 m

©IGN

Scans (IGN)

Propriétaire : IGN

Information : Non renseigné

Pas de légende

Mouvements de terrain non localisés

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

Mouvements de terrain

Propriétaire : BRGM-MEDDE

Information : Non renseigné

- Glissement
- ◆ Eboulement
- ▼ Coulee
- ★ Effondrement
- ▲ Erosion des berges

Annotations de l'utilisateur

- Annotations
-
- ~

Conditions Générales

1. Avertissement, préambule

Toute commande et ses avenants éventuels impliquent de la part du co-contractant, ci-après dénommé « le Client », signataire du contrat et des avenants, acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Les présentes conditions générales prévalent sur toutes autres, sauf conditions particulières contenues dans le devis ou dérogation formelle et explicite. Toute modification de la commande ne peut être considérée comme acceptée qu'après accord écrit du Prestataire.

2. Déclarations obligatoires à la charge du Client, (DT, DICT, ouvrages exécutés)

Dans tous les cas, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de dommages à des ouvrages publics ou privés (en particulier, ouvrages enterrés et canalisations) dont la présence et l'emplacement précis ne lui auraient pas été signalés par écrit préalablement à sa mission.

Conformément au décret n° 2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution, le Client doit fournir, à sa charge et sous sa responsabilité, l'implantation des réseaux privés, la liste et l'adresse des exploitants des réseaux publics à proximité des travaux, les plans, informations et résultats des investigations complémentaires consécutifs à sa Déclaration de projet de Travaux (DT). Ces informations sont indispensables pour permettre les éventuelles DICT (le délai de réponse est de 15 jours) et pour connaître l'environnement du projet. En cas d'incertitude ou de complexité pour la localisation des réseaux sur domaine public, il pourra être nécessaire de faire réaliser, à la charge du Client, des fouilles manuelles pour les repérer. Les conséquences et la responsabilité de toute détérioration de ces réseaux par suite d'une mauvaise communication sont à la charge exclusive du Client.

Conformément à l'art L 411-1 du code minier, le Client s'engage à déclarer à la DREAL tout forage réalisé de plus de 10 m de profondeur. De même, conformément à l'article R 214-1 du code de l'environnement, le Client s'engage à déclarer auprès de la DDT du lieu des travaux les sondages et forages destinés à la recherche, à la surveillance ou au prélèvement d'eaux souterraines (piézomètres notamment).

3. Cadre de la mission, objet et nature des prestations, prestations exclues, limites de la mission

Le terme « prestation » désigne exclusivement les prestations énumérées dans le devis du Prestataire. Toute prestation différente de celles prévues fera l'objet d'un prix nouveau à négocier. Il est entendu que le Prestataire s'engage à procéder selon les moyens actuels de son art, à des recherches consciencieuses et à fournir les indications qu'on peut en attendre. Son obligation est une obligation de moyen et non de résultat au sens de la jurisprudence actuelle des tribunaux. Le Prestataire réalise la mission dans les strictes limites de sa définition donnée dans son offre (validité limitée à trois mois à compter de la date de son établissement), confirmée par le bon de commande ou un contrat signé du Client.

La mission et les investigations éventuelles sont strictement géotechniques et n'abordent pas le contexte environnemental. Seule une étude environnementale spécifique comprenant des investigations adaptées permettra de détecter une éventuelle contamination des sols et/ou des eaux souterraines.

Le Prestataire n'est solidaire d'aucun autre intervenant sauf si la solidarité est explicitement convenue dans le devis ; dans ce cas, la solidarité ne s'exerce que sur la durée de la mission.

Par référence à la norme NF P 94-500, il appartient au maître d'ouvrage, au maître d'œuvre ou à toute entreprise de faire réaliser impérativement par des ingénieries compétentes chacune des missions géotechniques (successivement G1, G2, G3 et G4 et les investigations associées) pour suivre toutes les étapes d'élaboration et d'exécution du projet. Si la mission d'investigations est commandée seule, elle est limitée à l'exécution matérielle de sondages et à l'établissement d'un compte rendu factuel sans interprétation et elle exclut toute activité d'étude ou de conseil. La mission de diagnostic géotechnique G5 engage le géotechnicien uniquement dans le cadre strict des objectifs ponctuels fixés et acceptés.

Si le Prestataire déclare être titulaire de la certification ISO 9001, le Client agit de telle sorte que le Prestataire puisse respecter les dispositions de son système qualité dans la réalisation de sa mission.

4. Plans et documents contractuels

Le Prestataire réalise la mission conformément à la réglementation en vigueur lors de son offre, sur la base des données communiquées par le Client. Le Client est seul responsable de l'exactitude de ces données. En cas d'absence de transmission ou d'erreur sur ces données, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité.

5. Limites d'engagement sur les délais

Sauf indication contraire précise, les estimations de délais d'intervention et d'exécution données aux termes du devis ne sauraient engager le Prestataire. Sauf stipulation contraire, il ne sera pas appliqué de pénalités de retard et si tel devait être le cas elles seraient plafonnées à 5% de la commande. En toute hypothèse, la responsabilité du Prestataire est dérogée de plein droit en cas d'insuffisance des informations fournies par le Client ou si le Client n'a pas respecté ses obligations, en cas de force majeure ou d'événements imprévisibles (notamment la rencontre de sols inattendus, la survenance de circonstances naturelles exceptionnelles) et de manière générale en cas d'événement extérieur au Prestataire modifiant les conditions d'exécution des prestations objet de la commande ou les rendant impossibles.

Le Prestataire n'est pas responsable des délais de fabrication ou d'approvisionnement de fournitures lorsqu'elles font l'objet d'un contrat de négoce passé par le Client ou le Prestataire avec un autre Prestataire.

6. Formalités, autorisations et obligations d'information, accès, dégâts aux ouvrages et cultures

Toutes les démarches et formalités administratives ou autres, en particulier l'obtention de l'autorisation de pénétrer sur les lieux pour effectuer des prestations de la mission sont à la charge du Client. Le Client se charge d'une part d'obtenir et communiquer les autorisations requises pour l'accès du personnel et des matériels nécessaires au Prestataire en toute sécurité dans l'enceinte des propriétés privées ou sur le domaine public, d'autre part de fournir tous les documents relatifs aux dangers et aux risques cachés, notamment ceux liés aux réseaux, aux obstacles enterrés et à la pollution des sols et des nappes. Le Client s'engage à communiquer les règles pratiques que les intervenants doivent respecter en matière de santé, sécurité et respect de l'environnement : il assure en tant que de besoin la formation du personnel, notamment celui du Prestataire, entrant dans ces domaines, préalablement à l'exécution de la mission. Le Client sera tenu responsable de tout dommage corporel, matériel ou immatériel dû à une spécificité du site connue de lui et non clairement indiquée au Prestataire avant toutes interventions.

Sauf spécifications particulières, les travaux permettant l'accessibilité aux points de sondages ou d'essais et l'aménagement des plates-formes ou grutage nécessaires aux matériels utilisés sont à la charge du Client.

Les investigations peuvent entraîner d'inévitables dommages sur le site, en particulier sur la végétation, les cultures et les ouvrages existants, sans qu'il y ait négligence ou faute de la part de son exécutant. Les remises en état, réparations ou indemnités correspondantes sont à la charge du Client.

7. Implantation, nivellement des sondages

Au cas où l'implantation des sondages est imposée par le Client ou son conseil, le Prestataire est exonéré de toute responsabilité dans les événements consécutifs à ladite implantation. La mission ne comprend pas les implantations topographiques permettant de définir l'emprise des ouvrages et zones à étudier ni la mesure des coordonnées précises des points de sondages ou d'essais. Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (qu'il s'agisse de cotes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient relevées par un Géomètre Expert avant remodelage du terrain. Il en va de même pour l'implantation des sondages sur le terrain.

8. Hydrogéologie

Les niveaux d'eau indiqués dans le rapport correspondent uniquement aux niveaux relevés au droit des sondages exécutés et à un moment précis. En dépit de la qualité de l'étude les aléas suivants subsistent, notamment la variation des niveaux d'eau en relation avec la météo ou une modification de l'environnement des études. Seule une étude hydrogéologique spécifique permet de déterminer les amplitudes de variation de ces niveaux, les cotes de crue et les PHEC (Plus Hautes Eaux Connues).

9. Recommandations, aléas, écart entre prévision de l'étude et réalité en cours de travaux

Si, en l'absence de plans précis des ouvrages projetés, le Prestataire a été amené à faire une ou des hypothèses sur le projet, il appartient au Client de lui communiquer par écrit ses observations éventuelles sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour quelque raison que ce soit lui être reproché d'avoir établi son étude dans ces conditions.

L'étude géotechnique s'appuie sur les renseignements reçus concernant le projet, sur un nombre limité de sondages et d'essais, et sur des profondeurs d'investigations limitées qui ne permettent pas de lever toutes les incertitudes inéluctables à cette science naturelle. En dépit de la qualité de l'étude, des incertitudes subsistent du fait notamment du caractère ponctuel des investigations, de la variation d'épaisseur des remblais et/ou des différentes couches, de la présence de vestiges enterrés. Les conclusions géotechniques ne peuvent donc conduire à traiter à forfait le prix des fondations compte tenu d'une hétérogénéité, naturelle ou du fait de l'homme, toujours possible et des aléas d'exécution pouvant survenir lors de la découverte des terrains. Si un caractère évolutif particulier a été mis en lumière (notamment glissement, érosion, dissolution, remblais évolutifs, tourbe), l'application des recommandations du rapport nécessite une actualisation à chaque étape du projet notamment s'il s'écoule un laps de temps important avant l'étape suivante.

L'estimation des quantités des ouvrages géotechniques nécessite, une mission d'étude géotechnique de conception G2 (phase projet). Les éléments géotechniques non décelés par l'étude et mis en évidence lors de l'exécution (pouvant avoir une incidence sur les conclusions du rapport) et les incidents importants survenus au cours des travaux (notamment glissement, dommages aux avoisinants ou aux existants) doivent obligatoirement être portés à la connaissance du Prestataire ou signalés aux géotechniciens chargés des missions de suivi géotechnique d'exécution G3 et de supervision géotechnique d'exécution G4, afin que les conséquences sur la conception géotechnique et les conditions d'exécution soient analysées par un homme de l'art.

10. Rapport de mission, réception des travaux, fin de mission, délais de validation des documents par le client

A défaut de clauses spécifiques contractuelles, la remise du dernier document à fournir dans le cadre de la mission fixe le terme de la mission. La date de la fin de mission est celle de l'approbation par le Client du dernier document à fournir dans le cadre de la mission. L'approbation doit intervenir au plus tard deux semaines après sa remise au Client, et est considérée implicite en cas de silence. La fin de la mission donne lieu au paiement du solde de la mission.

11. Réserve de propriété, confidentialité, propriété des études, diagrammes

Les coupes de sondages, plans et documents établis par les soins du Prestataire dans le cadre de sa mission ne peuvent être utilisés, publiés ou reproduits par des tiers sans son autorisation. Le Client ne devient propriétaire des prestations réalisées par le Prestataire qu'après règlement intégral des sommes dues. Le Client ne peut pas les utiliser pour d'autres ouvrages sans accord écrit préalable du Prestataire. Le Client s'engage à maintenir confidentielle et à ne pas utiliser pour son propre compte ou celui de tiers toute information se rapportant au savoir-faire du Prestataire, qu'il soit breveté ou non, portée à sa connaissance au cours de la mission et qui n'est pas dans le domaine public, sauf accord préalable écrit du Prestataire. Si dans le cadre de sa mission, le Prestataire mettait au point une nouvelle technique, celle-ci serait sa propriété. Le Prestataire serait libre de déposer tout brevet s'y rapportant, le Client bénéficiant, dans ce cas, d'une licence non exclusive et non cessible, à titre gratuit et pour le seul ouvrage étudié.

12. Modifications du contenu de la mission en cours de réalisation

La nature des prestations et des moyens à mettre en œuvre, les prévisions des avancements et délais, ainsi que les prix sont déterminés en fonction des éléments communiqués par le client et ceux recueillis lors de l'établissement de l'offre. Des conditions imprévisibles par le Prestataire au moment de l'établissement de son offre touchant à la géologie, aux hypothèses de travail, au projet et à son environnement, à la législation et aux règlements, à des événements imprévus, survenant en cours de mission autorisent le Prestataire à proposer au Client un avenant avec notamment modification des prix et des délais. A défaut d'un accord écrit du Client dans un délai de deux semaines à compter de la réception de la lettre d'adaptation de la mission. Le Prestataire est en droit de suspendre immédiatement l'exécution de sa mission, les prestations réalisées à cette date étant rémunérées intégralement, et sans que le Client ne puisse faire état d'un préjudice. Dans l'hypothèse où le Prestataire est dans l'impossibilité de réaliser les prestations prévues pour une cause qui ne lui est pas imputable, le temps d'immobilisation de ses équipes est rémunéré par le client.

13. Modifications du projet après fin de mission, délai de validité du rapport

Le rapport constitue une synthèse de la mission définie par la commande. Le rapport et ses annexes forment un ensemble indissociable. Toute interprétation, reproduction partielle ou utilisation par un autre maître de l'ouvrage, un autre constructeur ou maître d'œuvre, ou pour un projet différent de celui objet de la mission, ne saurait engager la responsabilité du Prestataire et pourra entraîner des poursuites judiciaires. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en dehors du cadre de la mission objet du rapport. Toute modification apportée au projet et à son environnement ou tout élément nouveau mis à jour au cours des travaux et non détecté lors de la mission d'origine, nécessite une adaptation du rapport initial dans le cadre d'une nouvelle mission.

Le client doit faire actualiser le dernier rapport de mission en cas d'ouverture du chantier plus de 1 an après sa livraison. Il en est de même notamment en cas de travaux de terrassements, de démolition ou de réhabilitation du site (à la suite d'une contamination des terrains et/ou de la nappe) modifiant entre autres les qualités mécaniques, les dispositions constructives et/ou la répartition de tout ou partie des sols sur les emprises concernées par l'étude géotechnique.

14. conditions d'établissement des prix, variation dans les prix, conditions de paiement, acompte et provision, retenue de garantie

Les prix unitaires s'entendent hors taxes. Ils sont majorés de la T.V.A. au taux en vigueur le jour de la facturation. Ils sont établis aux conditions économiques en vigueur à la date d'établissement de l'offre. Ils sont fermes et définitifs pour une durée de trois mois. Au-delà, ils sont actualisés par application de l'indice "Sondages et Forages TP 04" pour les investigations in situ et en laboratoire, et par application de l'indice « SYNTEC » pour les prestations d'études, l'Indice de base étant celui du mois de l'établissement du devis.

Aucune retenue de garantie n'est appliquée sur le coût de la mission.

Dans le cas où le marché nécessite une intervention d'une durée supérieure à un mois, des factures mensuelles intermédiaires sont établies. Lors de la passation de la commande ou de la signature du contrat, le Prestataire peut exiger un acompte dont le montant est défini dans les conditions particulières et correspond à un pourcentage du total estimé des honoraires et frais correspondants à l'exécution du contrat. Le montant de cet acompte est déduit de la facture ou du décompte final. En cas de sous-traitance dans le cadre d'un ouvrage public, les factures du Prestataire sont réglées directement et intégralement par le maître d'ouvrage, conformément à la loi n°75-1334 du 31/12/1975.

Les paiements interviennent à réception de la facture et sans escompte. En l'absence de paiement au plus tard le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, il sera appliqué à compter dudit jour et de plein droit, un intérêt de retard égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Cette pénalité de retard sera exigible sans qu'un rappel soit nécessaire à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

En sus de ces pénalités de retard, le Client sera redevable de plein droit des frais de recouvrement exposés ou d'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Un désaccord quelconque ne saurait constituer un motif de non paiement des prestations de la mission réalisées antérieurement. La compensation est formellement exclue : le Client s'interdit de déduire le montant des préjudices qu'il allègue des honoraires dus.

15. Résiliation anticipée

Toute procédure de résiliation est obligatoirement précédée d'une tentative de conciliation. En cas de force majeure, cas fortuit ou de circonstances indépendantes du Prestataire, celui-ci a la faculté de résilier son contrat sous réserve d'en informer son Client par lettre recommandée avec accusé de réception. En toute hypothèse, en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de ses obligations, et 8 jours après la mise en demeure visant la présente clause résolutoire demeurée sans effet, le contrat peut être résilié de plein droit. La résiliation du contrat implique le paiement de l'ensemble des prestations régulièrement exécutées par le Prestataire au jour de la résiliation et en sus, d'une indemnité égale à 20 % des honoraires qui resteraient à percevoir si la mission avait été menée jusqu'à son terme.

16. Répartition des risques, responsabilités et assurances

Le Prestataire n'est pas tenu d'avertir son Client sur les risques encourus déjà connus ou ne pouvant être ignorés du Client compte tenu de sa compétence. Ainsi par exemple, l'attention du Client est attirée sur le fait que le béton armé est inévitablement fissuré, les revêtements appliqués sur ce matériau devant avoir une souplesse suffisante pour s'adapter sans dommage aux variations d'ouverture des fissures. Le devoir de conseil du Prestataire vis-à-vis du Client ne s'exerce que dans les domaines de compétence requis pour l'exécution de la mission spécifiquement confiée. Tout élément nouveau connu du Client après la fin de la mission doit être communiqué au Prestataire qui pourra, le cas échéant, proposer la réalisation d'une mission complémentaire. A défaut de communication des éléments nouveaux ou d'acceptation de la mission complémentaire, le Client en assumera toutes les conséquences. En aucun cas, le Prestataire ne sera tenu pour responsable des conséquences d'un non-respect de ses préconisations ou d'une modification de celles-ci par le Client pour quelque raison que ce soit. L'attention du Client est attirée sur le fait que toute estimation de quantités faite à partir de données obtenues par prélèvements ou essais ponctuels sur le site objet des prestations est entachée d'une incertitude fonction de la représentativité de ces données ponctuelles extrapolées à l'ensemble du site. Toutes les pénalités et indemnités qui sont prévues au contrat ou dans l'offre remise par le Prestataire ont la nature de dommages et intérêts forfaitaires, libératoires et exclusifs de toute autre sanction ou indemnisation.

Assurance décennale obligatoire

Le Prestataire bénéficie d'un contrat d'assurance au titre de la responsabilité décennale afférente aux ouvrages soumis à obligation d'assurance, conformément à l'article L241-1 du Code des assurances. Conformément aux usages et aux capacités du marché de l'assurance et de la réassurance, le contrat impose une obligation de déclaration préalable et d'adaptation de la garantie pour les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède au jour de la déclaration d'ouverture de chantier un montant de 15 M€. Il est expressément convenu que le client a l'obligation d'informer le Prestataire d'un éventuel dépassement de ce seuil, et accepte, de fournir tous éléments d'information nécessaires à l'adaptation de la garantie. Le client prend également l'engagement, de souscrire à ses frais un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD), contrat dans lequel le Prestataire sera expressément mentionné parmi les bénéficiaires. Par ailleurs, les ouvrages de caractère exceptionnel, voir inusuels sont exclus du présent contrat et doivent faire l'objet d'une cotation particulière. Le prix fixé dans l'offre ayant été déterminé en fonction de conditions normales d'assurabilité de la mission, il sera réajusté, et le client s'engage à l'accepter, en cas d'éventuelle surcotisation qui serait demandée au Prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. A défaut de respecter ces engagements, le client en supportera les conséquences financières (notamment en cas de défaut de garantie du Prestataire, qui n'aurait pu s'assurer dans de bonnes conditions, faute d'informations suffisantes). Le maître d'ouvrage est tenu d'informer le Prestataire de la DOC (déclaration d'ouverture de chantier).

Ouvrages non soumis à l'obligation d'assurance

Les ouvrages dont la valeur HT (travaux et honoraires compris) excède un montant de 15 M€ HT doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Prestataire qui en référera à son assureur pour détermination des conditions d'assurance. Les limitations relatives au montant des chantiers auxquels le Prestataire participe ne sont pas applicables aux missions portant sur des ouvrages d'infrastructure linéaire, c'est-à-dire routes, voies ferrées, tramway, etc. En revanche, elles demeurent applicables lorsque sur le tracé linéaire, la/les mission(s) de l'assuré porte(nt) sur des ouvrages précis tels que ponts, viaducs, échangeurs, tunnels, tranchées couvertes... En tout état de cause, il appartiendra au client de prendre en charge toute éventuelle sur cotisation qui serait demandée au prestataire par rapport aux conditions de base de son contrat d'assurance. Toutes les conséquences financières d'une déclaration insuffisante quant au coût de l'ouvrage seront supportées par le client et le maître d'ouvrage.

Le Prestataire assume les responsabilités qu'il engage par l'exécution de sa mission telle que décrite au présent contrat. A ce titre, il est responsable de ses prestations dont la défectuosité lui est imputable. Le Prestataire sera garanti en totalité par le Client contre les conséquences de toute recherche en responsabilité dont il serait l'objet du fait de ses prestations, de la part de tiers au présent contrat, le client ne garantissant cependant le Prestataire qu'au delà du montant de responsabilité visé ci-dessous pour le cas des prestations défectueuses. La responsabilité globale et cumulée du Prestataire au titre ou à l'occasion de l'exécution du contrat sera limitée à trois fois le montant de ses honoraires sans pour autant excéder les garanties délivrées par son assureur, et ce pour les dommages de quelque nature que ce soit et quel qu'en soit le fondement juridique. Il est expressément convenu que le Prestataire ne sera pas responsable des dommages matériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que, notamment, la perte d'exploitation, la perte de production, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de contrat, la perte d'image, l'immobilisation de personnel ou d'équipements.

17. Cessibilité de contrat

Le Client reste redevable du paiement de la facture sans pouvoir opposer à quelque titre que ce soit la cession du contrat, la réalisation pour le compte d'autrui, l'existence d'une promesse de porte-fort ou encore l'existence d'une stipulation pour autrui.

18. Litiges

En cas de litige pouvant survenir dans l'application du contrat, seul le droit français est applicable. Seules les juridictions du ressort du siège social du Prestataire sont compétentes, même en cas de demande incidente ou d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique

(Extraits de la norme NF P 94-500 du 30 novembre 2013 – Chapitre 4.2)

Le Maître d'Ouvrage doit associer l'ingénierie géotechnique au même titre que les autres ingénieries à la Maîtrise d'Œuvre et ce, à toutes les étapes successives de conception, puis de réalisation de l'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage, ou son mandataire, doit veiller à la synchronisation des missions d'ingénierie géotechnique avec les phases effectives à la Maîtrise d'Œuvre du projet.

L'enchaînement et la définition synthétique des missions d'ingénierie géotechnique sont donnés dans les tableaux 1 et 2. Deux ingénieries géotechniques différentes doivent intervenir : la première pour le compte du Maître d'Ouvrage ou de son mandataire lors des étapes 1 à 3, la seconde pour le compte de l'entreprise lors de l'étape 3.

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission		Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendu	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser
Étape 1 : Etude géotechnique préalable (G1)		Etude géotechnique préalable (G1) Phase Etude de Site (ES)		Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique
	Etude préliminaire, Esquisse, APS	Etudes géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)		Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonctions des données existantes et de la complexité géotechnique
Étape 2 : Etude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Etude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)		Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	PRO	Etudes géotechniques de conception (G2) Phase Projet (PRO)		Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (<i>choix constructifs</i>)
	DCE/ACT	Etude géotechnique de conception (G2) Phase DCE/ACT		Consultation sur le projet de base/choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux		
Étape 3 : Etudes géotechniques de réalisation (G3/G4)		A la charge de l'entreprise	A la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Etude de suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Etude (en interaction avec la phase suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase supervision du suivi)	Etude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (<i>réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience</i>)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Etude et suivi géotechniques d'exécutions (G3) Phase Suivi (en interaction avec la Phase Etude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
A toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)		Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié

Tableau 2 - Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ETAPE 1 : ETUDE GEOTECHNIQUE PREALABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases:

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site. - Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisinants avec visite du site et des alentours.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ETAPE 2 : ETUDE GEOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases:

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site. - Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

- Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

- Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).
- Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participé à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ETAPE 3 : ETUDES GEOTECHNIQUES DE REALISATION (G3 et G 4, distinctes et simultanées) ETUDE ET SUIVI GEOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Étude

- Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques: notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).
- Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs: plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

- Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.
- Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).
- Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GEOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives:

Phase Supervision de l'étude d'exécution

- Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

- Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).
- Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

- Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.
- Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.
- Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).

ETAIMPUIS – 76

14, chemin des fées

Diagnostic d'un affaissement



DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE

Mission G5

 SAT/ENV	
Fourni par	Asso. Normande Feo le 18-5-16
Enregistré par	KL le 2-6-16
Copie : - déjà faite <input type="checkbox"/>	à
- faite le	9-6 à BAUIDIE STD/MER J.

N°AFFAIRE	DATE	RÉDACTEUR	VÉRIFICATEUR	MODIFICATION
0019025-A	31/03/2016	Adélaïde MARTIN	Frédéric TURMET	



HAUTE-NORMANDIE

581 rue Georges Charpak
76150 ST JEAN DU CARDONNAY
02 32 13 21 30
fondouest-hautenormandie@fondouest.com

SOMMAIRE

1. BUT DE L'ETUDE	3
2. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	3
3. RÉSULTATS DE LA RECONNAISSANCE	3
3.1 Programme réalisé	3
3.2 Fouille à la pelle mécanique.....	3
4. CONCLUSIONS	4
5. ENCHAINEMENT DES MISSIONS GEOTECHNIQUES.....	4

ANNEXES

- ▶ PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE DE LA FOUILLE (4 PAGES)
- ▶ PLAN D'IMPLANTATION DU PUIIS ET DU PERIMETRE DE SECURITE ASSOCIE (1 PAGE)
- ▶ CONDITIONS GENERALES (2 PAGES)
- ▶ EXTRAIT DE LA NORME NF P 94-500 REVISEE EN 2013 (2 PAGES)

> 1. BUT DE L'ETUDE

Suite à un affaissement d'environ 1,5 m de diamètre observé sur la parcelle ZW 112, situé 14 chemin des fées à Etampuis, nous avons réalisé, à la demande et pour le compte de l'**Association Marnière des Fées**, une première phase de diagnostic géotechnique (mission G5) au sens de la norme NF P 94-500, consistant à donner un avis sur l'origine de cette anomalie de surface.

Aucun document ne nous a été communiqué pour la réalisation de cette mission.

> 2. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le terrain est situé le plateau crayeux, au Sud de la commune d'Etampuis (76).

D'après la carte géologique au 1/50 000, feuille de Saint-Saëns, on rencontre dans ce secteur les limons des plateaux, recouvrant l'argile à silex, faciès d'altération de la craie sous-jacente, présumée vers 10 à 15 m de profondeur.

> 3. RÉSULTATS DE LA RECONNAISSANCE

3.1 PROGRAMME REALISE

Notre intervention a consisté en la réalisation d'une fouille à la pelle mécanique de type 9 t au droit de l'affaissement afin de vérifier la nature des sols et la forme de l'anomalie en profondeur. Elle a été arrêtée à 1,75 m de profondeur par rapport au terrain actuel.

3.2 FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE

Après retrait de la bâche recouvrant l'affaissement de surface, nous avons pu observer et mesurer cette anomalie de 2 m de diamètre pour 0,6 m de profondeur (cf. Photos n°1 et 2).

La fouille a débuté le 22 mars 2016. Après la purge de la terre végétale recouvrant l'affaissement, quelques vides résiduels ont été observés au sein de matériaux remblayés limoneux gris englobant quelques morceaux de bois. L'emprise de ces matériaux est diffuse sur le premier mètre (cf. Photos n°3 et 4). En profondeur, une forme circulaire de 0,9 m de diamètre, caractérisée par un remplissage de remblais limoneux gris avec quelques morceaux de craie, apparaît. Sa forme est constante jusqu'à la fin de la fouille arrêtée à 1,75 m de profondeur (cf. Photos n°5 à 8). Quelques vides résiduels sont visualisés en fond de fouille. Le centre de cette anomalie a été piqueté sur le terrain par une barre métallique.

Autour de cette anomalie, la succession lithologique reconnue est la suivante : une couverture de 0,4 m de terre végétale sur des limons sablonneux jaune.

La fouille a ensuite été rebouchée et compactée soigneusement avec les matériaux extraits (cf. Photo n°9).

> 4. CONCLUSIONS

L'ouverture de la fouille au droit de l'affaissement, a permis l'observation d'un indice de forme circulaire de 0,9 m de diamètre, laissant présumé qu'il s'agit d'un ancien puits d'accès à une marnière, aujourd'hui remblayée, dont l'emplacement est reporté sur le plan joint en annexe.

Afin de déterminer l'orientation des galeries et des chambres souterraines associées, et l'état de conservation de cette marnière, il conviendra d'envisager la réalisation de sondages destructifs implantés au centre et au pourtour du puits dans une deuxième phase de diagnostic géotechnique.

En l'état, un périmètre de sécurité de 60 m centré sur cet indice devra être mis en place, comme proposé sur le plan joint en annexe.

> 5. ENCHAINEMENT DES MISSIONS GEOTECHNIQUES

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechniques définies par la norme NF P 94-500 doit suivre les étapes d'élaboration et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géologiques.

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de son Maître d'œuvre pour leur fournir tout renseignement complémentaire.

Rédigé par
Adélaïde MARTIN
Chargée d'Affaires

 **Fondouest**
HAUTE-NORMANDIE

BUREAU D'ETUDES ET D'INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES
581, rue Georges Charpak - 76150 SAINT-JEAN-DE-L'ARDONNAY
TEL 02 32 13 21 30 - FAX 02 32 13 28 82
Siège social : ZA 50290 LONGUEVILLE
SAS au capital de 510 000 € - RCS 339 429 060

Vérifié par
Frédéric TURMET
Responsable d'Agence

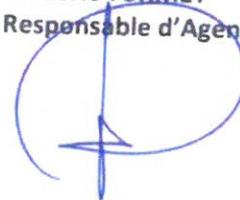


PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

Affaissement avant le commencement de la fouille

Photo 1

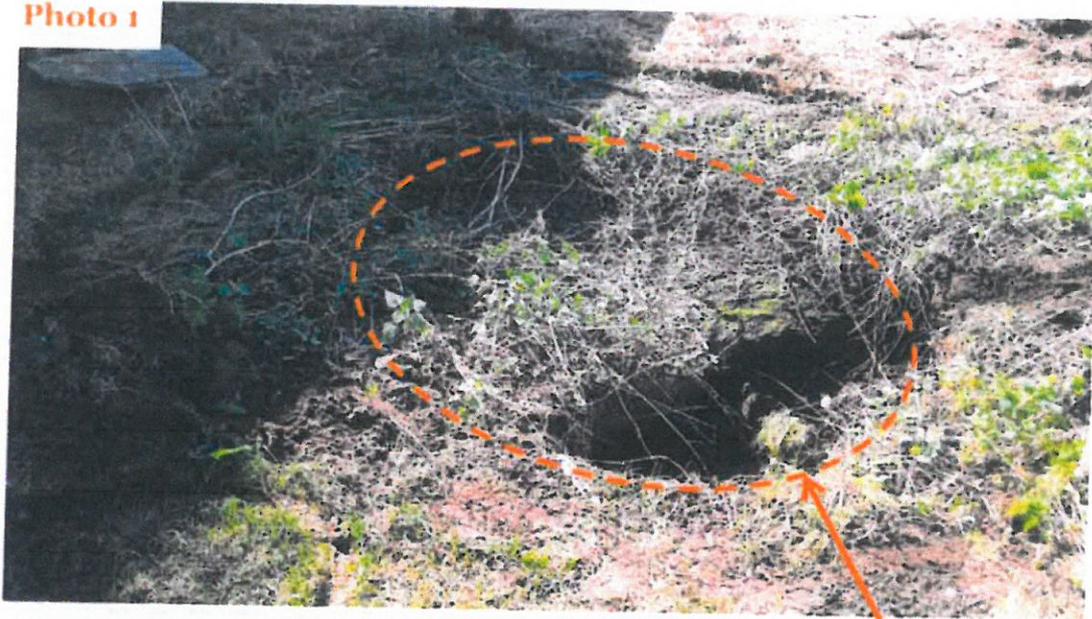
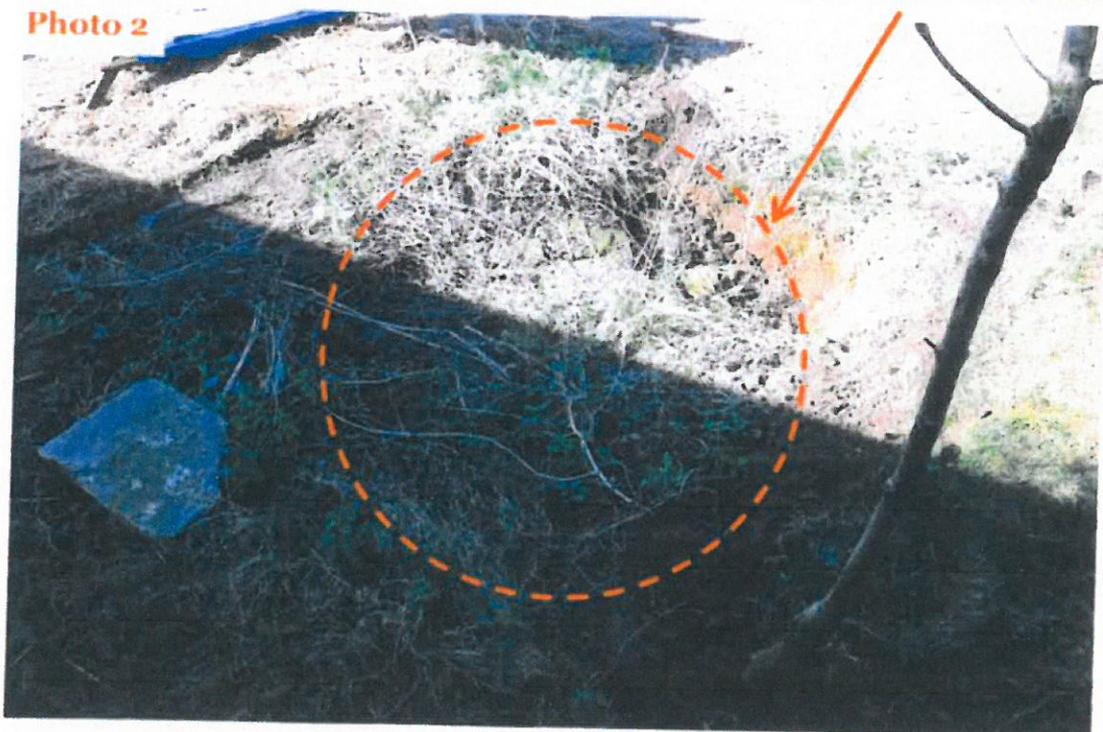


Photo 2



Affaissement visible en surface



Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Diagnostic d'un affaissement
14, chemin des fées
ETAIMPUIS
(Seine Maritime)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

Ouverture de la fouille

Photo 3

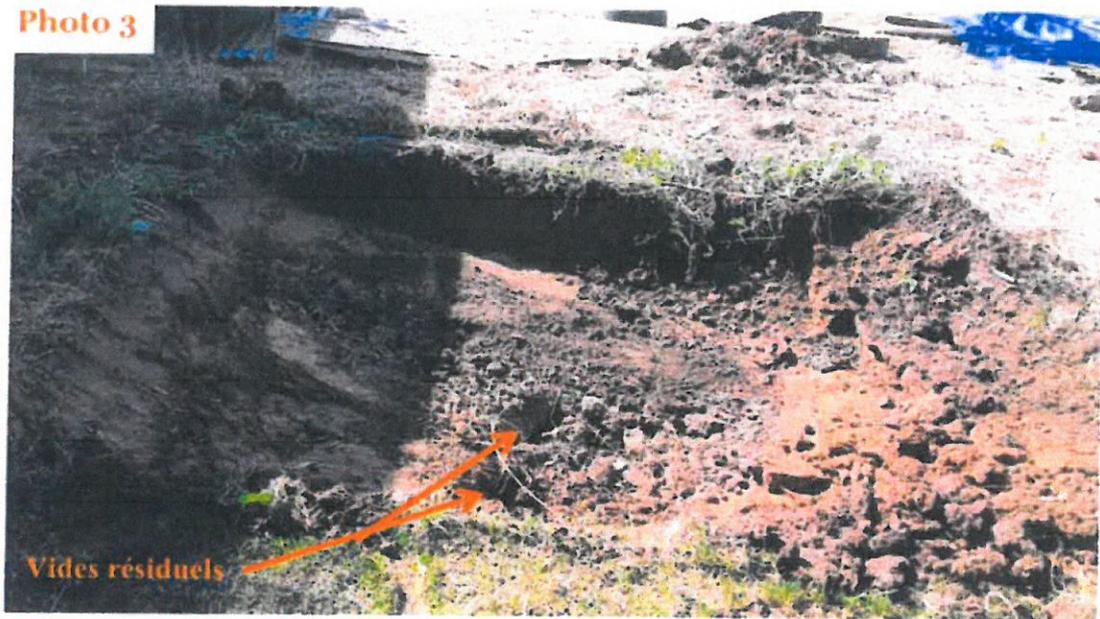


Photo 4





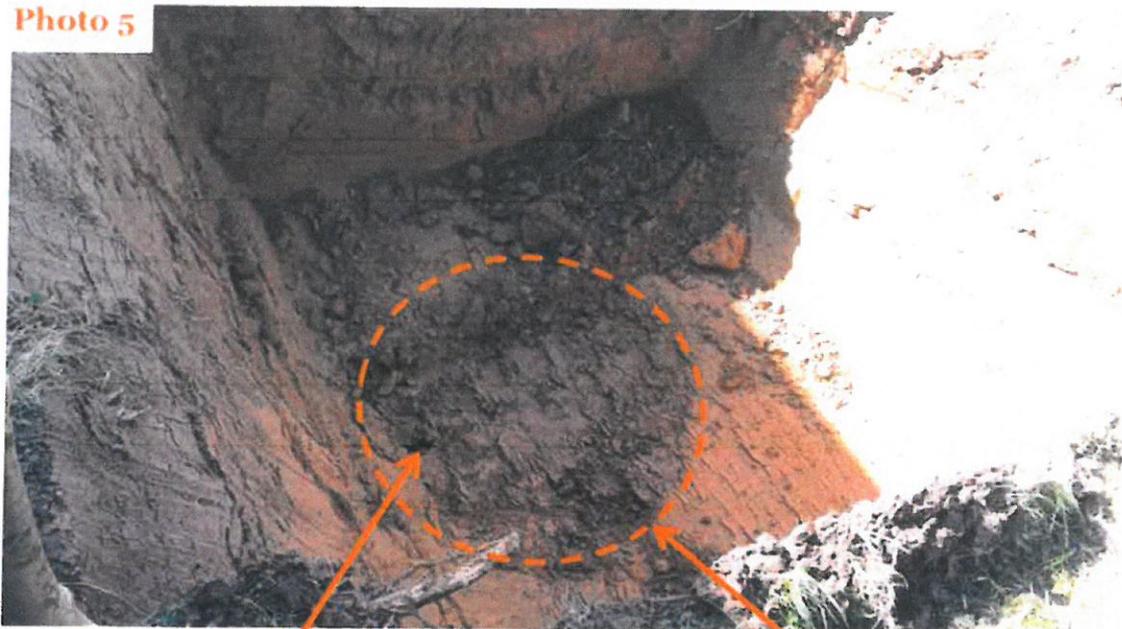
Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Diagnostic d'un affaissement
14, chemin des fées
ETAIMPUIS
(Seine Maritime)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

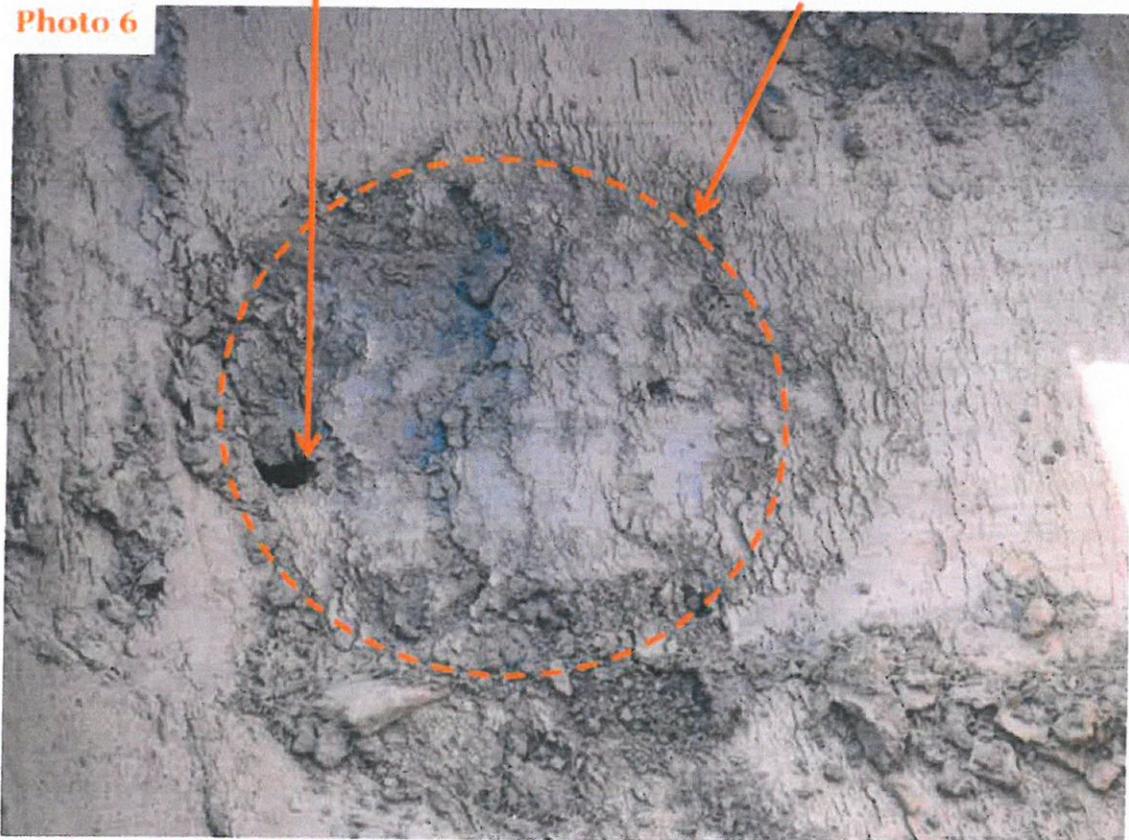
Photo 5



Vide résiduel

Anomalie circulaire – Puits de marnière

Photo 6





Fondouest
ÉLÉMENT TERRE

581 rue Georges Charpak
76150 SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Diagnostic d'un affaissement
14, chemin des fées
ETAIMPUIS
(Seine Maritime)

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE – FOUILLE A LA PELLE MECANIQUE – 22/03/2016

Photo 7



Photo 8



Rebouchage de la fouille

Photo 9

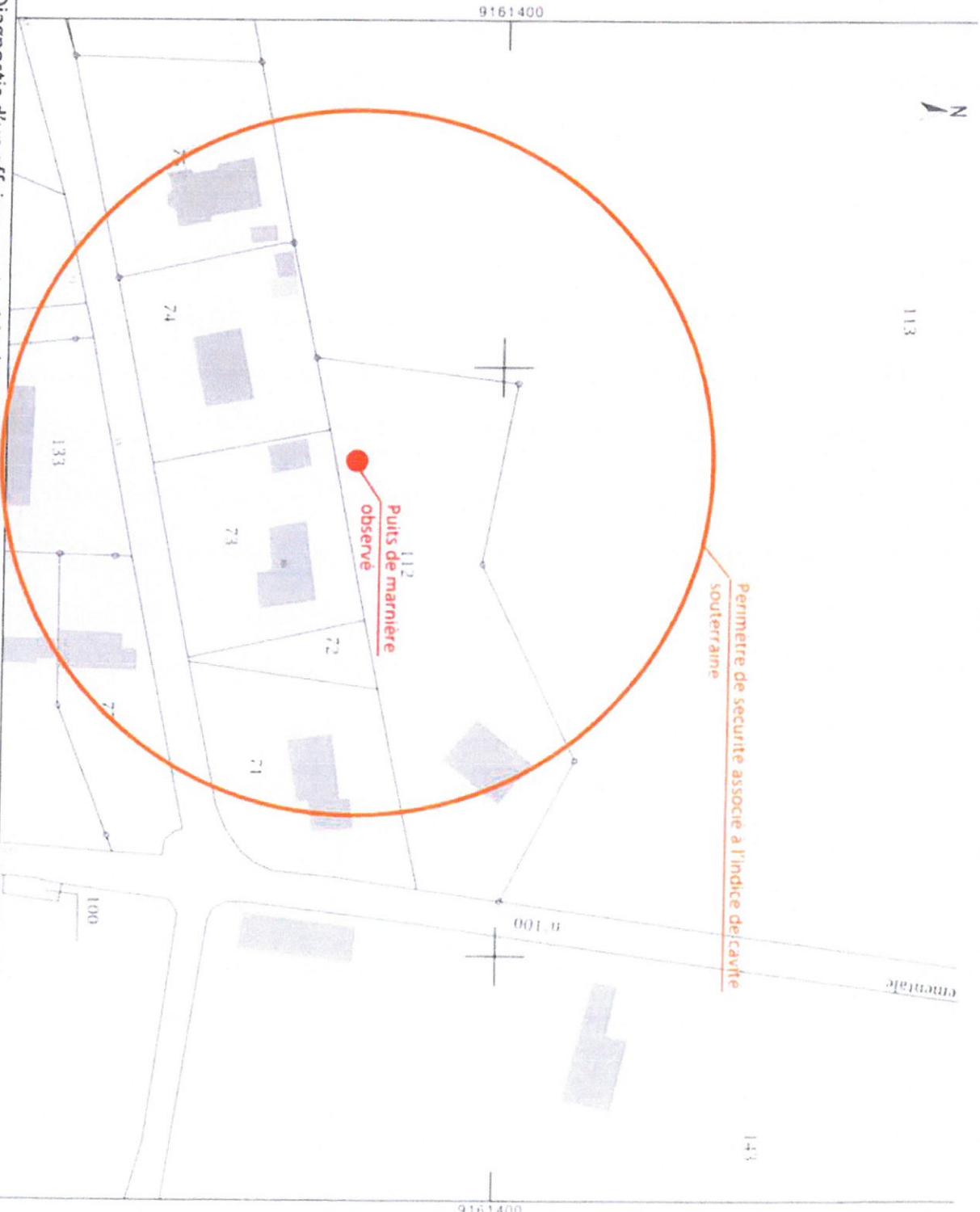


EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL



113

143



Departement
SEINE-MARITIME

Commune
ETAMPUIS

Section ZW
Feuille 000 ZW 01

Echelle d'origine 1/2000
Echelle d'edition 1/1000

Date d'edition 22/03/2016
(usage horaire de Paris)

Coordonnees en projection RGF 93C 50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant
CENTRE DES IMPOTS FONCIER DE DIEPPE
HOTEL DES IMPOTS 6 BD GEORGES
CLEMENCEAU 76884
76884 DIEPPE
tél : 02 32 14 05 69 - fax : 02 32 14 05 37

Cet extrait de plan vous est délivré par



Etude : Diagnostic d'un affaissement – 14, chemin des Fées – ETAMPUIS (76)
N° : 0019025-A

Client : Association Marnière des Fées

Echelle : 1/1 000

PLAN D'IMPLANTATION DU PUIS DE MARNIERE ET PERIMETRE DE SECURITE ASSOCIE

581 rue Georges Charpak Z.A. N°5 Les Portes de l'Ouest – 76 150 SAINT JEAN DU CARDONNAY – Tél : 02.32.13.21.30. Fax : 02.32.13.28.82 – Mail : fondouest-hautenormandie@fondouest.com



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto : Cadastre Napo non corrigé

x :

y :

Précision :

Type de Report : Parcelle

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 120 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 8S21 | Section: D | Parcelle: 37 | | Date: 29/12/1897 |
Communes anciennes || Réf.: X9 | Section: D | Parcelle: 37 | | Date: 23/12/1897 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Le plan fournit par la déclaration communale n'est pas exploitable. La localisation précise de l'exploitation souterraine est donc impossible. C'est toute la parcelle qui est définie en zone de présomption d'exploitation.

Indice 76249-158 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales		
	Cote :	8S21	
Elements extraits	Date du document :	29/12/1897	
	Type ouvrage :		
	Déclarant :	DUVAL Numa	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :		
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcelaire :	Section : D	Parcelle : 37
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 951	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur	/ Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :		
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Indice 76249-158 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives communales		
	Cote :	X9	
Elements extraits	Date du document :	23/12/1897	
	Type ouvrage :	Marne	
	Déclarant :	DUVAL Numa	
	Locataire ou fermier :		
	Propriétaire :	PIEDEFER Charles	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :	
	Lieu-dit :		
	Cadastre de référence :	Napoléonien	
	Référence parcelaire :	Section : D	Parcelle : 37
	Autre information :		
Elements de dimensionnement déclarés	Observations :	Extraction de marne dans une pièce de terre bordée par le chemin vicinal de Biennais à Loeuilly. Une seule chambre d'exploitation selon le plan de la déclaration	
	Plan d'extension :	Echelle :	
	Caractéristiques puits :	Profondeur 12m	/ Diamètre 0,85m / Maçonné
	Volume exploité :	250m3	
	Nombre d'étage(s) :		
	Chambres(s) :		
	Observations :		

Département
de la
Seine-Inférieure



Monsieur le Maire de la Commune d'Champuis

Monsieur le Maire

Arrondissement
de Dieppe
Canton de
Lezot
Mairie
Déclaration

Le Sieur Duval Pierre cultivateur, demeurant
au Pire, Section d'Champuis, a l'honneur de vous
exposer qu'il désire faire pour une carrière à marbre
dans une pièce de terre appartenant à M. Pichet
Charles, propriétaire à St-Helier.

qu'il exploite comme fumier la dite pièce de terre
située au Pire Section d'Champuis où elle est inscrite
sous le N° 34 S. D du plan cadastral.

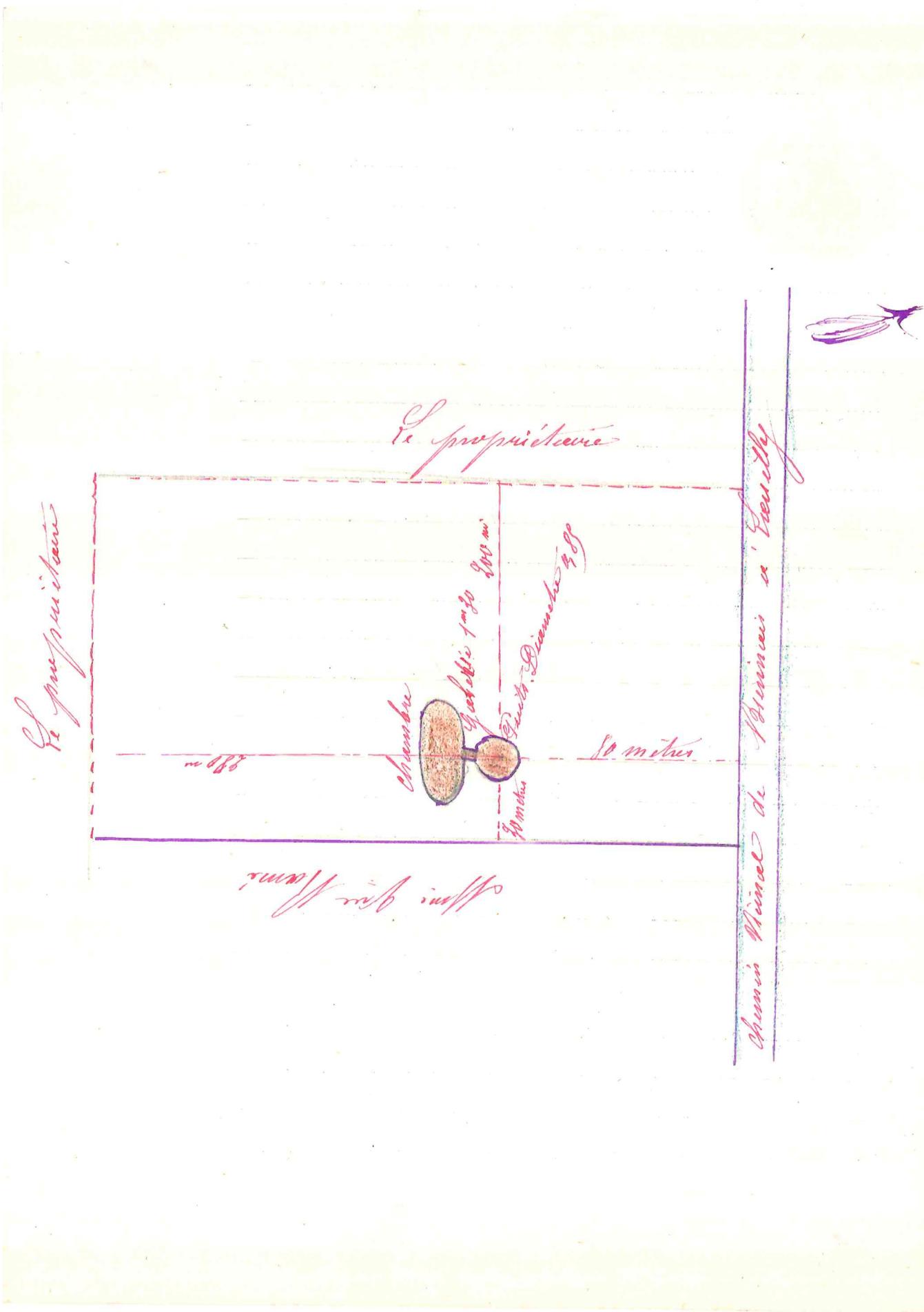
qu'il n'extraira de cette carrière que la marbre qui
lui sera nécessaire pour amender les terres de
son exploitation et dont le volume sera d'environ
250 mètres cubes.

que cette extraction aura lieu au moyen d'un puits
d'environ 12 mètres de profondeur avec galeries
successives conformément au plan d'autre part.

Il a l'honneur d'être Monsieur le Maire, votre
très humble Serviteur.

Duval

Champuis le 23 Decembre 1897



N° d'ordre.	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou à LIER L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrée.	DATE DE LA COMMUNICATION		au service des Mines.
				à la Préfecture.	à la Préfecture.	
928	Lambard	Jamville Benthelle	A	140	1877	10/10 x 10 x 10
929	Toussard	Joy	A	53	1877	10/10 x 10 x 10
930	Lambert Goussier	Bois de la Chapelle	B	144	1877	10/10 x 10 x 10
931	Doré Louis	St Nicolas d'Alen	B	200-209	1877	10/10 x 10 x 10
932	Leblond	St Nicolas d'Alen	B	210-219	1877	10/10 x 10 x 10
933	Romere Gustave	Guettouville (R)	A	24	1877	10/10 x 10 x 10
934	Maure à la Cour	Castel les Bains	A	105	1877	10/10 x 10 x 10
935	Leclerc Lucien	Guettouville	A	156	1877	10/10 x 10 x 10
936	1 ^{er} Chancelier	Guettouville	A	201-202	1877	10/10 x 10 x 10
937	1 ^{er} Camer	St Nicolas d'Alen	D	8-12	1877	10/10 x 10 x 10
938	Dolhine Anatole	St Nicolas d'Alen	B	121	1877	10/10 x 10 x 10
939	Leclerc Jean Louis	Guettouville	B	122	1877	10/10 x 10 x 10
940	Lucas François	Guettouville	B	123	1877	10/10 x 10 x 10
941	Houssaye Jean	Guettouville	B	124	1877	10/10 x 10 x 10
942	Houssaye Jean	Guettouville	B	125	1877	10/10 x 10 x 10
943	1 ^{er} Chauvier	Guettouville	B	126	1877	10/10 x 10 x 10
944	1 ^{er} Bernard	Guettouville	B	127	1877	10/10 x 10 x 10
945	Reichardt Victor	Guettouville	B	128	1877	10/10 x 10 x 10
946	Delaunay Albert	Guettouville	B	129	1877	10/10 x 10 x 10
947	Guiville Achille	Guettouville	B	130	1877	10/10 x 10 x 10
948	Labatut et Dupuis	Guettouville	B	131	1877	10/10 x 10 x 10
949	Deschamps Eugène	Guettouville	B	132	1877	10/10 x 10 x 10
950	Henriches	Guettouville	B	133	1877	10/10 x 10 x 10
951	Ducal Renaud	Guettouville	B	134	1877	10/10 x 10 x 10
952	Guiville Louis	Guettouville	B	135	1877	10/10 x 10 x 10
953	Landin Léopold	Guettouville	B	136	1877	10/10 x 10 x 10
954	Guiville Camille	Guettouville	B	137	1877	10/10 x 10 x 10
955	Deschamps Renaud	Guettouville	B	138	1877	10/10 x 10 x 10
956	Leclerc Frédéric	Guettouville	B	139	1877	10/10 x 10 x 10
957	Bléby	Guettouville	B	140	1877	10/10 x 10 x 10
958	Bléby	Guettouville	B	141	1877	10/10 x 10 x 10
959	1 ^{er} Lecocq	Guettouville	B	142	1877	10/10 x 10 x 10
960	1 ^{er} Lehardeur	Guettouville	B	143	1877	10/10 x 10 x 10
961	Leclerc Jules	Guettouville	B	144	1877	10/10 x 10 x 10
962	Levy Georges	Guettouville	B	145	1877	10/10 x 10 x 10
963	Leclerc Jules	Guettouville	B	146	1877	10/10 x 10 x 10

N° d'ordre.	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE ou à LIER L'EXPLOITATION de la carrière.	SECTION cadastrée.	DATE DE LA COMMUNICATION		au service des Mines.
				à la Préfecture.	à la Préfecture.	
898	Lemaître Louis	La Chapelle	B	34	1877	10/10 x 10 x 10
899	Leclerc Jules	La Chapelle	B	35	1877	10/10 x 10 x 10
900	Leclerc Jules	La Chapelle	B	36	1877	10/10 x 10 x 10
901	Leclerc Jules	La Chapelle	B	37	1877	10/10 x 10 x 10
902	Leclerc Jules	La Chapelle	B	38	1877	10/10 x 10 x 10
903	Leclerc Jules	La Chapelle	B	39	1877	10/10 x 10 x 10
904	Leclerc Jules	La Chapelle	B	40	1877	10/10 x 10 x 10
905	Leclerc Jules	La Chapelle	B	41	1877	10/10 x 10 x 10
906	Leclerc Jules	La Chapelle	B	42	1877	10/10 x 10 x 10
907	Leclerc Jules	La Chapelle	B	43	1877	10/10 x 10 x 10
908	Leclerc Jules	La Chapelle	B	44	1877	10/10 x 10 x 10
909	Leclerc Jules	La Chapelle	B	45	1877	10/10 x 10 x 10
910	Leclerc Jules	La Chapelle	B	46	1877	10/10 x 10 x 10
911	Leclerc Jules	La Chapelle	B	47	1877	10/10 x 10 x 10
912	Leclerc Jules	La Chapelle	B	48	1877	10/10 x 10 x 10
913	Leclerc Jules	La Chapelle	B	49	1877	10/10 x 10 x 10
914	Leclerc Jules	La Chapelle	B	50	1877	10/10 x 10 x 10
915	Leclerc Jules	La Chapelle	B	51	1877	10/10 x 10 x 10
916	Leclerc Jules	La Chapelle	B	52	1877	10/10 x 10 x 10
917	Leclerc Jules	La Chapelle	B	53	1877	10/10 x 10 x 10
918	Leclerc Jules	La Chapelle	B	54	1877	10/10 x 10 x 10
919	Leclerc Jules	La Chapelle	B	55	1877	10/10 x 10 x 10
920	Leclerc Jules	La Chapelle	B	56	1877	10/10 x 10 x 10
921	Leclerc Jules	La Chapelle	B	57	1877	10/10 x 10 x 10
922	Leclerc Jules	La Chapelle	B	58	1877	10/10 x 10 x 10
923	Leclerc Jules	La Chapelle	B	59	1877	10/10 x 10 x 10
924	Leclerc Jules	La Chapelle	B	60	1877	10/10 x 10 x 10
925	Leclerc Jules	La Chapelle	B	61	1877	10/10 x 10 x 10
926	Leclerc Jules	La Chapelle	B	62	1877	10/10 x 10 x 10
927	Leclerc Jules	La Chapelle	B	63	1877	10/10 x 10 x 10



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non reporté

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Départementales || Réf.: 85198 | Section: A | Parcelle: 8 | || Date: 08/12/1931 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Déclaration faite pour la parcelle section A n°8, cette parcelle correspond à un bâtiment d'habitation sur la cadastre napoléonien. L'indice est donc non reporté et la fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-159 / Détail document d'archives anciennes

Origine du document	Archives départementales
	Cote : 8S198
	Date du document : 08/12/1931
Elements extraits	Type ouvrage :
	Déclarant : DENIS André
	Locataire ou fermier :
	Propriétaire :
Elements de localisation	Plan de localisation : Echelle :
	Lieu-dit :
	Cadastre de référence : Napoléonien
	Référence parcellaire : Section : A Parcelle : 8
	Autre information :
	Observations : Registre de déclaration d'ouverture de carrière / Numéro d'ordre : 6207
Elements de dimensionnement déclarés	Plan d'extension : Echelle :
	Caractéristiques puits : Profondeur / Diamètre / Maçonné
	Volume exploité :
	Nombre d'étage(s) :
	Chambres(s) :
	Observations :

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU À LIBRÉ L'EXPLORATION de la carrière.	SECTION minière.	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
6212	M. Hubert Gaston	Stavelot	D	15	18.12.1931	17.12.1931
6213	M. Ernest Van	M. de la Vallée	D	24	18.12.31	18.12.31
6214	M. Charminé Jules	Stavelot	D	162	18.12.31	18.12.31
6215	M. Fred. Van	Stavelot	D	214	18.12.1931	18.12.1931
6216	M. Paul Van	Stavelot	D	57	18.12.1931	18.12.1931
6217	M. Louis J. J. J.	Stavelot	D	147	18.12.1931	18.12.1931
6218	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	67	18.12.1931	18.12.1931
6219	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	119	18.12.1931	18.12.1931
6220	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	30	18.12.1931	18.12.1931
6221	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	70	18.12.1931	18.12.1931
6222	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	26	18.12.1931	18.12.1931
6223	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	256	18.12.1931	18.12.1931
6224	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	31	18.12.1931	18.12.1931
6225	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	202	18.12.1931	18.12.1931
6226	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	41	18.12.1931	18.12.1931
6227	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	1	18.12.1931	18.12.1931
6228	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	141	18.12.1931	18.12.1931
6229	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	67	18.12.1931	18.12.1931
6230	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	37	18.12.1931	18.12.1931
6231	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	8	18.12.1931	18.12.1931
6232	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	210	18.12.1931	18.12.1931
6233	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	11	18.12.1931	18.12.1931
6234	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	293	18.12.1931	18.12.1931
6235	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	227	18.12.1931	18.12.1931
6236	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	153	18.12.1931	18.12.1931
6237	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	122	18.12.1931	18.12.1931
6238	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	207	18.12.1931	18.12.1931
6239	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	130	18.12.1931	18.12.1931
6240	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	00	18.12.1931	18.12.1931
6241	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	203	18.12.1931	18.12.1931
6242	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	181	18.12.1931	18.12.1931
6243	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	047	18.12.1931	18.12.1931
6244	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	047	18.12.1931	18.12.1931
6245	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	146	18.12.1931	18.12.1931
6246	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	127	18.12.1931	18.12.1931
6247	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	489	18.12.1931	18.12.1931
6248	M. Ernest Stavelot	Stavelot	D	119	18.12.1931	18.12.1931

N° D'ORDRE	NOM ET PRÉNOMS DU DÉCLARANT.	COMMUNE OU À LIBRÉ L'EXPLORATION de la carrière.	SECTION minière.	NUMÉROS DU CADASTRE	DATE DE LA COMMUNICATION	
					à la Préfecture.	au service des Mines.
6143	M. Paul Simon	Stavelot	D	10	28.12.31	30.12.31
6144	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6145	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6146	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6147	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6148	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6149	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6150	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6151	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6152	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6153	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6154	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6155	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6156	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6157	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6158	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6159	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6160	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6161	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6162	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6163	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6164	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6165	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6166	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6167	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6168	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6169	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6170	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6171	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6172	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6173	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6174	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6175	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6176	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6177	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6178	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6179	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6180	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6181	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6182	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6183	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6184	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6185	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6186	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6187	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6188	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6189	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6190	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6191	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6192	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6193	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6194	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6195	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6196	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6197	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6198	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6199	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31
6200	M. Paul Simon	Stavelot	D	2	28.12.31	30.12.31



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système : RFG93-CC50

Orig. report carto : GPS

x : 1 564 265

y : 9 161 474

Précision :

Type de Report : Ponctuel

Contexte

Geomorphologique : Plateau

Altitude de la nappe : 130 m

Source : Atlas hydro BRGM 2012

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial : explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: BRGM | | Date: 08/01/2021 |

Récentes | | Auteur: Explor-e | Réf.: 76249-03-01 | | Date: 28/04/2021 |

Récentes | | Auteur: Explor-e | Réf.: 76249-03-02 | | Date: 03/12/2021 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : indice localisé suite aux expertises réalisées par le BRGM et Explor-e. Marnière comblée l'indice est levé.

Indice 76249-160 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	BRGM
	Référence :	
	Date :	08/01/2021
Informations extraites	Mail d'avis du BRGM suite à l'effondrement survenu à Etainpuis rue des Charmilles. / Effondrement de 2,5m de diamètre sur 1,2m de profondeur. Aucun indice référencé avant l'effondrement. / Recommandation : Interdire l'accès aux abords et à la maison + surveillance. Réalisation de sondages de reconnaissance de vides	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	Rue des Charmilles, ZX 239
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76249-160 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Explor-e
	Référence :	76249-03-01
	Date :	28/04/2021
Informations extraites	Identification de la nature d'un effondrement de terrain par sondages. / Effondrement de 3,3m de long par 2,6m de large et près de 1,5m de profondeur. Situé au pignon sud-est de la maison d'habitation / Réalisation de 16 sondages / Conclusion : L'effondrement de surface est en lien avec la rupture d'une ancienne chambre ou galerie d'exploitation souterraine. La marnière souterraine a été intégralement circonscrite par le programme de reconnaissance. // Creation d'un nouvel indice, adaptation du périmètre de sécurité à une périmètre assimilé au cône d'effondrement. Conservation de l'arrêté de péril tant que le comblement n'a pas été réalisé.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Indice 76249-160 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	Auteur :	Explor-e
	Référence :	76249-03-02
	Date :	03/12/2021
Informations extraites	Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne. / Comblement réalisé le 18/11/2021 par injection de 142,5m3 / Conclusion : Remplissage intégral de la marnière // recommandation : Suppression de tous périmètres de sécurité, lever l'arrêté de péril, définition d'une zone de prescription géotechnique au droit de l'emprise de la cavité comblée.	
Elements de localisation	Plan de localisation :	Echelle :
	Lieu-dit :	
	Autre information :	
Elements de dimensionnement	Plan d'extension :	Echelle :
Remarques		

Sujet : Tr: [INTERNET] Réf. 21/001 - Avis du BRGM suite à l'effondrement survenu à Etainpuis (76)

De : QUINIOU Arnaud - DDTM 76/SPERIC/BRNT <arnaud.quiniou@seine-maritime.gouv.fr>

Date : 08/01/2021 14:19

Pour : VAUQUELIN Severine - DDTM 76/SPERIC/BRNT <severine.vauquelin@seine-maritime.gouv.fr>

Copie à : ELINEAU Dorothée - DDTM 76/SPERIC/BRNT <dorothee.elineau@seine-maritime.gouv.fr>

Séverine,

Pour la bd stp "nouvel indice parcelle ZX239", il y a un lien pour télécharger la photo et le plan de l'effondrement.

Merci 😊

@Dorothee, j'ai eu le particulier en début de semaine, fonds Barnier à venir.

Arnaud

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Réf. 21/001 - Avis du BRGM suite à l'effondrement survenu à Etainpuis (76)

Date : Fri, 8 Jan 2021 11:44:52 +0000

De : d.ribes (par Internet) <d.ribes@externe.brgm.fr>

Répondre à : d.ribes <d.ribes@externe.brgm.fr>

Pour : romain.blottiaux@seine-maritime.gouv.fr <romain.blottiaux@seine-maritime.gouv.fr>, arnaud.quiniou@seine-maritime.gouv.fr <arnaud.quiniou@seine-maritime.gouv.fr>

Copie à : larcheveque.anais@gmail.com <larcheveque.anais@gmail.com>, mairie-sg.etaimpuis@wanadoo.fr <mairie-sg.etaimpuis@wanadoo.fr>

Bonjour,

A la demande de la préfecture de Seine-Maritime, le BRGM est intervenu le 05 janvier 2021 sur la commune d'Etainpuis, suite à un effondrement survenu le 23 décembre 2020 à proximité immédiate d'une habitation sise au 56 rue des Charmilles (parcelle cadastrale ZX 239). Ce mail vise à faire un bref récapitulatif des observations et des recommandations émises oralement aux participants lors de la visite. Un rapport d'expertise détaillé sera transmis prochainement.

L'expertise s'est déroulée en présence du Maire de la commune et des parents de la propriétaire de l'habitation concernée par l'effondrement.

DESCRIPTION DU PHENOMENE

Une effondrement est survenu le 23 décembre 2020 à l'angle de la maison d'habitation. Il s'agit d'un effondrement pseudo-circulaire de 2,5 à 3 m de diamètre et environ 1,2 m de profondeur maximale, soit une volume de vide estimé entre 5 et 7 m³ a priori (Cf. Pièce jointe). Il est situé à 5 m au nord-ouest d'un chemin et à

18 m en contre-bas de la route. Il se développe en partie sous l'habitation, sur environ 0,5 m de large, dans une formation limoneuse en surface puis très argileuse en profondeur. Les bords de l'effondrement sont francs sous la maison et en partie affaissés, côté jardin. Le jour de la visite, le sol était humide mais aucune eau stagnante n'a été constatée dans l'effondrement. La présence de boue argileuse dans le fond de l'effondrement témoignent d'une remobilisation des argiles après l'effondrement. De plus, d'après les témoignages recueillis le jour de la visite, les eaux de ruissellement entre la route et l'habitation se déversent dans l'ouverture d'effondrement et y stagnent. Une petite tranchée a été creusée par les propriétaires autour de l'effondrement pour dévier les eaux de ruissellement. Aucune évolution de sa surface n'a été constatée par les propriétaires, cependant selon eux, sa profondeur s'est développée.

La maison a été construite en 2018 dans un lotissement récent, sur d'anciennes parcelles agricoles.. La maison est raccordée au tout-à-l'égout et aucun réseau de canalisation d'eau ne passe à proximité de l'effondrement. La maison est construite sur un vide sanitaire d'environ 0,5 m de haut, sous lequel se développe une partie de l'effondrement.

Enfin, d'après les bases de données « cavités » disponibles, aucun indice n'est répertorié dans le lotissement concerné par l'effondrement.

DIAGNOSTIC ET RISQUES RESIDUELS

Cet effondrement résulte de la ruine partielle ou totale d'une cavité en profondeur, dont l'origine ne peut être déterminée avec certitude à ce stade des investigations. Toutefois, compte tenu du contexte géologique et historique du secteur, deux hypothèses peuvent être avancées :

- Hypothèse 1 : l'effondrement résulte de la ruine d'une cavité souterraine anthropique, de type « marnière » ;
- Hypothèse 2 : l'effondrement résulte de la présence d'une cavité naturelle (karstique) dans la craie en profondeur (phénomène d'ouverture de « bétoire »).

Dans les deux cas, l'élément déclencheur de cet événement est l'eau. La route et le chemin, surélevés par rapport à l'habitation, entraîne la formation d'un « entonnoir » en direction de l'angle sud de la maison (Cf. Pièce jointe). Lors d'épisodes pluvieux, les eaux de ruissellement sont collectées par cette dépression près de la maison, ce qui a pu accélérer la dégradation d'un vide souterrain déjà présent, provoquant la remontée d'une « cloche de fontis », s'ouvrant en surface sous forme d'un effondrement.

Concernant les risques résiduels, il est important de souligner que le phénomène n'est pas stabilisé à l'heure actuelle et peut être amené à évoluer, notamment en fonction des conditions pluviométriques. En effet, un affaissement des abords ou un élargissement de l'effondrement ne peut être exclu à plus ou moins court terme.

A noter que le jour de la visite, aucun problème à l'ouverture et fermeture des portes et fenêtres, ainsi qu'aucune fissure ou autre dégradation n'ont été constatés sur l'habitation. L'habitation fait toutefois l'objet d'un arrêté de péril.

RECOMMANDATION DU BRGM

Compte tenu des observations et des enjeux, le BRGM recommande :

A mettre en place dès à présent :

- Interdire strictement l'accès aux abords immédiats de l'effondrement (élargissement à 5 m de l'effondrement du barriérage déjà en place) ;
- Maintenir l'interdiction d'accès à la maison d'habitation tant que des travaux nécessaires de mise en sécurité n'ont pas été réalisés ;
- Effectuer une surveillance régulière de l'habitation (apparition de fissures) et des abords de l'effondrement (affaissements, élargissement de l'ouverture d'effondrement). En cas d'apparition de nouveaux désordres, il sera nécessaire d'en avertir l'administration rapidement.

A mettre en place dans les plus brefs délais :

- Faire appel à un bureau d'études spécialisé dans la recherche de cavités souterraines pour réaliser des sondages de reconnaissance de vides. Les sondages devront atteindre une profondeur de 15 m

au-dessous du toit de la craie. L'objectif étant de vérifier la nature et les dimensions de la cavité à l'origine de l'effondrement (marnière, conduit karstique), puis de mettre en place les mesures les plus adaptées pour sécuriser le site à long terme (comblement) ;

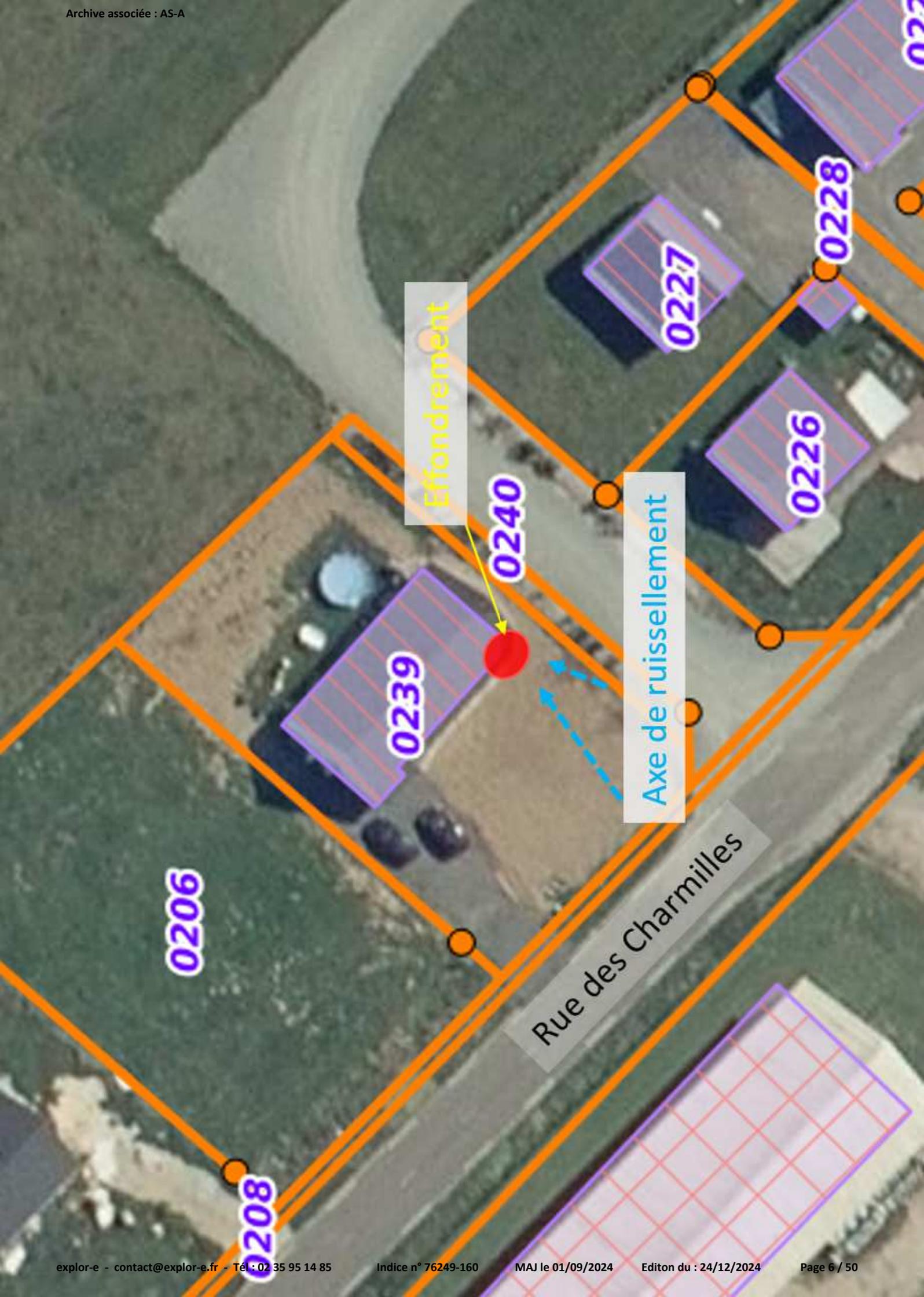
Deux illustrations en pièces jointes sont disponibles via le lien suivant, jusqu'au 22/01/2021 :

https://dl.brgm.fr/liens/QCugVgkHakYfF1ll/Illustrations_Etaimpuis.zip

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire,
Bien cordialement,

 
David RIBES Ingénieur Risques naturels Direction des Actions Territoriales DIRECTION REGIONALE NORMANDIE Parc de la Vatine, 14 route d'Houpeville 76130 Mont Saint Aignan Tél : 02 35 02 70 32 / d.ribes@brgm.fr www.brgm.fr
BRGM - SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL Newsletter BRGM Infos 

En application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le BRGM Normandie s'est organisé pour assurer sa continuité de service en grande partie par télétravail. Nos missions d'appuis sur le terrain pourront certes se poursuivre. Nous restons ainsi joignable par messagerie et par visioconférence. Vous pouvez également nous joindre par téléphone de 8h30 à 17h au numéro habituel 02.35.60.12.00



Effondrement

0240

Axe de ruissellement

Rue des Charmilles

0206

0208

0239

0227

0226

0228



3 m

1 m

76249-03-02

STEEN Expertise

Commune d'Etampuis
Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne

Version A du 3 décembre 2021



explor-e

Solutions risques naturels hydrogéologie et environnement



explor-e

SARL au capital de 40 000 euros - RCS Rouen - Siret : 510 864 226 000 20 - APE : 7112B

Siège social : 908-3, route de Veules-les-Roses – 76760 Yerville

Mail : contact@explor-e.fr

Site internet : www.explor-e.fr

 **N°Vert 0 800 00 28 12**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Rédacteurs : Benjamin TROADEC / Guillaume PIERRE

Sommaire général

1	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	1
1.1	Contexte	1
1.2	Objectif	2
2	TRAVAUX DE COMPLEMENT	3
2.1	Organisation opérationnelle	3
2.2	Matériau de comblement mis en œuvre	5
2.3	Suivi du comblement par inspection vidéo	6
2.4	Volumes mis en œuvre	8
3	CONCLUSION	11

Sommaire des illustrations

FIGURE 1	: REPORT EN SURFACE DE L'EMPRISE DE LA MARNIÈRE SUR FOND BD ORTHOPHOTO	1
FIGURE 2	: CLICHÉS DES OPÉRATIONS DE COMBLEMENT	3
FIGURE 3	: INJECTION DU COULIS JUSQU'AU REFUS DANS TOUS LES ÉVÉNEMENTS.....	8
FIGURE 4	: PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'INDICE DE MARNIÈRE EN « INDICE TRAITÉ »	13



Contexte et objectifs de la mission

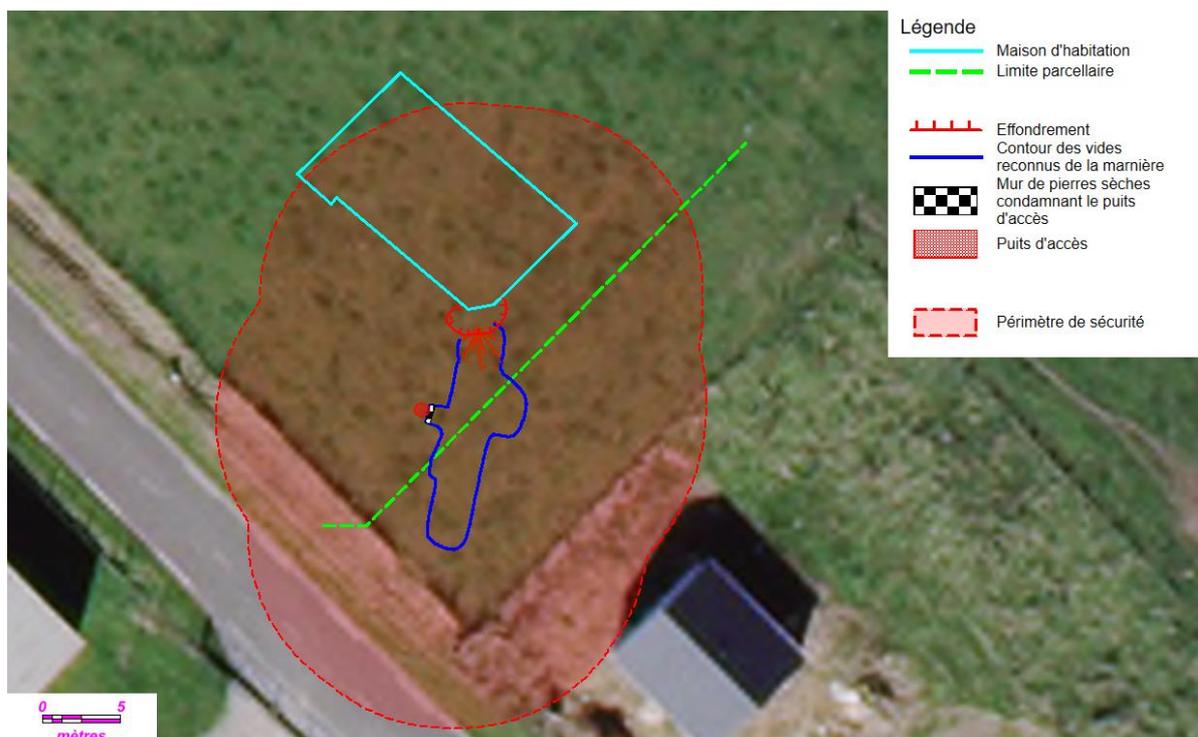
1.1 Contexte

En janvier 2021 un effondrement de terrain était survenu au droit d'une parcelle récemment bâtie, Rue des Charmilles, à Etampuis (76) et cadastrée sous la référence ZX 239. Steen Expertise avait alors sollicité explor-e qui avait constaté sur site un effondrement de dimensions plurimétrique. Le désordre se développait au droit du pignon sud-est du bâti et mettait à jour les fondations de l'habitation sise sur des formations limoneuses apparues comme étant fortement lessivées.

Afin d'identifier l'origine de ce désordre et à la demande de Steen Expertise, explor-e avait poursuivi les investigations en réalisant 16 sondages profonds et 2 inspections vidéo avec télémétrie laser. Ces recherches avaient permis d'identifier une ancienne carrière de marne dont le plancher était situé à -20,0 m/TN. Cette marnière avait pu être intégralement circonscrite par le programme de reconnaissance et se composait d'une galerie d'exploitation occupant un espace estimé à 110 m³. L'effondrement de surface correspondait quant à lui à la rupture d'une ancienne chambre/galerie d'exploitation (fontis).

On se référera au rapport précédent (Rapport 76249-03-01) ainsi qu'au schéma synthétique ci-dessous :

Figure 1 : Report en surface de l'emprise de la marnière sur fond BD Orthophoto



1.2 Objectif

On notera que la proximité de cette marnière avec la maison d'habitation, engendrait un risque avéré pour les biens et les personnes (arrêté de péril imminent).

Afin de sécuriser définitivement tous les enjeux de surface et permettre la lever l'arrêté de péril sur l'habitation, le maître d'ouvrage avait souhaité procéder au comblement de l'intégralité des vides reconnus de la marnière.

Le présent rapport détaille l'ensemble de l'opération de comblement.

Travaux de comblement

2.1 Organisation opérationnelle

L'opération de comblement a été menée le 18 novembre 2021 sous supervision continue d'explor-e.

Pour introduire le matériau de comblement, une pompe à béton (rotor) dotée d'une flèche de 26 m, a été employée durant toute l'opération.

Le comblement de la cavité a été réalisé par remplissage gravitaire. L'intégralité du matériau a été introduite via les sondages SD04 et SD10 équipés en PVC. Le matériau utilisé est un coulis de remplissage fourni par Unibéton.

Explor-e a supervisé le comblement en s'assurant des bonnes caractéristiques physiques du matériau en procédant à des adjonctions d'eau supplémentaire pour ajuster la bonne fluidité du coulis et ses capacités d'autolissage.

La mise en place du coulis a été suivie par observation directe (mesures de niveau depuis la surface) combinée à des inspections vidéo au sein de la cavité. Ce protocole de contrôle a permis de s'assurer de l'homogénéité du comblement, et au remplissage exhaustif de la cavité, sans poche(s) d'air résiduelles.

Figure 2 : Clichés des opérations de comblement



2021/11/18 08:33



2.2 Matériau de comblement mis en œuvre

Le matériau de comblement fourni par la société Unibéton (produit issu de la centrale de Tôtes) est un coulis de remplissage (remblai liquide) de formulation pompable UNI-3C.

Il s'agit d'un matériau de comblement non essorable, et autocompactant ne présentant pas de phénomènes de tassement différé. En termes de compacité et de porosité, ce coulis se rapproche de la roche encaissante (craie) afin d'éviter la formation d'un point dur dans le massif.

Les principales caractéristiques du produit sont les suivantes :

- ✓ Grande fluidité permettant au produit de combler des interstices, même de petite taille ;
- ✓ Etalement >500mm ;
- ✓ Constituants granulaires : $D_{max} < 4,0 \text{ mm}$;
- ✓ Masse volumique 1727 kg/m^3
- ✓ Résistance mécanique comparable à la compression à 28 jours environ 1MPa ;
- ✓ Bonne portance à 24h.

À chaque réception de toupie, la densité du béton a été contrôlée afin que celui-ci soit suffisamment liquide pour combler toutes les aspérités de la cavité.

À l'arrivée des toupies, en fonction de la plasticité du coulis, un volume d'eau a été ajouté afin d'optimiser sa fluidité. Dans le cas présent, les volumes d'eau ajoutés ont été compris entre 100 et 150 litres par toupie.

2.3 Suivi du comblement par inspection vidéo

Afin de suivre la montée du coulis au sein de la cavité, des inspections vidéo ont été réalisées via le sondage SD10. On se référera aux extraits vidéo ci-dessous :

Clichés : Vues sur la montée du coulis dans la cavité depuis SD14– Crédit photo : explor-e





2.4 Volumes mis en œuvre

Dans le détail, 19 toupies de 7,50 m³ ont été livrées sur site afin de permettre le comblement complet des vides reconnus de la cavité (les bons de livraison de coulis fournis par Unibéton sont présentés en Annexe n°1.).

Annexe1 : Bons de livraison du coulis (Unibéton)

Soit un volume total livré sur site de 142,5 m³ de coulis.

En fin de remplissage le coulis est remonté jusqu'au refus dans tous les événements. On se référera aux clichés ci-dessous :

Figure 3 : Injection du coulis jusqu'au refus dans tous les événements.



SD04 avant injection du coulis



SD04 après injection du coulis



SD10 avant injection du coulis



SD10 après injection du coulis

La différence entre le volume prévisionnel modélisé dans la galerie (110 m³) et le volume réel de coulis mis en place (142,5 m³) s'explique par des pertes du coulis au niveau de la partie basse du puits (derrière le mur en pierres sèches d'accès au puits), et l'éboulis en bout de galerie (effondrement de surface). Ces deux secteurs, dont le volume n'était pas modélisable lors des relevés en forage, ont infiltré une partie du coulis.

Le suivi réalisé in situ a permis de valider les bonnes conditions de remplissage, et le comblement exhaustif des volumes reconnus de la cavité souterraine.

STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne



Conclusion

Le présent rapport porte sur une parcelle récemment bâtie, Rue des Charmilles, à Etampuis (76) et cadastrée sous la référence ZX 239. En janvier 2021 un effondrement de dimensions plurimétrique était survenu au droit du pignon sud-est de la maison d'habitation sise sur ladite parcelle.

A la demande du maître d'ouvrage, Steen Expertise, les investigations menées par explor-e (16 sondages profonds et 2 inspections vidéo avec télémétrie laser) avaient permis d'identifier une ancienne carrière de marne dont le plancher était situé à -20,0 m/TN. Un phénomène de fontis (rupture d'une galerie de cette marnière, était à l'origine de l'effondrement de surface.

Cette marnière avait pu être intégralement circonscrite par le programme de reconnaissance, elle était composée d'un puits dont la base était murée à l'aide d'un mur en pierres sèches et d'une galerie d'exploitation, comblée au nord-est par le fontis précité. Le volume de vide résiduel dans cette galerie avait été modélisé à 110m³.

Compte tenu des enjeux de surface et afin de lever l'arrêté de péril sur l'habitation, le maître d'ouvrage a sollicité explor-e afin de mettre en œuvre un programme de comblement permettant de traiter définitivement l'indice.

L'opération de comblement a été réalisée le 18/11/2021, sous supervision continue d'explor-e.

- **142,50 m³ de coulis de remplissage ont été livrés sur site afin de permettre le remplissage intégral de la marnière ;**
- **Le suivi réalisé durant l'opération de comblement a permis de valider les conditions optimales de remplissage de la cavité et du comblement exhaustif des vides reconnus.**

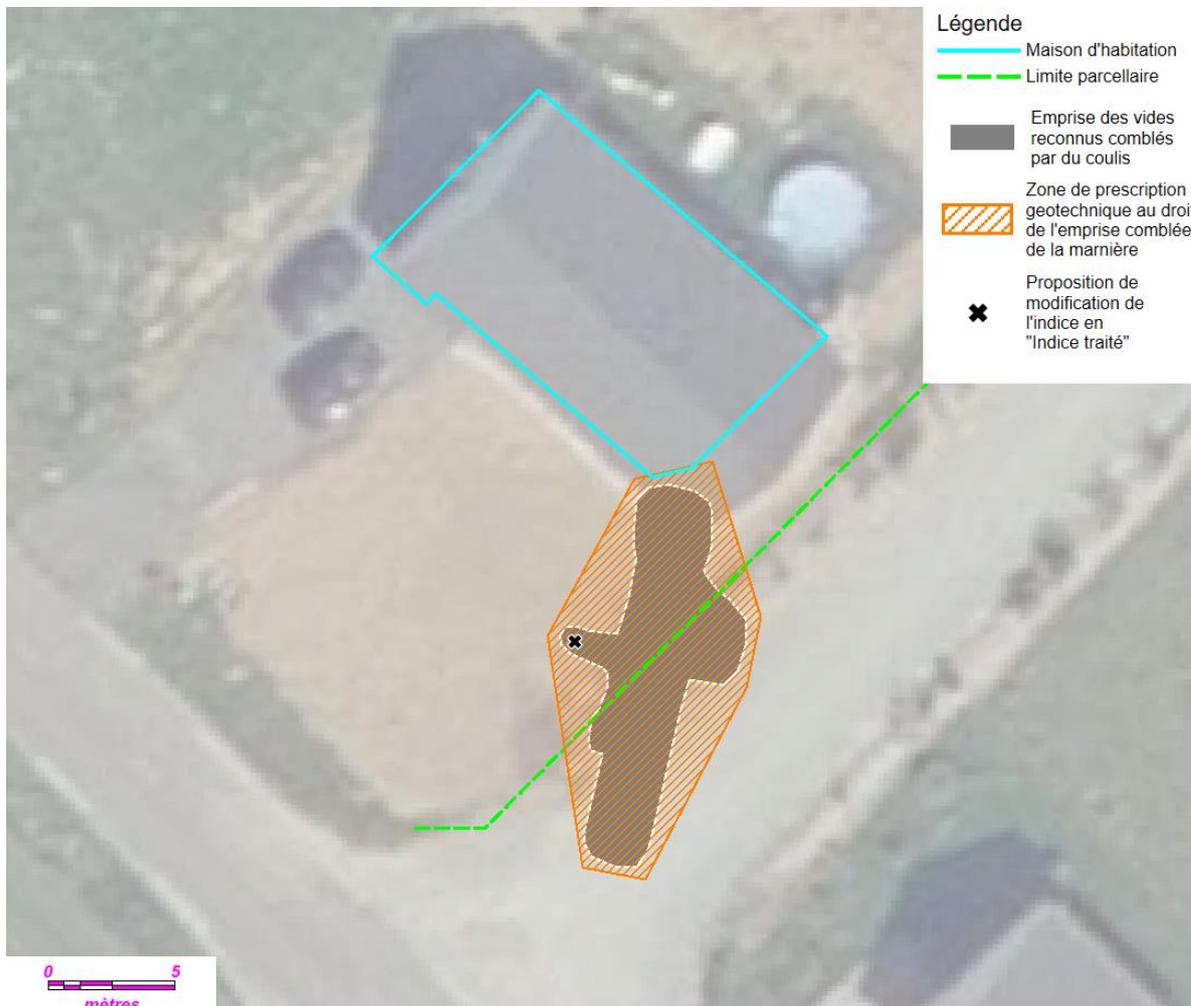
Au regard de cette opération, nous proposons à la commune d'Etampuis (76) et à la DDTM76 :

- **De requalifier l'indice en « Indice traité » ;**
- **De supprimer le périmètre de sécurité résiduel (cône d'effondrement) associé à l'indice ;**
- **En corollaire de lever l'arrêté de péril sur la propriété ;**
- **De définir une zone de prescription géotechnique au droit de l'emprise de la cavité comblée ;**
- **D'ajouter à la fiche dudit indice le présent rapport.**

On se référera au schéma ci-après et à l'Annexe 2.

Annexe2 : Proposition de modification de l'indice de marnière en « Indice traité »

Figure 4 : Proposition de modification de l'indice de marnière en « Indice traité »

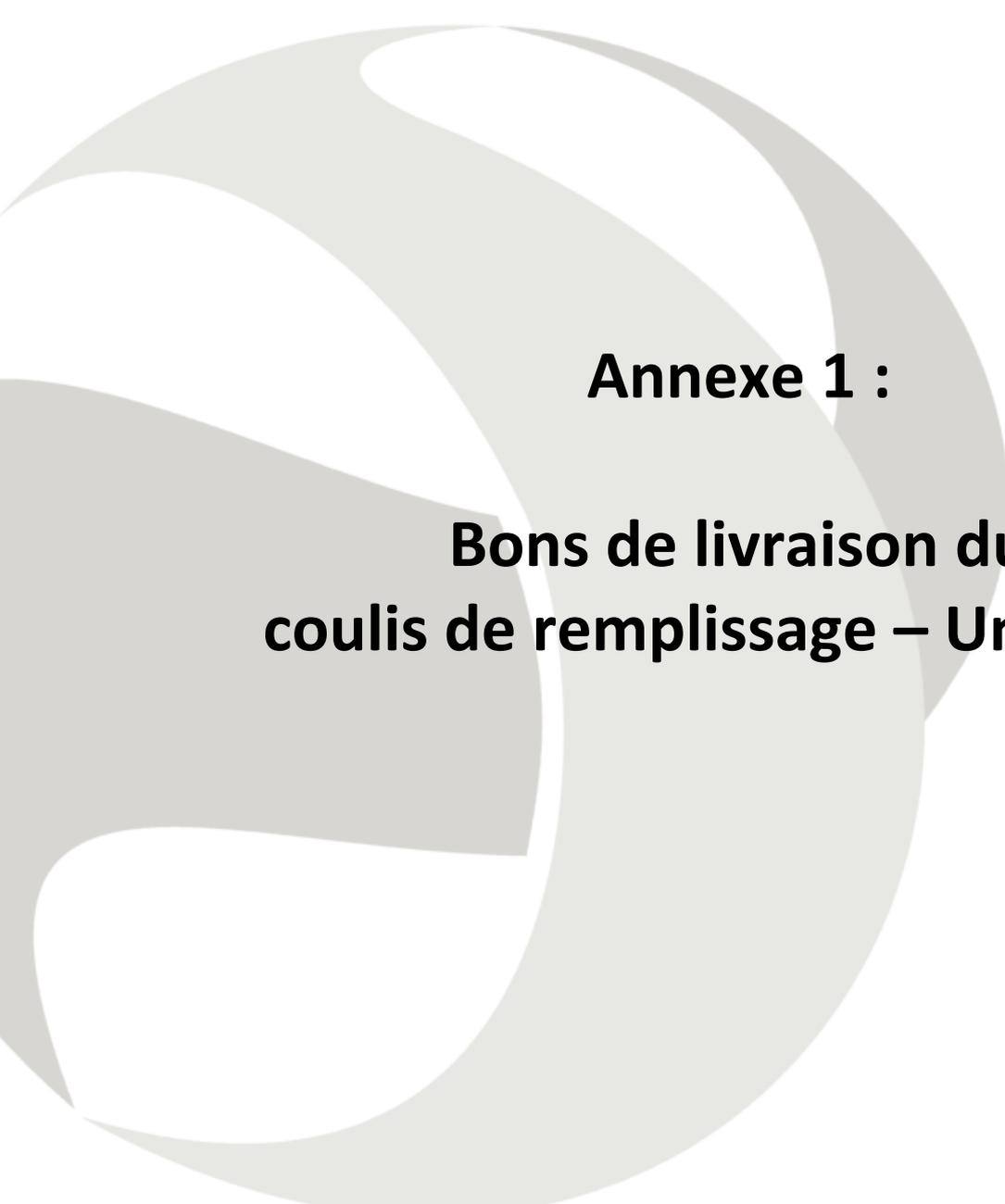


STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne





Annexe 1 :

Bons de livraison du coulis de remplissage – Unibéton

STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204578

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par :

Mes accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
<p>Fournisseur : 0001023113 TSPN Type de pompe : Flèche Maxi 26 m No de pompe :</p> <p>m3 réellement pompés : Heures supplémentaires : Tuyaux supplémentaires : Lavage en centrale :</p> <p>Commentaire :</p>										

Désignation	Quantité	U.V.

Adjuvants et Services

Index n° 76249-160

MAJ le 01/09/2024

TRANSPORT x INSTALLATION

N° de camion : x Heure début :
Chauffeur : x
Date de livraison : x Heure fin :
Immatriculation : x

Première gâchée (1) : h
Arrivée Chantier : h
Conventionnelle : h : 00
Réelle : h

HEURES POMPAGE
Début déchargement : x h
Fin déchargement : x h
Départ chantier : h

Alertes :

- Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- **Gestes à proscrire :**
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- **Quelques précautions à prendre :**
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

Page 28 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client ou de son représentant

Nature :

Quantité :

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

GH505

GH507





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204579

Région Ile de France Nord-Ouest Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Bât F - 1^{er} étage Fax +33 (0)1 30 98 72 51
Les Technodes - CS 20001 www.unibeton.fr
78931 Guerville Cedex SWIFT : SOGFERPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204579

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616803368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

FR62510964226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devs : (D)0222006241/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE PASCAL

Noter les accusions réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Designation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/BA2443 24223

Designation	Quantité	U.V.
UNI-3C Adjuvants et Services	750,03 2443	

Ref.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 671-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : DX-013-21

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier :
Conventionnelle :
Réelle :
HEURES : Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

Atteintes :
(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâche
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
(4) Pour les BPS ou BIPs : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BÉTON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :**
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Nature :
Quantité :

Signature du client
ou de son représentant





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204580

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204580

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

FRG2510864226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARI
Contrat / Devis : (D)0222006241 V/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

explor@explor-e.fr - Tél : 02 35 95 14 85

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Designation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5**		60		4.0	

Designation Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/1842443 24223

Designation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7,50 M3	

Adjuvants et Services

Réf. Chantier client :
Volume commandé : 110.00
Béton pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

No folio BMD : 21204578

HEURES	
Première gâchée(1) :	0h : 51
Arrivée Chantier	8h : 20
Conventionnelle :	0h : 30
Réelle :	h
Début déchargement :	8 h 46
Fin déchargement :	9 h 01
Départ chantier :	9 h 08

Autres remarques :

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BÉTON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

Gestes à proscrire :

- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
- S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE 2727/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BÉTON
Après réception, après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Nature :

Quantité :

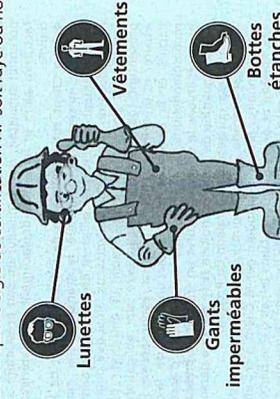
1502

Signature du client
ou de son représentant

Le reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204581

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603968
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : **DELARIVE Pascal**

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe exposition (2)	Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+kA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
						CEM II/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42,5 R FM-CE2 NF (NANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-EC	7,50 M3	

Adjuvants et Services

Ref. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BBL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 183-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : DY-594-XX

No folio BMD : 21204578

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier :
Conventionnelle :
Réelle :
HEURES : Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

Alertissements :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais, S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir), Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement et longuement (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

Page 1 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client ou de son représentant

Quantité :



Nature :

GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204583

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204583

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

CLIENT : 0001181014 EXPLORE-SARL
Date de livraison : 17/09/2024
Contrat / Devis : (D)022200624V/Cde :
Chantier : S0000381910 ETAIMPUIS EXPLORE-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

explor Contact@explor-e.fr - Tél : 02 35 95 14 85

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Designation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additifs	Dosage (4) (C+kA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42.5R*		60		4.0	

* Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/1842443 24223

Designation	Quantité	U.V.
UNI-3C Adjuvants et Services	7,50 m3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui
Retour béton :

Mo follio BMD : 21204578

TRANSPORT
N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : FD 879 GK

PREMIERE GÂCHÉE (1) :
Arrivée Chantier : 8 h 20
Conventionnelle : 8 h 45
Réelle : h
HEURES
Début déchargement : h 30
Fin déchargement : h 45
Départ chantier : h 50

(5) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(6) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(7) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
(8) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues.
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais, S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :**
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir), Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, et abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CLP 2772/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi, je déclare accepter.

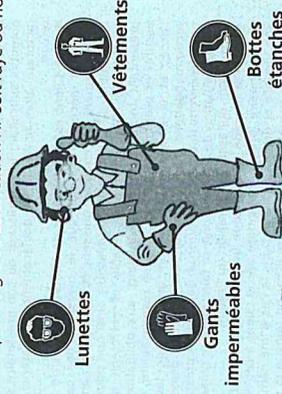
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Nature : *Fout* Quantité : *180*

Signature du client
ou de son représentant



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204585

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Designation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5-R*		60		4.0	

Pré Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (ROMVILLE)

REC/84-2443 24223

Designation	Quantité	U.V.
UNI-3C	7,50 M3	
Adjuvants et Services	10,80	
	10,30	

Ref.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 671-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriation : DX-013-ZL

Alertissements :

- (1) Si l'emploi de dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPS - dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP - dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Bon de livraison 21204585

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

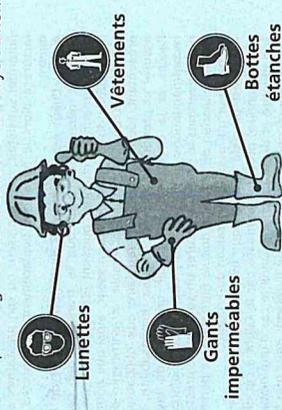
Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGEEPPIDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804
Date de livraison : 18/11/2021

FR62510664226
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

HEURES
Début déchargement : 08:54 h
Fin déchargement : 10:21 h
Conventionnelle : 10:00 h
Réelle : 10:30 h

- (5) L'appellation BÉTON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF-EN 206/CN
- (6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
- (7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
- (8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BÉTON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Quantité :

Signature :

GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204586

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guenville Cedex
Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGERPPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204586

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)0222006241/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5**		60		4.0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BBL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

No folio BMD : 21204578

PREMIERE GÂCHÉE(1) :
Arrivée Chantier :
Conventionnelle : Réelle :
Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

HEURES

10 h 27
14 h 03
11 h 08

Alertissements :

- Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

- L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
- Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
- Tout ajout d'eau sur chantier est interdit; Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Manipuler le ciment ou du béton à mains nues,
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais, S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir), Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement, et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE11272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

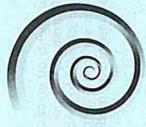
Quantité : 150L

Quantité :



GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204587

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGERPRPDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204587

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624/V/CDc :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMIILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARVE PASCAL

Ne pas accuser réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+K+A) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A-L 42,5 R		60		4,0	

Net Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42,5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/BA2443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C Adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
Bl. pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

No. folio BMD : 21204578

N° de camion : 183-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : DY-594-XK

HEURES
Première gâchée(1) : 09:46
Arrivée Chantier :
Conventionnelle : 11:00
Réelle : h
Début déchargement : 11 h 03
Fin déchargement : 11 h 38
Départ chantier : 11 h 40

Artisements :

- (1) Pour dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BÉTON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.

(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
• Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
• Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
• S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

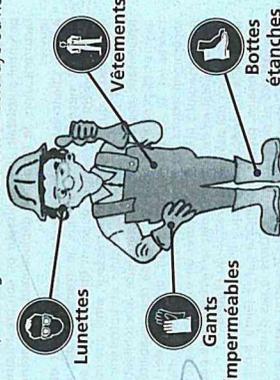
Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Après réception, après transfert de propriété au client, demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Nature : Quantités :



GH505

GH507

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204588

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204588

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)0222200624 V/C de :
Chantier : 500000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARIVE PASCAL

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+A) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5R		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/B42443 24/223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30 Adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
Volume pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

HEURES	
Première gâchée(1):	1h:05 h 40
Arrivée Chantier	10h30 h 05
Conventionnelle :	1h:30 h 10
Réelle :	h

N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Matriculation : FD 879 6K

Alertissements :
(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
(2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
(4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'ingénierie à Composition Prescrite)
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
(8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

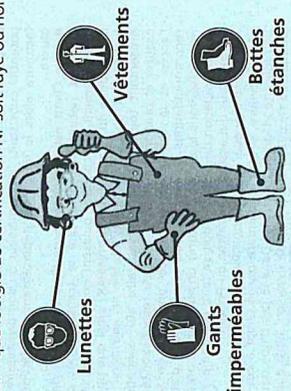
- Gesticuler à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entretenir contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple) rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE 772/2008 CLP ; se référer à la fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Après transfert de propriété au client demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Nature : Quantité :



Lunettes
Gants imperméables
Vêtements
Bottes étanches



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204589

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGERPPIDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204589

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

FR62510884226 Date de livraison :
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Noter attentivement les conditions particulières indiquées ci-dessous et les conditions générales de vente au verso.

Designation du Béton (5)	Certification (6)	Classe résistance thermique	Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+ika) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
						CEMII/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42,5 R FM-CE2 NF (RANVILLE)

REC/B42443 2/223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C Adjuvants et Services	30,000 30,000	10,00 10,00

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

No folio BMD : 21204578

N° de camion : 671-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : IX-013-ZL

HEURES
Première gâchée(1) : h0:46
Arrivée Chantier : h1:15
Conventionnelle : h2:00
Réelle : h
Début déchargement : h10
Fin déchargement : h15
Départ chantier : h55

Alertissements :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

- (5) L'appellation BÉTON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
- (7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
- (8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BÉTON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Quantité :



GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204590

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Bon de livraison 21204590

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804
SWIFT : SOGEFRPLDE

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)0222006241 V/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E

RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARUE PASCAL

Merci de nous adresser votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe exposée (2) Classe conductivité thermique	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
				CEM II/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (RONVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30 adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
B.L. pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

No folio BMD : 21204578

N° de camion : 782-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : CG-262-D3

HEURES

Première gâchée(1) : h : 17
Arrivée Chantier : h : 17
Conventionnelle : h : 30
Réelle : h
Début déchargement : h : 55
Fin déchargement : h : 20
Départ chantier : h : 15

Alertes :

- Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

- (5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
- (7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
- (8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

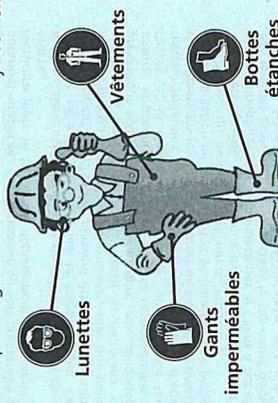
- **Gestes à proscrire :**
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- **Quelques précautions à prendre :**
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE 1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Nature :

Quantité :

100L



GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204591

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+K4) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5W*		60		4.0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (CRANVILLE)

REC./B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C adjuvants et Services	7,50 M3	

Ref.chantier client : 110.00

Volume commandé : 110.00

BL pompé : Oui

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 183-2

Chauffeur :

Zone de livraison : Zone 02

Immatriculation : DY-594-XK

No folio BMD : 21204578

HEURES

Première gâchée(1) : h1:52

Arrivée Chantier : h3:00

Conventionnelle : h

Réelle : h

Début déchargement : h 22
Fin déchargement : h 34
Départ chantier : h 46

Alertissements :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

- (5) L'appellation BÉTON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
- (7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
- (8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

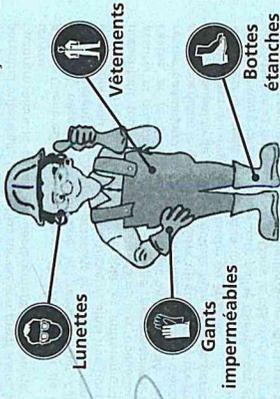
- Gestes à proscrire :**
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :**
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.



Lunettes
Gants imperméables
Vêtements
Bottes étanches

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client ou de son représentant

Quantité :





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204592

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex
Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804
FR2510864226

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/Cde :
Date de livraison : 18/11/2021
Chantier : S0000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMIILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

21204592

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-DF2 NF (ROMVILLE)

REC/842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
BBL pompé : Oui
Retour béton:

TRANSPORT

N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : FD 879 GK

Première gâchée(1):
Arrivée Chantier
Conventionnelle : Réelle :
Début déchargement : h:49
Fin déchargement : h:00
Départ chantier : h:05

HEURES
Début déchargement : h:49
Fin déchargement : h:00
Départ chantier : h:05

(5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite) valeur cible, ou rapport E/C.
(7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
(8) tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
• Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
• Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
• S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
• Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
• Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
• Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
• Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
• Porter des lunettes de protection,
• Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Nature : Four
Quantité : 102

Signature du client
ou de son représentant



GH507

GH505



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison Z1204593

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGFERPIDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204593

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : **DELARUE Pascal**

Noter les accusés réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe exposition thermique	Classe conductivité thermique	Classe exposition (2)	Classe résistance classe masse volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+K+A) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
						CEM II/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30	7,50 M3	
Adjuvants et Services		

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 671-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : DX-013-Z1

HEURES

Première gâchée(1) : h 03:22
Arrivée Chantier : h 03:50
Conventionnelle : h 04:00
Réelle : h
Début déchargement : h 04:05
Fin déchargement : h 04:30
Départ chantier : h 04:35

Artisements :

- (1) sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :**
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :**
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou sans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

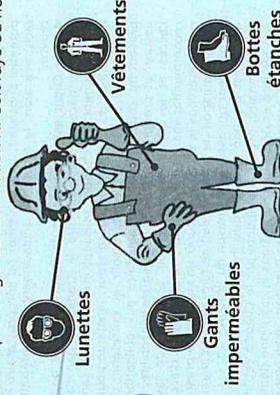
Le mortier et le béton sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

⚡ Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

Page 1 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Après avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client ou de son représentant

Quantité :



Lunettes

Gants imperméables

Vêtements

Bottes étanches

Nature :

Quantité :

Quantité :

Signature du client ou de son représentant

Signature du client ou de son représentant

GH505

GH507

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

GH505

GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204596

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGERPPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/C de :

Chantier : 500000381910 ETAIMPUIS EXPLORE-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

21204596

Centrale de : FY54 TOTES I
Siret : 64201616603368
Tél : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+ka) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5W*		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R PM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C Adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BBL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 782-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : 66-262-D5

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier : 14:11
Conventionnelle : 14:30 Réelle : h
Début déchargement : 14:44
Fin déchargement : 15:02
Départ chantier : 15:06

HEURES

Artisans :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPs : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

- (5) L'appellation BETON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'Ingénierie à Composition Prescrite)
- (7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C
- (8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais, S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

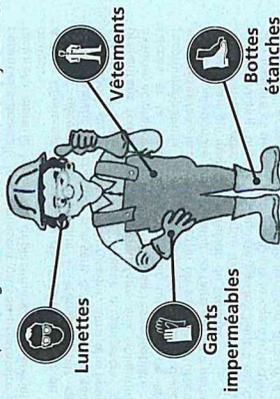
- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE 1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.



DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Quantité : 100

Nature :





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204597

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEFRPLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204597

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616503368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Mise accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A-42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (RANVILLE)

REC/BA2443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30 adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
B.L pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 183-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : DY-594-KX

Alertes :

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BIPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

HEURES
Première gâchée(1) : 14:28
Arrivée Chantier :
Conventionnelle : 15:00 h
Réelle : 15:26 h
Début déchargement : 15 h 05
Fin déchargement : 15 h 24
Départ chantier : 15 h 26

- (5) L'appellation BÉTON SPECIAL ne peut pas être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (6) BCPN (Béton à Composition Prescrite dans la Norme NF DTU 21) ou BCP (Béton à Composition Prescrite sur étude) ou BICP (Béton d'ingénierie à Composition Prescrite)
- (7) Pour les BCP ou les BICP, suivant la spécification, consistance en terme de classe ou de valeur cible, ou rapport E/C.
- (8) Tout ajout d'eau sur chantier est interdit. Tout autre ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF soit rayé ou non.

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Page 3 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Après transfert de propriété au client demandée par le client, ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

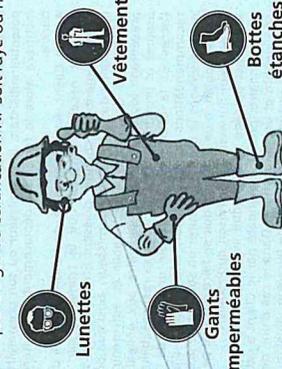
Quantité :

Nature :

Siège social : Les Technodes - CS 20001 - 78931 Guerville Cedex - SAS au capital de 27 159 732 Euros - RCS Versailles B 642 016 166 - NAF : 2363Z - TVA FR 20 642 016 166

GH507

GH505



Lunettes

Vêtements

Gants imperméables

Bottes étanches



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204598

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Nous accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe résistance thermique	Classe conductivité chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5HF		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (CRANVILLE)

REC/B42443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C Adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BBL pompé : Oui

No folio BMD : 21204578

Retour béton : TRANSPORT

N° de camion : 1040-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : FD-879 GK

HEURES

Première gâchée(1) :
Arrivée Chantier h : 15:38
Conventionnelle : h : 15:00
Réelle : h : 15:30
Départ chantier : h : 15
Fin déchargement : h : 15:40
Déchargement : h : 15

Alertes :

- Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- **Gestes à proscrire :**
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- **Quelques précautions à prendre :**
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

Page 2 / 50

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPIONNAIRE DU BETON

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.

Nature : *Bois*

Quantité : *1000*

Signature du client ou de son représentant





Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Bon de livraison 21204599

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex
Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr
SWIFT : SOGEPRLDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204599

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

FR62510864226 Date de livraison : 18/11/2021
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/C de :
Chantier : 50000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Noter les accusions réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance Classe masse volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+K+A) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEM II/A42,5**		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42,5 R PM-CP2 NF (FRANVILLE)

REC/1842443 24/223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-30 Adjuvants et Services	2,50 m3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
BL pompé : Oui
Retour béton : TRANSPORT

No folio BMD : 21204578

PREMIERE GÂCHÉE(1) :
Arrivée Chantier :
Conventionnelle : Réelle :
HEURES :
Début déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :

15:50 h
16:10 h
16:18 h

Arrosissements :

- (1) Pour dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple) rincer, immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Après réception, après transfert de propriété au client, demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Quantité :

Nature :



GH505
GH507



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

21204600

Centrale de : FY54 TOTES I
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARVE Pascal

Mises accusons réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

Désignation du Béton (5)	Certification	Classe expo (2) Classe conductivité thermique	Classe chlorure	Classe résistance volumétrique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m ³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5NH		60		4,0	

* Type et Classe de ciment : CEM II/A-L 42.5 R FM-CP2 NF (NANVILLE)

REC/1842443 24223

Désignation	Quantité	U.V.
UNI-3C adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf.chantier client :
Volume commandé : 110.00
IL pompé : Oui
Retour béton :

TRANSPORT

N° de camion : 782-2
Chauffeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : C6-262-195

HEURES
Première gâchée(1): h 54 h 25
Arrivée Chantier h 54 h 09
Conventionnelle : 1h:30 (R) h 08
Réelle : h
Début déchargement: 76 h 25
Fin déchargement: 77 h 09
Départ chantier: 75 h 08

Artisements :

- Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- Pour les BPS ou BIPs : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
- Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
- S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.

Quelques précautions à prendre :

- Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex,...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
- Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
- Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
- Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
- Porter des lunettes de protection,
- Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement, abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

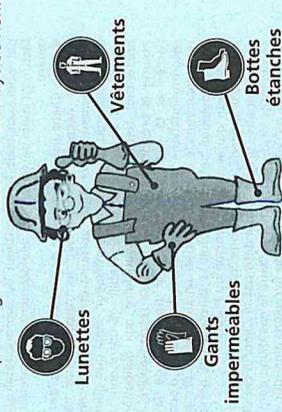
Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGFRPLDE

IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804
Date de livraison : 18/11/2021

FR62510864226
CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)0222006241/Cde :

Chantier : 500000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS



Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER.
Voir obligations au verso, article 2.



DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPTIONNAIRE DU BETON
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant



Unibéton
HEIDELBERGCEMENT Group

Région Ile de France Nord-Ouest
Bât F - 1^{er} étage
Les Technodes - CS 20001
78931 Guerville Cedex

Tél +33 (0)1 34 77 78 50
Fax +33 (0)1 30 98 72 51
www.unibeton.fr

SWIFT : SOGEFRPPIDE
IBAN : FR76 3000 4013 2800 0132 4234 804

21204601

Centrale de : FY54 TOTES 1
Siret : 64201616603368
Tél. : 02 35 34 75 95
Fax :

Fabrication exécutée par : DELARUE Pascal

Noter les accusions réception de votre commande qui est exécutée selon les conditions particulières rappelées ci-après et selon nos conditions générales de vente au verso.

CLIENT : 0001181014 EXPLOR-E SARL
Contrat / Devis : (D)022200624 V/Cde :
Chantier : S00000381910 ETAIMPUIS EXPLOR-E
RUE DES CHARMILLES LEVILLY
76850 ETAIMPUIS

Designation du Béton (5)	Certif.- Classe conductivité thermique	Classe expo (2)	Classe chlorure	Classe résistance volumique	Type et Classe du Ciment	Type Additions	Dosage (4) (C+KA) kg/m³	Consistance (7)	Dmax	Type adjuvant
					CEMII/A42,5-R*		60		4,0	

Type et Classe de ciment : CEM II/A-LL 42.5 R FM-CP2 NF (ORANVILLE)

REC/1842443 24223

Designation	Quantité	U.V.
UNI-30 Adjuvants et Services	7,50 M3	

Réf. chantier client :
Volume commandé : 110.00
ML pompé : 000

No folio BMD : 21204578

Retour béton TRANSPORT

N° de camion : 183-2
Chaufeur :
Zone de livraison : Zone 02
Immatriculation : DY-594-XX

HEURES

Première gâchée(1) : 15:59 h
Arrivée Chantier : 16:24 h
Conventionnelle : 17:00 (R) h
Réelle : 17:00 h
Départ déchargement :
Fin déchargement :
Départ chantier :
Départ chantier :

Alertissements :

- (1) En fonction des dispositions particulières, le béton doit être mis en œuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gâchée
- (2) La classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (3) Le contrôle de la résistance est réalisé sur cylindres cubes
- (4) Pour les BPS ou BPS : dosage en liant équivalent si dosage minimal spécifié explicitement par le prescripteur. Pour les BCPN, BCP ou BICP : dosage nominal en ciment

PRÉCAUTIONS A PRENDRE

- Gestes à proscrire :
 - Manipuler du ciment ou du béton à mains nues,
 - Prendre à mains nues un outil imprégné de ciment, de mortier ou de béton frais,
 - S'agenouiller dans le béton frais ou dans un milieu humide contenant du ciment.
- Quelques précautions à prendre :
 - Porter des gants imperméables (en PVC, néoprène, latex...) doublés de coton (pas de gants de cuir),
 - Utiliser avant et après le travail, des crèmes protectrices notamment pour les mains et les avant-bras,
 - Porter des vêtements imperméables couvrant tout le corps que vous retirerez et laverez à la fin du travail,
 - Porter des bottes étanches sinon les pieds risquent d'entrer en contact avec le béton ou le mortier frais,
 - Porter des lunettes de protection,
 - Tenir les enfants éloignés des lieux d'utilisation.

Si, malgré ces précautions, il y a eu contact direct avec les yeux ou la peau (béton frais sous une montre ou dans une botte par exemple), rincer immédiatement et abondamment et longtemps (au moins 10 à 15 minutes pour les yeux) avec de l'eau froide et claire. Si, les vêtements sont imprégnés de béton frais, les retirer immédiatement et nettoyer correctement les parties du corps qui étaient en contact avec ces vêtements.

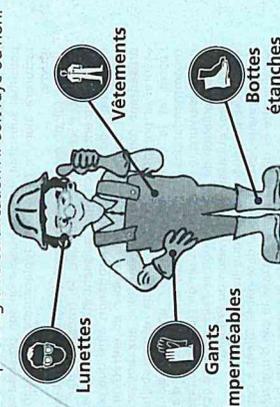
Le béton et le mortier sont des produits classés dangereux sur base du règlement CE1272/2008 CLP ; se référer à la Fiche de données de sécurité pour les aspects sécurité, santé et environnement ; accessible sur le site www.unibeton.fr

Déchargement à proximité de lignes électriques aériennes : DANGER. Voir obligations au verso, article 2.

DECLARATION DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT RECEPIONNAIRE DU BETON
Après réception, après transfert de propriété au client, demandée par le client ou son représentant, effectuée selon ses instructions ou sa responsabilité exclusive (8)
Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des précautions d'emploi qui figurent au verso et déclare les accepter.
Signature du client
ou de son représentant

Nature :

Quantité :



Lunettes
Gants imperméables
Vêtements
Bottes étanches

Annexe 2 :

Proposition de modification de l'indice de marnière en « Indice traité »

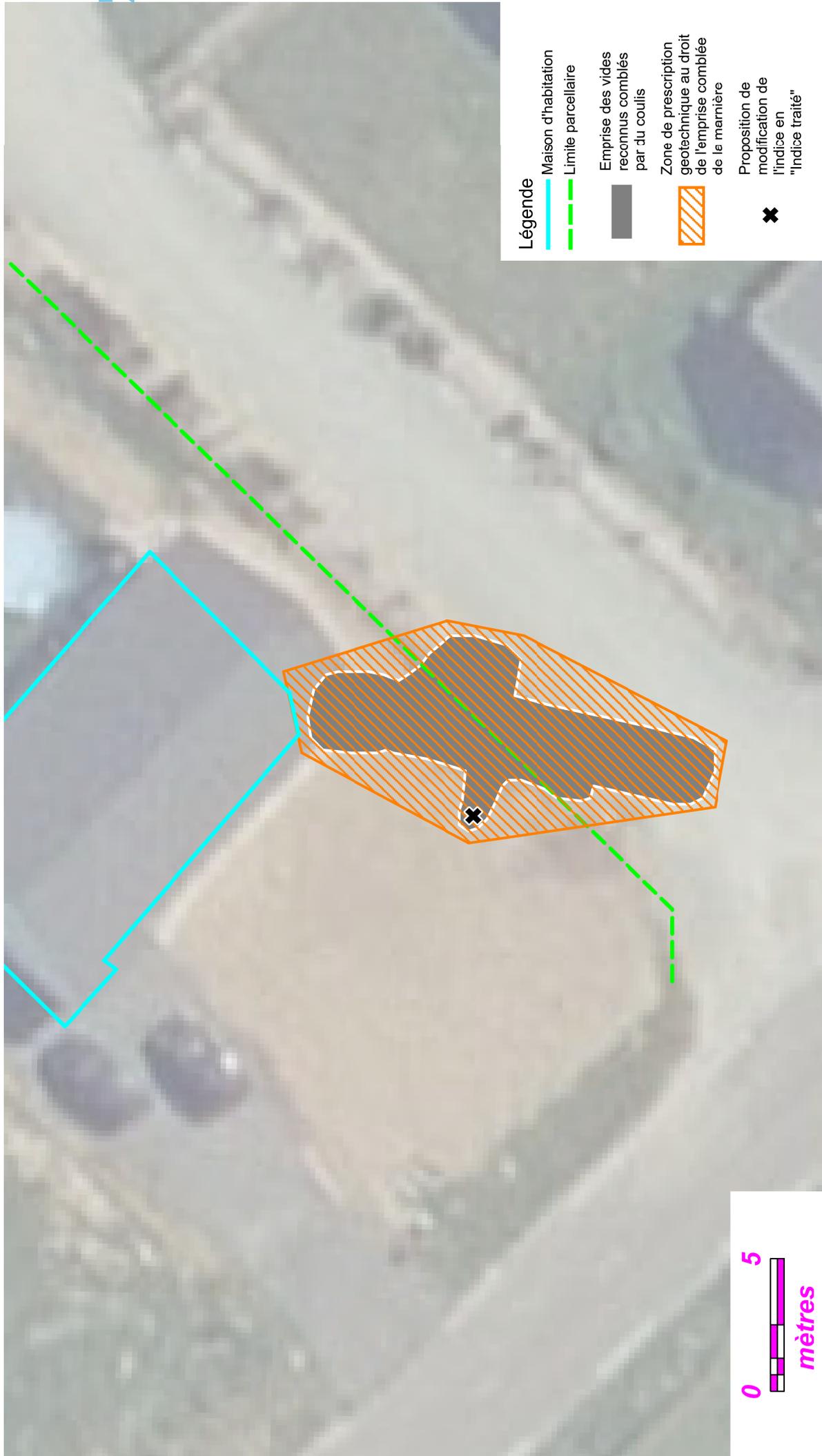
STEEN Expertise

Commune d'Etampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines

Comblement d'une ancienne carrière souterraine de marne



Maître d'ouvrage : STEEN Expertise
Opération : Commune d'Étampuis - Gestion des risques liés aux cavités souterraines
Mission : Comblement d'une ancienne carrière de marne souterraine
Référence : 76249-03-02- Novembre 2021



Légende

- Maison d'habitation
- - - Limite parcellaire
- Emprise des vides reconnus comblés par du coulis
- Zone de prescription géotechnique au droit de l'emprise comblée de la marnière
- ✕ Proposition de modification de l'indice en "Indice traité"



Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-161 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> Mairie Etampuis	
	<i>Référence :</i>	
	<i>Date :</i> 1995	
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant DURR Michel	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i> AD 122 Biennais	
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Le 14/09/95

+ voir PQS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigées~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : **ETAINPUIS**
Canton : **Tôtes**
Arrondissement : **Dieppe**

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de petit éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Pière Le Pière - dit
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Pière
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPertoire DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B		18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m	pas de plan de situation voir déclaration C9 impossible à situer avec précision
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m	
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m	
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m	
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m	
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 102	300m3	16m	
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 88	300m3	20m	
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE	LANGIGNON	Coudray	C 3	200m3	15m	
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m	
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	250M3	30M	
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray				
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri	SIMON	Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	Comtesse	Biennais	E 53	200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée		Biennais	E 150	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 24	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais		50m3	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-162 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	Mairie Etampuis
	<i>Référence :</i>	
	<i>Date :</i>	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant SAQUEBOUILLE GENY Colette	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	ZH 11 Biennais
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Le 14/09/95

+ voir PAS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigées~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : STAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainfuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de petit éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPertoire DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	11m
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m

croquis parcelle B 106

Situation approximative

Extraction réelle 35m³
2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m	pas de plan de situation voir déclaration C9 impossible à situer avec précision
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m	
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m	
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m	
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m	
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 102	300m3	16m	
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 88	300m3	20m	
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE	LANGIGNON	Coudray	C 3	200m3	15m	
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m	
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	250M3	30M	
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray				
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Coudray	C 45-46	120m3	17m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m	
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m	
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	150m3	20m	
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	400m3	14m	
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	60m3	11m	
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	250m3	17m	
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	350m3	18m	
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	70m3	13m	
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	50m3	15m	
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	200m3	14m	
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	100m3	20m	
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	12m	
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	110m3	13,30m	
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	70m3	17m	
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	15m	
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri	SIMON	Biennais	E 179	200M3	15M	
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m	
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée		Biennais	E 150	180m3	15m	
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 24	50m3		
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien					
							Bétoire Eaux grasses	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-163 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> Mairie Etampuis	
	<i>Référence :</i>	
	<i>Date :</i> 1995	
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant GUYOT H.	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i> ZN 4 La coudray	
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Le 14/09/95

+ voir PAS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigées~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : **ETAINPUIS**
Canton : **Tôtes**
Arrondissement : **Dieppe**

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPertoire DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m3	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m3	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LE ROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m3	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m3	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m3	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m3	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m3	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m3	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m3	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m3	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m3	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m3	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m3	16m

croquis parcelle B 106

Situation approximative

Extraction réelle 35m3
2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m	pas de plan de situation voir déclaration C9 impossible à situer avec précision
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m	
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m	
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m	
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m	
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 102	300m3	16m	
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 88	300m3	20m	
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE	LANGIGNON	Coudray	C 3	200m3	15m	
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m	
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	250M3	30M	
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray				
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais	E 53	200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 150	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 24	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais		50m3	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : **Non localisable**

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes || Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-164 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	Mairie Etampuis	
	<i>Référence :</i>		
	<i>Date :</i>	1995	
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant GUYOT H.		
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>		<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	ZN 3 La coudray	
	<i>Autre information :</i>		
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>		<i>Echelle :</i>
Remarques			

Le 14/09/95

+ voir PAS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigés~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : **ETAINPUIS**
Canton : **Tôtes**
Arrondissement : **Dieppe**

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de petit éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Pière Lieu - dit
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Pière
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS

Canton : Tôtes

Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification

* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas

* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas

* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)

NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	11m
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis	Vve MOUFFLARD	Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	LEMONNIER Jules	Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	200m3	15m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri	LANGIGNON	Loeuilly	C 70	70m3	18m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Plaine du	C 64	250M3	30M
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Coudray			
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri	SIMON	Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	Comtesse	Biennais	E 53	200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée		Biennais	E 150	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-165 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	Mairie Etampuis
	<i>Référence :</i>	
	<i>Date :</i>	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant DEMANNEVILLE Didier	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	ZD 8 La Gobe
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Le 14/09/95

+ voir PAS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigés~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
 Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : **ETAINPUIS**
 Canton : **Tôtes**
 Arrondissement : **Dieppe**

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Père Le Père - dit
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	11m
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m	pas de plan de situation voir déclaration C9 impossible à situer avec précision
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m	
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m	
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m	
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m	
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 102	300m3	16m	
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 88	300m3	20m	
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE	LANGIGNON	Coudray	C 3	200m3	15m	
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m	
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	250M3	30M	
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray				
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri	SIMON	Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	Comtesse	Biennais	E 53	200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée		Biennais	E 150	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-166 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> Mairie Etampuis
	<i>Référence :</i>
	<i>Date :</i> 1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant GREMONT Denise
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i> Echelle :
	<i>Lieu-dit :</i> ZL 10 Le Pière
	<i>Autre information :</i>
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i> Echelle :
Remarques	

Le 14/09/95

+ voir PQS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigées~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de petit-éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	11m
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LE ROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m	pas de plan de situation voir déclaration C9 impossible à situer avec précision
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m	
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m	
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m	
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m	
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 102	300m3	16m	
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 88	300m3	20m	
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE	LANGIGNON	Coudray	C 3	200m3	15m	
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m	
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	250M3	30M	
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray				
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais	E 53	200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 150	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 24	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais		50m3	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-167 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i> Mairie Etampuis
	<i>Référence :</i>
	<i>Date :</i> 1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant BERTIN Maurice
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i> <i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i> ZL 12 Le Pière
	<i>Autre information :</i>
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i> <i>Echelle :</i>
Remarques	

Le 14/09/95

+ voir PQS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigés~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : **ETAINPUIS**
Canton : **Tôtes**
Arrondissement : **Dieppe**

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Père Lieu - dit
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPertoire DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m	pas de plan de situation voir déclaration C9 impossible à situer avec précision
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m	
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m	
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m	
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m	
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 102	300m3	16m	
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 88	300m3	20m	
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE	LANGIGNON	Coudray	C 3	200m3	15m	
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m	
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	250M3	30M	
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray				
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m	
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m	
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m	
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m	
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m	
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m	
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m	
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m	
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m	
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m	
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m	
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m	
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m	
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m	
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m	
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m	
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais	E 53	200M3	15M	
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 150	140m3	15m	
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 24	180m3	15m	
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais		50m3		
							Bétoire Eaux grasses	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-168 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	Mairie Etampuis
	<i>Référence :</i>	
	<i>Date :</i>	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant LEMOINE LEMONNIER Louise	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	ZL 2 Le Pière
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Le 14/09/95

+ voir PQS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigé~~

remette au ayaf
de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : **ETAINPUIS**
Canton : **Tôtes**
Arrondissement : **Dieppe**

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Biennais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° d'identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (dttte) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Père Lieu - dit
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° d'identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Planè de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPERTOIRE DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	11m
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LE ROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m

croquis parcelle B 106

Situation approximative

Extraction réelle 35m³
2ème extraction sans croquis



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Alibert	Loeuilly	C 41	200m3	16m
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis	Vve MOUFFLARD	Coudray	C 131	200m3	14m
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	LEMONNIER Jules	Loeuilly	C 102	300m3	16m
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 88	300m3	20m
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE		Coudray	C 3	300m3	20m
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri	LANGIGNON	Loeuilly	C 70	200m3	15m
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	70m3	18m
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray		250M3	30M
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m

pas de plan de situation
voir déclaration C9

impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m
D3	17 janvier 1903	HAVE Armand		Le Piere	D 39p	250m3	15m
D4	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m
D5	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m
D6	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Loeuilly	D 54	120m3	20m
D7	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 58-59	160m3	14m
D8	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 16	130m3	8m
D9	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 37	90m3	17m
D10	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 10	100m3	19m
D11	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 38	70m3	12m
D12	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 32	130m3	15m
D13	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D 37	100m3	14m
D14	29 janvier 1904	VERMONT		Le Piere	D	200m3	16m
D15				Loeuilly	A 60-61	120m3	18m

Erreur de section et N°



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	20m	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	150m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	400m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	60m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	250m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	350m3	18m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	70m3	13m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	50m3	15m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	200m3	14m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	20m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	100m3	12m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	110m3	13,30m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	17m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri		Biennais	E 179	70m3	15m
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	SIMON	Biennais	E 53	200M3	15M
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée	Comtesse	Biennais	E 150	140m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 150	180m3	15m
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien	Biennais	E 24	50m3	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m





Localisation

Département : 76 - Seine-Maritime

Commune : Étampuis

Repères locaux

Hameau/Lieu-dit :

Autre (route, chemin...) :

Coordonnées

Système :

Orig. report carto :

x :

y :

Précision :

Type de Report : Non localisable

Contexte

Geomorphologique :

Source(s) de l'information

Nouvel indice / RICS initial :explor-e / / octobre 2023

Archives (Cf. fiche(s) détaillée(s) page(s) suivante(s))

Récentes | | Auteur: Mairie Etampuis | | Date: 1995 |

Témoignages

Photo aérienne

Terrain

- Effondrement
- Affaissement-dépression
- Zone remblayée
- Puits
- Entrée à flanc de coteaux (cavage)
- Arbre isolé
- Autre :
- Aucun

Géométrie :

- Circulaire Diamètre (m) # Profondeur max (m) #
- Quelconque Longueur min (m) # Longueur max (m) #

Observations

Origine probable de l'indice

Type

- Carrière souterraine
- Carrière à ciel ouvert
- Carrière type inconnu
- Karstique (Naturel)
- Indéterminé
- Puits à eau

Matière extraite

- Marne
- Cailloux
- Sable
- Pierre de taille
- Argile

Commentaires

Explor-e : Aucun cadastre se référant aux références mentionnée dans l'inventaire départemental n'a été retrouvé. L'indice est donc non localisable. La fiche est conservée pour mémoire.

Indice 76249-169 / Détail document d'archives récentes

Origine du document	<i>Auteur :</i>	Mairie Etampuis
	<i>Référence :</i>	
	<i>Date :</i>	1995
Informations extraites	Inventaire départemental des cavités souterraines de 1995 / Déclarant DELBARD Louis	
Elements de localisation	<i>Plan de localisation :</i>	<i>Echelle :</i>
	<i>Lieu-dit :</i>	ZE 1 le village
	<i>Autre information :</i>	
Elements de dimensionnement	<i>Plan d'extension :</i>	<i>Echelle :</i>
Remarques		

Le 14/09/95

+ voir PQS

MAIRIE
ÉTAIMPUIS
76850

Veuillez trouver ci-joint
la liste des manières
dont les propriétaires se
sont manifestés et qui
sont à peu près repérés
sur les plans cadastraux

~~dirigés~~

remette au ayaf de Paris,



REG



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : **ETAINPUIS**
Canton : **Tôtes**
Arrondissement : **Dieppe**

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	AK 192	1 m	Petit René		doeuilly
	AK 168	1 M	Tardif Bernard		doeuilly
	AD 122	1 m	Durr Richel		Biennais
	ZD 17	1 m	Lepeuple Ferné Joanthe		Près d'Etainpuis
	ZH 11	1 M	Saquebouille Grévy Colette		Beniais
	ZL 10	2 m	Grémont Denise		Le Pière

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 *) si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 TOTAL : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAINPUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de petit éventuel (dtté) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
ZL 12		1 m	Bertin Bauve		Le Père
ZL 2		1 m	Lemoiné Lemoinier Louise		Le Père
ZD 8		2 m	Demanneville Didier		La Gobe
ZE 1		2 m	Delbard Louis		de Village
AK 213		1M 3 m	LeHeux		Loeuilly

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
 * si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
 * pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
 * donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
 NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date

INVENTAIRE DEPARTEMENTAL DES CAVITES SOUTERRAINES (suite)

Année : 1995

A transmettre à : Direction départementale de l'Équipement - Service Urbanisme et Aménagement
Cité Administrative St Sever Quai Jean Moulin - 76032 ROUEN CEDEX

Commune : ETAIN PUIS
Canton : Tôtes
Arrondissement : Dieppe

N° identification positionné sur carte (1)	Lieu dit/ N° de la section cadastrale et de la parcelle	phénomène constaté Effondrement/indice (2)	arrêté de péril éventuel (date) noms des personnes concernées	rapport d'expertise (Nom de l'organisme)	OBSERVATIONS
	ZM 4	2 m	GUYOT H		Seu - dit
	ZM 5	1 m	"		Plané de doeuilly
	ZM 6	2 m	MARIS Jean		"
	ZN 4	10 m	GUYOT H		Se Coudray
	ZN 3	3 m	"		"

1) joindre une carte localisant les cavités ou indices, avec leur n° identification
* si un effondrement est constaté : indiquer M pour marnière, A dans un autre cas
* pour un indice sans effondrement : indiquer (m) pour un marnière, (a) dans un autre cas
* donner les dimensions approximatives au sol de l'excavation et la distance par rapport à l'habitation (la profondeur s'il y a lieu)
NOTA : en cas d'inventaire déjà réalisé citer les références du document et la date



ETAIMPUIS

REPertoire DES MARNIERES DECLAREES OU SIGNALEES



copie STR/Auf le 15/6/04

Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
A1	8 décembre 1919	CALTOT Joseph	CALTOT Joseph	Biennais	A 62p	150 M3	12m
A2	27 novembre 1913	THIREL Arthur	LEFEBVRE Gérasime	La Gobe	A 31	150m3	15m
A3	1 mai 1910	DESSEAUX Dieudonné	Vve DAMESNIL	Etaimpuis	A 99	300m3	13m
A4	30 avril 1909	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Etaimpuis	A 58-59	300m3	13m
A5	23 janvier 1905	VENDIS Albert		Etaimpuis	A 103	130m3	12m
A6	24 octobre 1904	Vve SAUNIER	Vve SAUNIER	Etaimpuis	A 55	100m3	13m
A7	14 octobre 1903	TESTELIN Eugène		Etaimpuis	A 77	100m3	15m
A8	18 janvier 1901	FROMAGER Augustin	FROMAGER Augustin	Etaimpuis	A 59	11m	11m
A9	03 Février 1899	VENDIS Albert	Vve HERTEL	Etaimpuis	A 52	180m3	14m
A10	16 janvier 1896	MARECAL Louis	MARECAL Louis	La Gobe	A 41	400m3	20m
A11	02 Mars 1893	PIT Jules	DUMESNIL Sevin	Etaimpuis	A 42	200m3	20m
A12	23 janvier 1893	OURSEL Gustave	GUILLOTIN	La Gobe	A 35	120m3	17m
A13	16 décembre 1890	DESSEAUX Emile	NATHIAS Constant	Etaimpuis	A 58	100m3	13m
A14	20 octobre 1885	BIZET Jean	BOUTERRE	Etaimpuis	A 40		
A15	20 novembre 1897	CALTOT Joseph	SAUNIER Jules	Etaimpuis	A 62	150m3	13m
A16	26 décembre 1894	DESSEAUX Emile	GOURGEON	Etaimpuis	A 62p	200m3	16m

CROQUIS PARCELLE A 101

impossible à situer avec précision
impossible à situer avec précision



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
B1	26 février 1899	BRAYE Jacques	Vve FORTIN	Etaimpuis	B 105	120m ³	11 m
B2	29 août 1891	ANSIOT Pierre	Vve JOURDAIN Nicolas	Loeuilly	B 45-46	140m ³	15m
B3	17 janvier 1895	HAVE Armand	LEROUX Jean	Etaimpuis	B 53p	100m ³	15m
B4	27 janvier 1900	MARECAL Louis	MARECAL Louis	Plaine du Coudray	B	18m	18m
B5	31 janvier 1906	FARCY Jean	FARCY Jean	Plaine du Coudray	B 3	100m ³	13m
B6	13 février 1906	GUILLOT Louis	Vve MOUQUET	Le Village	B 66-67	80m ³	9m
B7	16 février 1907	CALTOT Joseph		Le Village	B 132	250m ³	18m
B8	10 avril 1908	DESSEAUX Dieudonné	DESSEAUX Dieudonné	Le Village	B 134	150m ³	14m
B9	23 décembre 1910	CALTOT Joseph	RAMEE	Etaimpuis	B 108	280m ³	16m
B10	10 décembre 1911	CALTOT Joseph	RAMEE Achille	Le Village	B 138	300m ³	18,65m
B11	15 décembre 1907	PERIER Louis		Etaimpuis	B 138	100m ³	13m
B12	9 janvier 1890	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	B 45-46	100m ³	18m
B13	19 octobre 1888	DURIEU Emile	LANGIGNON	Plaine du Coudray	B 3p	130m ³	13m
B14	4 février 1889	LETICHE Cyrille	Vve VENLE	Loeuilly	B 41	400m ³	16m



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
C1	12 janvier 1905	MARAI Louis	LACAILLE Hippolyte MOUFFLARD	Loeuilly	C 127	200m3	20m	pas de plan de situation voir déclaration C9 impossible à situer avec précision
C2	4 février 1905	LACAILLE Hippolyte		Loeuilly	C 123	150m3	20m	
C3-C4	12 septembre 1866	DUBUC Auguste		Le Coudray	C 123	300m3	20m	
C5	27 décembre 1888	GUILBERT Hippolyte	DENIS Albert Vve MOUFFLARD	Loeuilly	C 41	200m3	16m	
C6	18 novembre 1897	MARAI Louis		Coudray	C 131	200m3	14m	
C7	31 janvier 1914	LEMONNIER Jules	Vve PINCHON TRUCHE	Loeuilly	C 102	300m3	16m	
C8	24 janvier 1935	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 88	300m3	20m	
C9	22 septembre 1894	Vve PIGNE	LANGIGNON	Coudray	C 3	200m3	15m	
C10	3 décembre 1899	SUPPLIE Henri		Loeuilly	C 70	70m3	18m	
C11	1 février 1902	LEROI Frédéric		Loeuilly	C 64	250M3	30M	
C12	26 décembre 1895	Vve PIGNE		Plaine du Coudray				
C13	16 mars 1893	LEROUX Théophile	Vve BERTIN	Loeuilly	C 45-46	120m3	17m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction		Erreur de section et N°
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur	
D1	18 décembre 1909	LEVASSEUR Léon		Le Piere	D 41	500m3	16m	
D2	9 février 1909	DODELANDE Louis		Le Piere	D 39p	80m3	15,50m	
D3		MARTIN Donat		Le Piere	D 39p	250m3	15m	
D4	17 janvier 1903	HAVE Armand	LEROUX	Le Piere	D 66	120m3	15m	
D5	21 décembre 1901	GUILBERT Paul	DENISE	Loeuilly	D 86	150m3	16,66m	
D6	24 janvier 1901	HINFRAY Narcisse		Loeuilly	D 54	120m3	20m	
D7	6 décembre 1896	NEVEU	NEVEU	Le Piere	D 58-59	160m3	14m	
D8	9 septembre 1891	PERIER Louis	BOUTERRE	Le Piere	D 16	130m3	8m	
D9	8 février 1891	DUVAL Guillaume	PIEDFER Charles	Le Piere	D 37	90m3	17m	
D10	12 décembre 1890	LELIEVRE Ambroise	LESTIBOULOIS	Le Piere	D 10	100m3	19m	
D11	27 janvier 1905	DUVIVIER	BENOIT	Le Piere	D 38	70m3	12m	
D12	28 janvier 1905	DUVAL	PIEDEFER	Le Piere	D 32	130m3	15m	
D13	22 janvier 1906	DUVAL	Vve DAMESNIL	Le Piere	D 37	100m3	14m	
D14	9 février 1909	CALTOT Joseph	RAMEE	Le Piere	D	200m3	16m	
D15	29 janvier 1904	VERMONT		Loeuilly	A 60-61	120m3	18m	



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieudit	cadastre	Volume	Profondeur
E1	17 janvier 1932	FAUVEL Edmond	GRENY	BIENNAIS	E 130	300m3	15m
E2	19 février 1932	DUMESNIL René	DUMESNIL Père	Biennais	E 44	100m3	12m
E3	23 janvier 1920	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 56p	150m3	20m
E4	14 janvier 1914	ELIOT Emile	LEFEBVRE Emile	Biennais	E 177	400m3	14m
E5	8 octobre 1913	FAUVEL Edmond	BERARD	Biennais	E 130p	60m3	11m
E6	25 novembre 1909	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	250m3	17m
E7	6 décembre 1907	LEROUX Irénée		Biennais	E 53	350m3	18m
E8	23 décembre 1901	DESSEAUX Emile	GRENY L.	Biennais	E 5	70m3	13m
E9	12 janvier 1899	PISSY Marie	DELAHAYE Louis	Biennais	E 6	50m3	15m
E10	12 janvier 1898	LEFEBVRE	Vve LENOIR	Biennais	E 130	200m3	14m
E11	12 octobre 1896	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Biennais	E 147	100m3	20m
E12	23 septembre 1895	CORDIER Louis	Vve LENOIR	Biennais	E 165	100m3	12m
E13	11 juin 1890	PAPILLON Philogone	JUBERT François	Biennais	E 100-101	110m3	13,30m
E14	29 janvier 1906	FAUVEL Edmond	Vve LENOIR	Biennais	E 130	70m3	17m
E15	19 octobre 1904	PHILIPPE Henri	STAKLER	Biennais	E 179	70m3	15m
E16	27 décembre 1902	PHILIPPE Henri	SIMON	Biennais	E 179	200M3	15M
E17	4 décembre 1925	MASURIER Armand	Comtesse	Biennais	E 53	140m3	15m
E18	28 décembre 1898	LEROUX Irénée		Biennais	E 150	180m3	15m
E19	24 janvier 1907	Vve SAUNIER		Biennais	E 24	50m3	
E20	28-nov-05	GRENY Lucien	GRENY Lucien				



Désignation sur carte communale	Date	Déclarant	Propriétaire	Situation		Extraction	
				Lieu-dit	cadastre	Volume	Profondeur
F1	décembre 1899	Vve BOUTROLLE	Vve BOUTROLLE	Terres de Biennay	F 30		12m
F2	24 février 1885	PAPILLON Philogone	ROCHETTE	Le Village	F 10	150m3	25m
F3	10 décembre 1926	PREVOST Henri	ROCHETTE	Biennais	F 25	200m3	12,60m
F4	20 mars 1932	LEMARCHAND Raymond	LEMARCHAND Emile	Réel	F 40	500m3	13m
F5	13 décembre 1911	VASSEUR Léon	DUCCLOS Henri	Le Pieré	F 20p	300m3	17m
F6	29 mai 1911	CREVEL Pierre	LEMARCHAND François	Réel	F 53	400m3	15m
F7	28 novembre 1907	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Biennais	F 25	150m3	12,66m
F8	28 décembre 1905	CREVEL Pierre	LEMARCHAND	Réel	F 47	700m3	15m
F9	21 décembre 1900	CORDIER Léon	JUBERT	Réel	F 24		18m
F10	10 février 1900	DUMESNIL Gustave	JUBERT	Réel	F 24		15m
F11	4 janvier 1900	DURIEU Emile	DURIEU Emile	La Briquetterie	F 64		11m
F12	17 janvier 1898	RATEL Jules	GODEFROY Jules	Réel	F 81	200m3	15m
F13	1 février 1896	Vve BRION	LEPRETE Jean	Biennais	F 22	70m3	13m
F14	17 juin 1885	LELIEVRE Ambroise	JUBERT	Réel	F 24	150m3	6m
F15	13 février 1903	HERMIER Emile	Melle CORDIER	Réel	F 20	80m3	17m
F16	24 janvier 1903	BELLET Gaston		Biennais	F 6	250m3	14m
F17	4 janvier 1902	DUCLOS Orange	Melle CORDIER	Réel	F 71	170m3	14m
F18	15 décembre 1892	BENOIST Emile	Melle CORDIER	Réel	F 71	150m3	12m
F19	10 février 1893	Vve FARCY	Melle CORDIER	Réel	F 20	180m3	18m
F20	21 octobre 1896	BELLET Gaston	Vve BELLET	Biennais	F 17	120m3	17m



